

# Pratiques d'éco-conseil et gestion des déchets

Septembre 1999



Réalisé par  
l'Institut Eco-Conseil

En collaboration avec  
l'Association Belge des Eco-Conseillers/  
Conseillers en Environnement



Rédaction : Marie-Claude DONY

Collecte et mise en forme des informations : Marie-Claude DONY, Jérôme LOUIS

Dessins : Jean-Rodolphe DUSSART

Photographies et logos divers transmis par les éco-conseillers(ères) concerné(e)s

Coordination : Catherine BLIN

Groupe d'orientation, de suivi et de relecture : Catherine BLIN, Sarah DEUTSCH, Gilles MEEUS,  
Michèle MULDER, Eric NICOLAS

Appui logistique et informatique : Camille DERMONNE, Claude DOPAGNE

Avec le soutien du Ministère de la Région Wallonne, Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement

Editeur responsable : Guy CASTADOT - Institut Eco-Conseil - Bd de Merckem, 7 – 5000 Namur

Dépot légal : D/1999/6366/2

ISBN : 2-9600033-1-4



## L'Institut Eco-Conseil

L'Institut Eco-conseil a été créé en 1989 et poursuit comme objectif la formation en gestion environnementale. Par sa volonté de pluralisme et de travail en collaboration avec l'ensemble des secteurs publics, privés, universitaires et associatifs, l'Institut Eco-Conseil s'est assuré un large soutien autour des missions qu'il s'est fixé.

Après 10 ans de fonctionnement, l'Institut Eco-conseil développe une série de projets de formation en gestion environnementale pour des publics variés :

- formation d'éco-conseillers et de diverses qualifications de professionnels,
- formation à la gestion environnementale du personnel dans le secteur privé,
- formation en environnement pour les fonctionnaires des administrations publiques, nationales, régionales, provinciales et municipales,
- télématique et environnement,
- coordination internationale d'actions liées à la problématique environnementale et du développement durable,
- expertise valorisée au niveau international.

### *Pour plus d'informations :*

#### **Institut Eco-Conseil**

Boulevard de Merckem, 7 – 5000 Namur

Tél : 081/74.45.46 – Fax : 081/73.99.74

e-mail : [ecoconseil@skypro.be](mailto:ecoconseil@skypro.be)

<http://www.eco-conseil.be>

#### **A.B.E.C.E.**

Rue Van Elewijck, 35 – 1050 Bruxelles

Tél : 02/644.96.66 - Fax : 02/644.94.20

e-mail : [abece@skynet.be](mailto:abece@skynet.be)

## L'Association Belge des Eco-conseillers / Conseillers en Environnement (A.B.E.C.E.)

Fondée en 1990, «L'Association Belge des Eco-conseillers / Conseillers en Environnement» a pour objet de rassembler les professionnels du conseil en environnement. Elle vise à renforcer la cohérence et la reconnaissance de ce profil professionnel par l'échange d'information et d'expérience entre ses membres ainsi que par l'organisation de diverses activités telles que séminaires et colloques, publications, visites d'entreprises, ateliers pratiques, groupes de réflexion, ...

L'association entretient des relations étroites avec ses pairs au niveau européen.





# Table des matières



<b>INTRODUCTION</b> .....	1
L'Institut Eco-Conseil : .....	1
Les méthodes de travail des éco-conseillers: des exemples dans le domaine des déchets. ....	2
Comment a été constituée cette brochure ? .....	3
Limites et perspectives .....	6
<b>1 S'INSCRIRE DANS LA CONTINUITÉ : LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS ET DE PROGRAMMES</b> .....	9
1.1 Un Plan Communal d'Environnement et de Développement Durable (P.C.E.D.D.) à Chaumont-Gistoux. ....	9
1.2. L'I.S.P.H. gère les déchets ménagers de 10 entités du Hainaut. ....	11
1.3. Vers une meilleure gestion des déchets de soins en Région de Bruxelles-Capitale. ....	14
<b>2 AGIR EN COMMUNE URBAINE : LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE GLOBALE DE GESTION.</b> .....	16
2.1. Namur adapte sa politique de gestion des déchets ménagers. ....	16
2.2. En synergie ... La gestion des déchets à Namur s'articule avec celle de l'intercommunale. ....	19
<b>3 AGIR EN COMMUNES SEMI-RURALES ET RURALES : LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE GLOBALE DE GESTION</b> .....	20
3.1. Senefte a mis en place un plan communal de gestion des déchets. ....	20
3.2. Collaborer avec plusieurs communes. ....	22
3.3. Nassogne : une commune rurale et sa politique de gestion des déchets. ....	24
<b>4 AUDITS ET MÉTHODOLOGIES : UNE AIDE À LA DÉCISION.</b> ....	25
4.1. A Eghezée, l'analyse multicritère appliquée à la gestion des déchets ménagers. ....	25
4.2. Une étude européenne sur la fiscalité des déchets ménagers. ....	26
4.3. L'aide à la gestion environnementale des entreprises au travers d'une fédération. ....	28
<b>5 UN PLAN DE PRÉVENTION : LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION ET DU PARTENARIAT.</b> .....	29
5.1. Oupeye s'est lancé dans un plan de prévention des déchets ménagers.....	29
5.2. Havelange ... un deuxième plan de prévention sur les rails. ....	34
5.3. Bruxelles ... une cellule régionale de minimisation des déchets ménagers. ....	35

<b>6 LE PARC À CONTENEURS : UN CHOIX POUR LA GESTION DES DÉCHETS.</b>	36
6.1. A La Louvière, le tri des déchets est avant tout une volonté communale.	36
6.2. Et dans une commune rurale ... Limbourg gère aussi son parc à conteneurs.	39
<b>7 LE PARC À CONTENEURS : UNE PRÉOCCUPATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.</b>	40
7.1. Eupen gère son parc à conteneurs depuis 1991 ...	40
7.2. Innovation : économie sociale et traitement des déchets électriques et électroniques.	44
7.3. Des travailleurs sociaux dans une entreprise commerciale de compostage.	44
<b>8 DE NOUVEAUX TYPES DE FISCALITÉ : L'APPLICATION DU POLLUEUR-PAYEUR.</b>	45
8.1. Mettre en place la collecte des déchets par sacs payants : La commune de Fléron fait figure de précurseur en Région wallonne	45
8.2. Le sac payant est également en place à Ottignies-Louvain-la-Neuve.	48
8.3. Mettre en place la collecte des déchets par conteneurs à puce : à Gembloux dès 1997.	49
8.4. Des conteneurs à puce à Chaudfontaine également.	50
<b>9 MODIFIER LES COMPORTEMENTS : FAIRE FONCTIONNER UN SYSTÈME DE TRI DES DÉCHETS.</b>	52
9.1. Entreprise et déchets : Cabot Plastics fait le tri !	52
9.2. 91% des déchets de Baxter s.a. sont recyclés !	54
9.3. Dans une administration communale ... Le tri des déchets à la commune de Soignies.	55
<b>10 CHANGER LES HABITUDES : METTRE EN PLACE DES PRATIQUES D'ÉCO-CONSOMMATION.</b>	56
10.1. La commune d'Evere a reçu un prix Eco-Iris pour l'année 1996-1997 !	56
10.2. Siemens a mis en place des actions d'éco-consommation.	58
<b>11 DES ACTIONS INTÉGRÉES : EXPÉRIENCES DANS LE SECTEUR DU TOURISME.</b>	59
11.1. Les auberges de jeunesse font leurs premiers pas dans l'éco-gestion.	59
<b>12 LES DÉCHETS DE CONSTRUCTION : AIDER À MIEUX COMPRENDRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.</b>	62
12.1. Des collaborations se mettent en place au niveau européen.	62

## **13 INFORMATION, SENSIBILISATION ET FORMATION : TRAVAILLER SUR LE LONG TERME. .... 65**

- 13.1. Commencer la sensibilisation par les enfants. .... 65
- 13.2. Le réseau IDée aide les éducateurs et animateurs. .... 66
- 13.3. Une autre cible ... Éducation à l'environnement pour la population. .... 67
- 13.4. Et la formation ... Des agents fédéraux à l'école de l'environnement. .... 68

## **POUR PRENDRE CONTACT AVEC DES INSTITUTIONS CITÉES DANS LA BROCHURE OU AVEC QUELQUES AUTRES ..... 69**

- Administrations publiques régionales et européenne ..... 69
- Intercommunales de traitement des déchets ..... 69
- Associations, bureaux d'études, centres de formation, etc ..... 70

## **PRINCIPALES ABRÉVIATIONS UTILISÉES ..... 72**





## INTRODUCTION

### L'Institut Eco-Conseil :

Il y a un peu plus de dix ans, en mars 1989, l'Institut Eco-Conseil entamait ses activités, avec la volonté d'apporter une approche nouvelle dans le domaine des formations en environnement. Depuis, l'Institut Eco-Conseil a organisé de nombreuses formations dans ce domaine, dont les durées et les contenus ont été adaptés en fonction de publics très variés : éco-conseillers, fonctionnaires d'administrations, policiers et gendarmes, etc. Ces formations, organisées en collaboration avec divers partenaires, universitaires ou associatifs, publics ou privés, visent toujours à transformer les notions théoriques abordées en actions concrètes, sur le terrain, et dans une perspective de développement durable.

En octobre 1989, la première formation d'éco-conseillers démarrait officiellement, soutenue entre autres par le Fonds Social Européen comme "projet pilote novateur de formation et de création de postes d'éco-conseillers ou conseillers en environnement". A la même période, le Fonds Social Européen finance également des projets similaires en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, ce qui permet des échanges d'expériences fructueux. Les premiers éco-conseillers formés à l'Institut Eco-Conseil sont sortis un an plus tard et n'ont pas tardé à faire la preuve de l'utilité de ce nouveau métier, assurant par là le relais de ceux qui, peu nombreux, exerçaient déjà sur le terrain des fonctions proches de celles des éco-conseillers, sans en porter le nom.

Depuis, l'Institut Eco-Conseil a organisé huit formations d'éco-conseillers, chaque fois avec de nombreux soutiens ; parmi ceux-ci, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et le FOREM se sont avérés d'importance capitale. Les formations d'éco-conseillers ont une durée d'un an, et accueillent une trentaine de stagiaires à chaque fois. Ce sont donc en tout 235 personnes qui ont déjà suivi cette formation. Un premier bilan avait déjà été effectué à l'issue des trois premières formations, sous forme d'un séminaire suivi d'une publication, intitulés « Etats généraux du conseil en environnement et de l'éco-conseil, 1992 ». Les occasions de réflexion n'ont pas manqué depuis, à l'occasion de séminaires, colloques, conférences, ainsi que sous forme de nombreux articles et publications.

### de la formation ...

Les personnes qui s'inscrivent à la formation d'éco-conseillers ont des profils très variés, que ce soit au niveau de leur formation antérieure ou de leur parcours professionnel. La formation d'éco-conseillers est donc conçue comme une formation complémentaire. Elle permet à chacun et chacune d'acquérir des notions complémentaires nécessaires pour exercer le métier d'éco-conseiller: connaissances actualisées des sujets et des acteurs, compréhension des enjeux tels qu'ils se présentent sur le terrain, méthodes de travail.

Pour cela, l'Institut Eco-Conseil fait appel en grande partie à des intervenants extérieurs issus de milieux professionnels variés : spécialistes universitaires, fonctionnaires des administrations publiques, personnes travaillant dans des entreprises ou des associations, éco-conseillers, tous ces intervenants apportent aux stagiaires en formation une vision complexe, mais très concrète, de la manière dont les questions d'environnement sont aujourd'hui abordées, dans la pratique, par les différents acteurs concernés.

La formation d'éco-conseillers ne se substitue en aucun cas à une formation de base : elle ne transformera pas un agronome en juriste, ni un philosophe en ingénieur. C'est probablement pour cela que l'on constate que les éco-conseillers, tout en développant des pratiques de travail similaires, ne sont malgré tout pas interchangeableables. Un éco-conseiller n'est pas l'autre, chacun et chacune d'entre eux s'insère et développe sa fonction à un endroit et d'une manière propre à son parcours personnel et au contexte spécifique de son lieu d'insertion. Ainsi, le travail en réseau prend tout son sens chez les éco-conseillers, afin de leur permettre si nécessaire de bénéficier des connaissances d'autres éco-conseillers sur certains sujets.

### ... à la création de postes ...

Par ailleurs, il est essentiel de souligner ici l'importance du travail de création d'emploi que l'Institut Eco-Conseil et les éco-conseillers mènent depuis dix ans. En effet, si il y a dix ans il existait déjà une demande "sociétale" de prendre plus

et mieux en considération les questions d'environnement, il n'y avait pas pour autant de postes prévus à cet effet! Ce sont les éco-conseillers, avec le soutien du dispositif de formation mis en place par l'Institut Eco-Conseil, en s'appuyant sur un réseau de collaborations extérieures, qui ont peu à peu créé leurs propres postes de travail. Les primes à l'engagement d'un éco-conseiller qui ont été mises en place par la Région Wallonne, ainsi que par la Province du Hainaut, ont également constitué (et constituent toujours) un incitant financier appréciable pour les communes dans leur décision de créer un poste d'éco-conseiller.

La création de postes débute au sein même de la formation. Celle-ci comporte en effet un stage pratique au cours duquel chaque éco-conseiller a l'occasion de mettre en route des activités adaptées à son lieu de stage, afin de mieux y intégrer la prise en compte des questions relatives à l'environnement. C'est cependant loin d'être chose facile : la prise en considération des questions d'environnement nécessite de modifier des habitudes, de changer des mentalités, de mettre en œuvre des processus et des modes de réflexion nouveaux. Si les éco-conseillers rencontrent peu à peu de plus en plus de soutiens, il commencent le plus souvent par rencontrer beaucoup de résistances, voire de réactions négatives face aux projets qu'ils proposent. Démontrant néanmoins de manière concrète l'intérêt de leur travail auprès de leurs différents interlocuteurs, les éco-conseillers arrivent, au fil du temps, à convaincre de l'utilité de pérenniser leur poste pour continuer et étendre leurs activités.

### **... et au métier d'éco-conseiller.**

Cette démarche active et volontaire des éco-conseillers afin de créer eux-mêmes leur fonction se retrouve également par la suite dans leur manière d'exercer leur métier. Alliant persévérance et créativité, constance et dynamisme, ils cherchent activement à instaurer des pratiques tendant à une meilleure gestion de l'environnement dans une optique de développement durable.

Les éco-conseillers se sont ainsi peu à peu insérés professionnellement dans de nombreux secteurs d'activités. Un grand nombre d'entre eux exercent leur métier dans des administrations publiques, allant du niveau communal au niveau régional ou fédéral, où ils contribuent, par les outils et les méthodologies qu'ils développent, à renforcer les capacités à gérer les questions relatives à l'environnement et au développement durable. Le secteur associatif non-marchand recrute également bon nombre d'éco-conseillers, trouvant dans leur professionnalisme et leur capacité de travailler en réseau des qualités indispensables pour le fonctionnement de ce secteur. Enfin, si le secteur privé s'est montré au début, à quelques exceptions près, globalement moins réceptif à expérimenter ce nouveau métier, il apparaît aujourd'hui nettement plus ouvert aux perspectives proposées.

L'Institut Eco-Conseil, en tant qu'organisme de formation professionnelle d'éco-conseillers, se doit d'être attentif à l'évolution du métier, afin d'adapter ses programmes de formation notamment à la manière dont se développent les pratiques de terrain des éco-conseillers. Les réflexions concernant le statut des éco-conseillers, les modalités de financement de leurs actions, le concernent tout autant. L'Institut développe également des activités de formation continue, souvent en collaboration avec l'Association Belge des Eco-conseillers / Conseillers en Environnement.

Par ailleurs, depuis plus de vingt ans, d'autres formations en environnement ont été mises sur pied. Certaines ont été réorientées récemment, par des institutions universitaires et autres, afin de former également des personnes à exercer le métier d'éco-conseiller ou de conseiller en environnement. Ceux-ci sont donc de plus en plus nombreux sur le terrain, avec des méthodes d'approches parfois semblables, parfois différentes. C'est ce qui fait la richesse du réseau d'échange d'expériences qu'ils construisent entre eux et avec la collaboration de nombreuses autres personnes ressources.

### **Les méthodes de travail des éco-conseillers: des exemples dans le domaine des déchets.**

A l'occasion des dix ans de l'Institut Eco-Conseil, il nous a paru important de faire le point sur ce métier d'éco-conseiller et sur les méthodes de travail qui peuvent le caractériser. Il est clair qu'en dix ans, le métier s'est implanté, et a évolué. Il est clair qu'il évoluera encore, et que c'est de cette manière qu'il pourra continuer à répondre de la manière la plus adaptée possible aux enjeux nouveaux qui se présenteront.

Pour rendre la présentation du métier la plus concrète et la plus parlante possible, nous avons choisi de l'articuler autour

d'un domaine d'activités que beaucoup d'éco-conseillers sont amenés à aborder: la gestion des déchets. Il nous semble en effet que c'est au travers d'actions concrètes, dans un domaine précis, que les méthodes de travail des éco-conseillers prennent tout leur sens.

Bien sûr, les travaux des éco-conseillers sont loin de se limiter à la question des déchets. De nombreux autres sujets peuplent leur quotidien, et pourraient également faire l'objet d'une évaluation spécifique : les problématiques liées à l'eau, à l'air, au bruit, l'économie et les entreprises, l'aménagement du territoire, mais également la gestion de conflits, l'accès à l'information en matière d'environnement, la mise en place de processus de médiation et de négociation, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, etc ... occupent leurs journées plus qu'à temps plein.

## **... et les autres acteurs ?**

Bien sûr, les éco-conseillers ne sont pas seuls à s'occuper de ces questions. De nombreuses autres personnes, agents communaux, fonctionnaires ou mandataires locaux ou régionaux, responsables d'associations, d'entreprises privées, citoyens individuels et comités d'habitants, etc ... n'ont pas attendu l'arrivée des éco-conseillers pour entamer des actions intéressantes, efficaces et novatrices dans le domaine de l'environnement.

Les éco-conseillers n'ont pas remplacé et ne remplaceront jamais aucun de ces acteurs. On constate au contraire, et de nombreux exemples cités dans ce dossier permettent de le confirmer, que les éco-conseillers ont plutôt des rôles complémentaires de ceux des autres acteurs. Ils servent à donner des idées, à inciter, à gérer des actions, à soutenir des initiatives, à rechercher et à communiquer des informations, à organiser des relais et des synergies entre différents partenaires d'un même projet. Généralistes, ils ont essentiellement des rôles d'aide à la décision, de médiateur et d'agent de changement . Cela ne les empêche pas, bien évidemment, d'être eux-mêmes à l'origine de projets ou d'initiatives propres, et de gérer leur mise en application. Mais ces projets sont en général conçus de manière à soutenir les différents acteurs dans leur fonction, tout en lançant un processus ou une action nouvelle.

C'est ainsi que la création de postes d'éco-conseillers a été en de nombreux endroits un gage de nouveau dynamisme, une possibilité ouverte pour travailler autrement, de manière plus transversale, en favorisant les partenariats avec les acteurs concernés. C'est ce que nous souhaitons évoquer à travers ce dossier.

## **Comment a été constituée cette brochure ?**

Un bref aperçu de la manière dont cette brochure a été constituée nous semble utile pour mieux en envisager l'utilisation.

L'Institut Eco-Conseil a souhaité, pour l'ensemble des étapes de la réalisation de ce dossier, travailler en collaboration avec l'Association Belge des Eco-conseillers / Conseillers en Environnement (A.B.E.C.E.), afin d'enrichir les horizons et les points de vue mutuels.

Parmi les éco-conseillers formés à l'Institut Eco-Conseil et ceux qui sont actuellement membres de l'Association Belge des Eco-conseillers / Conseillers en Environnement (sans nécessairement être passés par l'Institut Eco-Conseil), nous avons recensé ceux qui ont participé ou participent à des activités autour de la problématique des déchets. Ils sont nombreux. Nous avons choisi d'en rencontrer une cinquantaine, en écartant a priori les expériences de certains éco-conseillers trop semblables entre elles.

Les entrevues ont eu lieu en novembre et décembre 1998. A partir d'un guide d'entrevue portant sur les actions réalisées, les méthodes de travail utilisées, les partenaires impliqués, les résultats obtenus et les perspectives pour la suite de l'action , nous avons rassemblé une grande quantité d'informations intéressantes et variées.

Afin de recueillir des informations complémentaires et surtout de permettre des comparaisons et confrontations d'idées et de pratiques, ce qui est par définition impossible lors d'entretiens individuels, un séminaire d'une journée sur le thème "les éco-conseillers et la gestion des déchets" a été organisé fin novembre 1998. Il a regroupé 23 éco-conseillers et conseillers en environnement.

A partir des résultats des entrevues et du séminaire, nous avons effectué un travail de synthèse, de structuration et de mise en perspective de l'ensemble des informations dont nous disposions. Cela nous a amené à regrouper certaines

expériences entre elles, essentiellement sur base de points communs que nous avons constatés dans les méthodes de travail des éco-conseillers. Etant donné la quantité importante d'informations disponibles, nous avons dû nous résoudre à présenter certaines expériences de manière relativement détaillée, d'autres plus succinctement, mais également à en abandonner d'autres. Les textes ont à chaque fois été relus et validés par l'éco-conseiller(ère) concerné(e). Cette brochure ne présente donc qu'une partie des activités menées par des éco-conseillers dans le domaine des déchets, mais elles nous paraissent assez représentatives des approches et des méthodes de travail qu'ils utilisent de manière générale.

Nous n'avons pas non plus cherché à présenter de manière totalement uniforme l'ensemble des actions présentées dans cette brochure. Leur diversité ne s'y prête pas. Nous estimons au contraire que ce sont les diversités d'approches et leurs liens avec les réalités du terrain qui font la richesse et l'intérêt des expériences relatées.

Par ailleurs, toutes les actions présentées ne datent pas de la même période, et toutes n'en sont pas au même stade. Certaines viennent à peine d'être entamées, d'autres sont sur les rails et évoluent depuis plus longtemps. Elles diffèrent également par l'ampleur de leurs objectifs, ainsi que par les moyens financiers et humains mis en œuvre pour leur réalisation.

La description des actions présentées se limite à la situation de l'été 1999 : si certaines actions étaient terminées à cette date, beaucoup d'autres sont encore en cours et auront donc évolué depuis.

Des actions qui apparaissaient comme extrêmement novatrices il y a dix ans, comme la mise en place des premières expériences de parcs à conteneurs, sont devenues aujourd'hui plutôt banales et classiques. D'autres actions nouvelles pouvant sembler "irréalistes" seront peut-être le quotidien de demain. Il est clair que les éco-conseillers s'inscrivent souvent dans des actions pilotes, même si, il est utile de le rappeler, toutes les actions pilotes ne sont pas initiées par des éco-conseillers !

Ce qui nous semble essentiel à souligner, c'est qu'il n'existe pas de "recette à suivre", mais que les solutions sont à envisager en fonction du contexte propre à chaque problème posé, à un moment donné, avec les acteurs présents. Ces solutions ne sont pas figées; elles doivent évoluer au fil du temps, des limites existantes et des ressources disponibles.

## Que trouver dans cette brochure ?

Cette brochure comporte une série de chapitres. Chacun regroupe un certain nombre d'expériences illustrant un des aspects des méthodes de travail des éco-conseillers. Dans chaque chapitre, certaines expériences sont présentées de manière relativement détaillée. D'autres sont décrites de manière plus succincte lorsque la démarche utilisée nous a semblé identique à celle de l'expérience principale du même chapitre, avec seulement quelques adaptations à un contexte différent.

Chaque chapitre peut donc être lu séparément, en fonction de l'intérêt spécifique du lecteur pour l'un ou l'autre sujet. L'ensemble reflète malgré tout une image plus complète et plus cohérente de la manière dont les éco-conseillers abordent leur travail dans le domaine de la gestion des déchets.

- **Le chapitre 1 : « S'inscrire dans la continuité : la mise en œuvre de plans et de programmes »**, explique comment les éco-conseillers inscrivent leurs actions au travers de plans ou de programmes plus généraux, que ce soit au niveau communal, intercommunal ou régional. La dimension transversale de leurs activités, les liens avec d'autres sujets environnementaux ou autres, l'importance des partenariats avec des acteurs multiples sont également soulignés.
- **Le chapitre 2 : « Agir en commune urbaine : la mise en place d'une politique globale de gestion »**, présente un exemple de politique globale de gestion des déchets, mise en œuvre dans une commune urbaine, en collaboration au cas par cas avec d'autres acteurs travaillant dans le même domaine, et intégrant de nombreux types d'actions destinées à des publics-cibles divers.
- **Le chapitre 3 : « Agir en communes semi-rurales et rurales : la mise en place d'une politique globale de gestion »**, présente également des exemples d'actions dans le cadre d'une politique globale de gestion des déchets, mais dans des communes semi-rurales ou rurales. A ce niveau, les collaborations

et actions concertées entre plusieurs communes voisines, ainsi que le travail de manière transversale avec plusieurs services, apparaissent comme des pistes à utiliser plus systématiquement.

- **Le chapitre 4 : « Audits et méthodologies : une aide à la décision »**, décrit des outils d'aide à la décision mis au point ou adaptés par des éco-conseillers afin de leur permettre, ainsi qu'à leurs collègues, d'aborder d'une manière plus adaptée les questions liées à l'environnement. Etant donné la diversité des enjeux en présence et les multiples acteurs dont il est nécessaire de tenir compte, ces questions se révèlent en effet fort complexes, et les outils "classiques" d'aide à la décision ne permettent que rarement d'y apporter des réponses appropriées.
- **Le chapitre 5 : « Un plan de prévention : le domaine de la communication et du partenariat »**, a trait à un aspect primordial du métier d'éco-conseiller, qui est de privilégier avant tout une approche préventive en matière d'environnement. Pour cela, l'information et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs concernés sont deux outils fondamentaux. L'approche préventive est généralement présente, souvent à petite échelle, dans l'ensemble des actions et démarches engagées par les éco-conseillers. Elle reste cependant encore, à leurs yeux, une piste d'action insuffisamment exploitée.
- **Le chapitre 6 : « Le parc à conteneurs : un choix pour la gestion des déchets »**, illustre la manière dont les éco-conseillers participent à la mise en place, à la gestion, à la coordination et au suivi de projets concrets, comme ici la mise en place de parcs à conteneurs, dans l'optique d'une meilleure gestion des déchets et de l'environnement.
- **Le chapitre 7 : « Le parc à conteneurs : une préoccupation environnementale et sociale »**, reflète l'attention que les éco-conseillers apportent à intégrer, chaque fois que c'est possible, une dimension sociale aux projets qu'ils proposent. Cette dimension sociale est en effet intimement liée à la notion de développement durable, car celui-ci ne sera effectivement durable que s'il prend en considération et intègre les préoccupations de l'ensemble des citoyens et de la société.
- **Le chapitre 8 : « De nouveaux types de fiscalité : l'application du principe pollueur-payeur »**, explique comment les éco-conseillers sont amenés à travailler également sur base d'outils économiques, en les adaptant au contexte local. L'objectif est de tendre vers une application à la fois efficace et équitable du principe pollueur-payeur, tout en évitant l'apparition d'effets négatifs indésirables et en incitant l'ensemble des acteurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.
- **Le chapitre 9 : « Modifier les comportements : faire fonctionner un système de tri des déchets »**, propose des exemples, dans des secteurs divers, d'actions mises en place afin de modifier les comportements des acteurs, ici en matière de tri des déchets sur leur lieu de travail. Ce type de projet s'appuie essentiellement sur la compréhension et la prise en compte des aspects relevant des sciences humaines plutôt que sur des aspects techniques, économiques ou législatifs. Les éco-conseillers ont souvent tendance à privilégier cette approche, qui nécessite de l'investissement dans les facteurs humains, en privilégiant le dialogue et la communication avec l'ensemble des acteurs concernés.
- **Le chapitre 10 : « Changer les habitudes : mettre en place des pratiques d'éco-consommation »**, présente des exemples d'expériences visant à changer les habitudes en privilégiant l'approche préventive, en mettant en place des pratiques d'éco-consommation, auprès de publics divers. Etant donné les multiples enjeux à prendre en compte, à commencer par les réticences simplement liées à un changement d'habitude, la participation de tous les interlocuteurs concernés est essentielle pour la réussite de tels projets.
- **Le chapitre 11 : « Des actions intégrées : expérience dans le secteur du tourisme »**, décrit un ensemble d'actions mises en place dans un secteur d'activités spécifique, celui du tourisme. Il s'agit dans ce type d'expérience de bien cerner les objectifs, les ressources et les contraintes propres au secteur, afin d'y adapter les stratégies proposées.
- **Le chapitre 12 : « Les déchets de construction : aider à mieux comprendre les impacts environnementaux »**, décrit une expérience pilote récente dans un secteur d'activités spécifique, celui de la construction. Les impacts environnementaux considérables de ce secteur et leur prise en compte encore peu courante ouvrent des possibilités d'actions intéressantes. En s'appuyant sur les institutions professionnelles

partenaires du projet, les éco-conseillers tentent de construire des outils adaptés pour la sensibilisation de l'ensemble du secteur, par l'intermédiaire de personnes et de structures relais.

- Le **chapitre 13 : « Information, sensibilisation et formation : travailler sur le long terme »**, reprend quelques exemples de projets ciblés spécifiquement sur l'information, la sensibilisation et la formation, destinés à des publics divers. Que ce soit de manière générale ou plus centrée sur l'un ou l'autre sujet, ce type d'actions constitue un support indispensable pour le métier d'éco-conseiller, permettant de travailler sur le long terme.

## Replacer les actions dans un cadre plus général.

Il nous semble utile de rappeler que toutes les actions des éco-conseillers et conseillers en environnement se situent dans un cadre plus général qui contribue également à déterminer les orientations et les chances de succès de ces actions. Les politiques publiques, les législations en vigueur ou en préparation, les pressions et contraintes exercées par les autorités publiques, régionales et européennes, ainsi que les incitants financiers positifs (subsidés) ou négatifs (taxes et sanctions) contribuent pour une part importante à la réussite ou non des actions mises en place.

De plus, il est nécessaire de constamment adapter et réadapter les actions sur le terrain, de les faire évoluer en fonctions d'objectifs nouveaux, d'ouvrir d'autres perspectives, de tenter des expériences, quitte à, parfois, laisser en suspens et prendre le temps de laisser mûrir un projet pour lequel les acteurs ou les conditions ne sont pas assez favorables.

C'est donc en tenant compte de ces multiples aspects que les éco-conseillers proposent des actions les plus adaptées possibles, avec l'objectif constant, à court et à long terme, de développement durable.

## Limites et perspectives

On le constate, les actions mises en place par les éco-conseillers dans le domaine des déchets sont nombreuses, diverses, riches d'enseignements, tant par les progrès qu'elles permettent de réaliser que par les limites qu'elles mettent en évidence. Les méthodes de travail mises en œuvre par les éco-conseillers sont tout aussi variées, afin de s'adapter le mieux possible aux actions et aux acteurs concernés.

Nous n'avons pas cherché, dans cette brochure, à exposer de manière exhaustive l'ensemble des données chiffrées relatives à chacune des expériences présentées. En effet, ces données, quand elles sont disponibles, sont le plus souvent non comparables, soit par manque d'harmonisation de la manière dont on les calcule, soit parce que les indicateurs nécessaires ne sont pas fiables ou sont tout simplement inexistantes. En outre, cela sortait du cadre de ce dossier, qui vise plus à aborder les méthodes de travail des éco-conseillers, à travers une sorte de "photographie" de leurs activités dans un domaine précis (les déchets) et à un moment précis (fin 1998 - début 1999), qu'à faire une étude technico-économique détaillée de ce domaine.

Il ressort cependant clairement que, pour toutes les expériences comportant un volet de tri - recyclage de diverses catégories de déchets, les données concernant les filières de récupération / recyclage / valorisation sont particulièrement peu précises, lacunaires et difficiles à comparer. Le calcul et donc la signification des pourcentages de déchets récoltés, triés, récupérés, recyclés ou valorisés varie d'un cas à l'autre, et le sens donné à ces termes peut également prêter à confusion.

Cette situation pose d'ailleurs un problème de plus en plus important aux éco-conseillers, confrontés aux demandes de différents interlocuteurs, autorités publiques, entreprises privées, mouvements associatifs et population, qui souhaitent mieux comprendre pourquoi on leur demande de trier leurs déchets, ce qu'on en fait par la suite et ce qui fait augmenter les coûts de gestion de ces déchets. Cette absence de disponibilité des données, tant dans le bilan "matières" des filières que dans le bilan économique, apparaît clairement comme un des points faibles des actions mises en place en matière de tri - recyclage. En effet, comme certains éco-conseillers le soulignent, des filières non cohérentes ou non crédibles risquent de casser la confiance de la population si elle se rend compte que ses efforts n'ont pas été relayés dans des filières adéquates de recyclage ou de valorisation ayant moins d'impacts négatifs sur l'environnement. Des travaux de

recherche et de mise en cohérence des données sur les filières existantes pourraient donc s'avérer utiles dans ce domaine.

De manière plus générale, on constate qu'il est difficile d'évaluer ou de comparer les résultats des actions mises en place, par manque de critères ou d'indicateurs adéquats. Un chiffre global de quantité de déchets produits par habitant et par an dans chaque commune peut être influencé par beaucoup d'éléments extérieurs et est loin d'être suffisant pour évaluer ou réorienter les actions menées. En outre, dans quelle mesure une augmentation du nombre de visites de la population dans les parcs à conteneurs doit-elle être considérée comme un succès pour l'environnement ? La mise en place de différents systèmes de tri de déchets ne revient-elle pas à donner bonne conscience aux "trieurs", en déplaçant le problème de la production de déchets sans le résoudre vraiment ? Les filières actuelles de recyclage de déchets sont-elles réellement des solutions "durables" ? Comment comparer des expériences portant sur la prévention et l'éco-consommation, dont les effets seront moins "visibles" et se manifesteront à moyen terme, avec d'autres expériences de gestion différenciée de diverses fractions de déchets, aux résultats peut-être limités mais visibles à court terme ? Quels critères ou quels indicateurs utiliser pour évaluer des modifications de comportements, des changements d'habitudes ? A travers l'ensemble des actions menées par les éco-conseillers, de nombreuses questions restent posées, tant dans ce domaine d'actualité qu'est la gestion des déchets, que dans d'autres problématiques tout aussi complexes. Là aussi, des travaux de recherches concernant la mise au point d'indicateurs adaptés, dans une optique de développement durable, devraient être entrepris, à partir des expériences et problèmes de terrain rencontrés par les éco-conseillers.

Enfin, on constate que, de manière générale, les éco-conseillers sont attentifs à inscrire leurs activités dans le contexte global des politiques régionales : le Plan d'Environnement pour le Développement Durable en Région wallonne, le Plan wallon des Déchets, le Plan Déchets en Région bruxelloise servent souvent de cadre de base à leurs actions. Par contre, leur mise en application concrète traduit également la prise en compte d'autres enjeux importants au niveau local ou régional; c'est l'occasion pour les éco-conseillers de proposer et de gérer des actions à la fois réalistes et innovatrices, et de faire des liens avec d'autres objectifs : objectifs sociaux de favoriser la création d'emploi, de dynamiser la vie de quartier, de participer aux projets de développement local, mais aussi soucieux de préserver l'autonomie communale, la flexibilité, les capacités de réaction et d'adaptation rapide face à des évolutions nouvelles, ...

Lorsque le contexte s'y prête, les éco-conseillers tentent également d'initier des projets originaux, de défricher de nouveaux moyens d'actions. Certains de ces projets s'avèrent intéressants parce que spécifiquement adaptés à un contexte local précis. D'autres, par contre, servent en quelque sorte "d'expérience pilote" et peuvent ensuite être repris et transposés à d'autres endroits ou à d'autres niveaux, de manière institutionnalisée ou non. Par exemple, le projet de Plan Communal d'Environnement et de Développement Durable (P.C.E.D.D.) mis en place dans la commune de Chaumont-Gistoux (voir chapitre n°1), a constitué une des bases pour l'élaboration des projets de Plan Communal d'Environnement et de Développement de la Nature (P.C.E.D.N.) qui devraient bientôt voir le jour dans l'ensemble de la région wallonne. Dans le domaine des déchets, on peut espérer que les expériences de "plan de prévention" (voir chapitre n° 5) mises en œuvre dans les communes d'Oupeye, puis d'Havelange, avec la collaboration de l'asbl Espace-Environnement, seront suivies par des démarches du même type dans de nombreuses communes wallonnes ou bruxelloises!

Il apparaît donc assez clairement qu'à travers les actions et les projets qu'ils gèrent, les éco-conseillers visent non seulement ce qu'on pourrait appeler l'efficacité environnementale, mais également l'efficacité sociale, ainsi que l'efficacité économique; l'objectif étant, dans la mesure du possible, de les améliorer ensemble plutôt que de les opposer. Pour cela, il est d'une part nécessaire d'allier des actions à court terme et des perspectives à plus long terme, la combinaison des deux permettant souvent de répondre au mieux aux problèmes posés. D'autre part, le travail en réseau, avec la collaboration et la participation de l'ensemble des acteurs concernés sont des facteurs de réussite indiscutables pour l'ensemble des activités des éco-conseillers.





## 1. S'inscrire dans la continuité : la mise en œuvre de plans et de programmes

*De manière générale, les éco-conseillers sont attentifs à donner au travail qu'ils effectuent une dimension de long terme et à inscrire leurs actions dans une perspective de développement durable. Dans certains cas, au départ d'actions ponctuelles, ils construisent une démarche globale en faisant des liens entre différentes actions. Dans d'autres cas au contraire, un plan plus général est élaboré dès le départ, à partir duquel les actions sont conçues.*

*Ce chapitre présente trois expériences très différentes de mise en œuvre d'un plan global ou d'un programme général portant en tout ou en partie sur les déchets. La première expérience est développée en milieu communal, la deuxième au sein d'une intercommunale de gestion des déchets, et la dernière au niveau d'une administration régionale de l'environnement.*

### 1.1 Un Plan Communal d'Environnement et de Développement Durable (P.C.E.D.D.) à Chaumont-Gistoux.

Dans le cadre de la consultation du Plan d'Environnement pour le Développement Durable de la Région wallonne (P.E.D.D.), le Conseil Communal, la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire (C.C.A.T.) et les nombreuses associations de la commune de Chaumont-Gistoux ont souhaité développer une **expérience environnementale**.

L'éco-conseillère a alors initié, fin de l'année 1994, le premier Plan Communal d'Environnement pour un Développement Durable (P.C.E.D.D.). Début 1998, le plan est approuvé par la C.C.A.T. et le Conseil Communal, et des actions concrètes sont mises en route.

En tant qu'expérience pilote, le projet de plan a été en partie financé par le Programme d'Aide à la Gestion communale (PROAGEC) de la Direction Générale des Pouvoirs Locaux (D.G.P.L.). Cette intervention a couvert pendant deux ans (1995-1996) les frais de recours à un bureau d'études (audits, propositions d'action, etc.). Le reste du financement est communal. En fonction des actions proposées, la commune et les associations recherchent des subventions. Les partenariats établis permettent, entre autres, de multiplier les ressources financières et humaines.

Ce plan comporte de nombreux volets, tels que l'eau (contrat de rivière), le patrimoine, les activités industrielles et agricoles, l'énergie, etc. Ayant été conçu de manière intégrée, il devrait favoriser les synergies et les complémentarités entre différents types d'actions, en évitant les double-emplois ou les réalisations peu cohérentes.

#### **L'objectif du volet «déchets»**

L'objectif général du volet «déchets» est de réduire la quantité globale des déchets produits dans la commune, en encourageant les collectes sélectives et le compostage à domicile.

#### **Le groupe de travail «déchets»**

L'éco-conseillère a entamé une **démarche participative** avec les habitants dès la phase de conception du P.C.E.D.D. Elle favorise la participation de tous les acteurs en les impliquant personnellement. Elle est le relais entre la commune, les associations et les habitants. Huit groupes de travail sont prévus, chacun d'eux étant chargé de la mise en œuvre d'un des cahiers du P.C.E.D.D.

Le **groupe «déchets»** est coordonné par un membre de la C.C.A.T., et est constitué de membres permanents (habitants, enseignants, associations) ainsi que d'invités ou d'experts ponctuels extérieurs à la commune (par exemple, pour le compostage). Il se réunit 5 à 6 fois par an.

## Priorité à la prévention

Le groupe «déchets» travaille à partir des fiches thématiques élaborées par les membres au départ des propositions inscrites au P.C.E.D.D. L'objectif prioritaire étant la réduction des quantités de déchets, l'accent est mis sur la prévention via la **sensibilisation**, l'**information** et la **formation**.

Deux cibles sont spécifiquement visées par les actions du groupe «déchets» :

➤ **la population**

Divers moyens de communication sont utilisés : le bulletin communal, les pages régionales des quotidiens, les journaux toutes-boîtes, les radios locales, des communiqués de presse, des feuillets toutes-boîtes, des séances d'information dans les villages, des séances d'information et de formation au compostage dispensées par des associations locales, des habitants et/ou la commune.

➤ **les écoles**

L'action dans les écoles comprend deux pôles. D'une part, des démarches de sensibilisation sont effectuées dans les classes par l'éco-conseillère, sur base d'un travail préparé avec le groupe «déchets». D'autre part, un travail est réalisé via le Conseil communal des Jeunes auquel assiste alors l'éco-conseillère.

### Et pour la suite ?

Depuis 1997, les quantités de déchets collectés dans la commune et mis en décharge diminuent. Parallèlement, on assiste à une augmentation des quantités d'encombrants. Il semble qu'il y ait une **certaine prise de conscience** de la part de la population. L'éco-conseillère attribue ce phénomène d'une part au fait que les habitants s'attendent à passer aux sacs payants comme dans les communes voisines, et d'autre part à la croissance du réseau des parcs à conteneurs. Elle trouve ce résultat encourageant, montrant que l'ensemble des actions de sensibilisation et de prévention amènent à la population à adapter ses comportements. L'éco-conseillère relève également l'intérêt du travail des associations, même celles qui se sont créées dans une démarche d'opposition, comme «Stop aux décharges», qui peut utilement être mis à profit dans le P.C.E.D.D.

Un **changement de fiscalité** des déchets est effectivement prévu. Pour l'instant les habitants s'acquittent d'une taxe forfaitaire. Depuis février 1999, la commune est passée à un système de sacs payants accompagné d'une réduction de la taxe. L'étape suivante sera sans doute l'instauration du conteneur à puce (voir les expériences chapitre 8).

Le plan prévoit un **premier bilan** après un an, mi-1999. Quant au groupe «déchets», il attendra décembre 1999 pour évaluer une année de sacs payants et de nouvelles collectes sélectives.

#### Pour plus d'information :

Marie-Laurence Serret-Bragulat, éco-conseillère  
à la Commune de Chaumont-Gistoux, depuis 1992  
Rue Colleau, 2 - 1325 Chaumont-Gistoux  
Tél. : 010/68.06.91.

## 1.2. L'I.S.P.H. gère les déchets ménagers de 10 entités du Hainaut.

L'Intercommunale de Salubrité Publique Hennuyère (I.S.P.H.) est une société coopérative formée de 10 entités du Hainaut, représentant une population d'environ **220.000 habitants**.

En 1996, l'I.S.P.H. a dû s'inscrire dans une **stratégie globale de gestion des déchets** suivant les Plans Wallons des Déchets successifs, et visant à répondre aux problèmes soulevés par la fermeture de la décharge de Cronfestu et par l'augmentation des coûts de gestion des déchets. Des actions à long terme doivent donc être menées de front.

En 1996, l'I.S.P.H. s'est adjoint la collaboration d'une **éco-conseillère**. Ses différentes actions peuvent être groupées en **4 pôles d'activités**.

### **Les rôles de l'éco-conseillère**

#### ● **Appréhender les aspects législatifs**

Le travail de l'éco-conseillère dans ce domaine consiste à :

- s'occuper des dossiers de permis, par exemple pour les parcs à conteneurs (PAC) ou les installations du site de l'I.S.P.H. ;
- informer les communes sur les subsides et les réductions de taxes.

#### ● **Participer à la gestion**

L'I.S.P.H. a adhéré au système FOST Plus en septembre 1995 et a mis en place des collectes sélectives pour le papier, le carton, le plastique, les emballages métalliques et les cartons à boissons, ainsi que le verre. Elle reçoit donc de FOST Plus un forfait financier par tonne de déchets et selon le type d'emballage récolté. Les filières de recyclage sont laissées au libre choix de l'intercommunale, pour autant qu'elles soient acceptées par FOST Plus et qu'elles soient moins chères que la meilleure offre reçue par FOST Plus. La participation financière des entreprises via FOST Plus, permet de **diminuer les coûts** pour l'intercommunale. Par ailleurs, l'I.S.P.H. veille à favoriser les comportements de prévention (indépendamment de FOST Plus) et de tri au sein de la population.

La mise en place de collectes sélectives a permis la **création d'emplois** pour des personnes émargeant au Centre Public d'Aide Sociale (C.P.A.S.). Après une période de formation aux aspects techniques et institutionnels de leur métier, ces personnes travaillent dans le centre de tri installé sur le site de l'intercommunale.

Dans le cadre de la collaboration avec FOST Plus, deux aspects de la gestion sont particulièrement du ressort de l'éco-conseillère :

- la gestion des collectes au moyen du programme informatique PROFOST, qui permet d'effectuer des statistiques ;
- la collaboration à la gestion du centre de tri des déchets.

#### ● **Développer des projets d'éducation et de formation**

Les actions de l'éco-conseillère concernent deux types de publics :

- les préposés aux PAC : formation initiale, stage d'une semaine dans un PAC, réunions de mise en commun tous les mois et discussions des problèmes de terrain ;
- les écoles : visites du site de l'intercommunale, animations dans les classes sur divers thèmes relatifs aux déchets (recyclage, éco-consommation), dossiers pédagogiques pour les niveaux maternel/primaire/secondaire, film sur les déchets, passage de l'info-bus avec exposition permanente.

#### ● **Favoriser la communication**

La communication est au centre du travail de l'éco-conseillère de l'I.S.P.H..

Deux **objectifs** sont poursuivis :

- une meilleure compréhension des activités de l'intercommunale par le public ;
- une coordination entre les différents acteurs impliqués.

Différentes cibles sont concernées à différents niveaux :

- la Région wallonne, notamment pour la communication des statistiques de l'intercommunale ;
- la Commission Interrégionale de l'Emballage (C.I.E.), pour la communication des statistiques ;
- les communes, qui reçoivent des informations relatives aux collectes, subsides et réductions de taxes ;
- FOST Plus, pour un retour des informations sur les collectes ;
- les associations, pour lesquelles des visites du site de l'intercommunale sont organisées ;
- la population, pour laquelle divers moyens sont mis en œuvre dans un but prioritaire de sensibilisation: diffusion d'un guide du tri, passage de l'info-bus sur les places de marché, permanence téléphonique, conférences sur les déchets organisées dans les communes, journée «Découverte entreprises», informations chez les commerçants qui vendent les sacs de collectes sélectives. Aller à la rencontre des personnes sur le terrain permet de faire participer des populations que l'on ne pourrait pas toucher au moyen de brochures.

### ***Les contacts avec les éco-conseillers en commune***

L'éco-conseillère de l'I.S.P.H. est une personne ressource pour résoudre les problèmes quotidiens des communes. Pour les éco-conseillers travaillant dans les communes affiliées, sa présence est sans conteste un atout permettant de faciliter les relations, et inversement.

Des réunions sur les collectes de FOST Plus ont lieu tous les deux mois avec les communes affiliées à l'I.S.P.H.. Des bilans sont dressés chaque mois et en fin d'année, et des adaptations sont apportées si nécessaire.

Un éco-conseiller au sein d'une intercommunale est tout à fait indispensable. La transversalité de son travail, sa vision généraliste et le recours systématique à un réseau de personnes sont les bases de son efficacité dans ce type de structure.

### ***D'autres collaborations***

Les éco-conseillers des communes affiliées ne sont pas les seules personnes ressources de l'éco-conseillère de l'I.S.P.H.. Des contacts sont pris régulièrement avec :

- les autres services de l'intercommunale, pour centraliser et diffuser les informations environnementales ;
- la Région wallonne ;
- l'Institut Eco-Conseil, notamment pour un projet de site Internet ;
- le réseau des éco-conseillers de manière générale, pour échanger des expériences en matière de gestion des déchets ;
- d'autres intercommunales, via la COPIDEC (Conférence Permanente des Intercommunales) ;
- l'a.s.b.l. COREN, dans le cadre de l'éducation à l'environnement et des animations dans les écoles ;
- le Réseau Eco-Consommation, pour tout ce qui concerne la prévention des déchets ;
- les entreprises de recyclage, avec lesquelles l'éco-conseillère a des contacts directs et réguliers ;
- des personnes de terrain comme des avocats ou des architectes, dans le cadre des permis de bâtir ou d'exploiter.

## Les stratégies de développement à plus long terme

L'éco-conseillère prépare plusieurs projets pour poursuivre et améliorer ses activités à l'I.S.P.H. ; elle prévoit notamment de :

- créer un film de court-métrage mettant en scène une famille face au problème du tri ;
- réaliser une exposition itinérante, plus complète que celle de l'info-bus, qui se déplacerait dans les communes ;
- mettre en place des stands d'information dans les communes ;
- poursuivre la sensibilisation à l'éco-consommation ;
- travailler avec les agents et les comités de quartiers ;
- augmenter les possibilités de tri et de filières de recyclage pour les déchets collectés ;
- travailler avec les producteurs de déchets d'emballages à travers FOST Plus ;
- augmenter le nombre de PAC (cinq PAC en activité, trois en construction, quinze sont prévus au total) ;
- évaluer les adaptations nécessaires pour participer au projet de la nouvelle intercommunale ITRADEC de biométhanisation des déchets verts (par ex. nouveaux types de sacs).

### Pour plus d'information

Corinne Barbiot, éco-conseillère  
à l'I.S.P.H., depuis 1997  
Rue de Ciplly, 265 - 7003 Cuesmes  
Tél. : 065/41.27.00.



### 1.3. Vers une meilleure gestion des déchets de soins en Région de Bruxelles-Capitale.

En 1991, l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (I.B.G.E.), a été chargé par le Ministre de l'Environnement, de la Région de Bruxelles-Capitale, de concevoir un «**Plan relatif à la prévention et à la gestion des déchets**». Ce plan a été approuvé en juillet 1992.

Un des volets concerne la gestion des **déchets hospitaliers**. Dans cette région de 950.000 habitants, on recensait, en 1988, 48 établissements de soins. Treize hôpitaux généraux disposaient d'un incinérateur in situ, mais ceux-ci n'étaient pas équipés d'un système de lavage des fumées. A l'époque du premier plan, la production globale de déchets de soins de la région était estimée à plus de 13.000 tonnes/an.

L'élimination des déchets dans ce secteur n'était pas réglementée. Face à cette situation, l'I.B.G.E. a tenté de trouver des solutions en concertation avec les acteurs concernés par cette problématique. La mise en œuvre du projet «déchets de soins» a été coordonnée par une **conseillère en environnement**.

#### **Les objectifs**

- améliorer la gestion des déchets au niveau des hôpitaux, avec comme résultat un tri entre les déchets dangereux et les autres déchets ;
- mieux gérer l'incinération, c'est-à-dire parvenir à traiter les déchets dans un incinérateur conforme aux réglementations en vigueur.

#### **Les acteurs impliqués dans le projet**

Il y a deux acteurs principaux :

- les pouvoirs publics, responsables de l'élaboration du Plan Déchets ;
- les hôpitaux, à travers les responsables hospitaliers. Ils ont été contactés au cours de l'enquête préalable au Plan Déchets afin de définir le mieux possible, et en concertation, les déchets classifiés comme «déchets dangereux».

#### **Déroulement général du projet de gestion des déchets de soins**

Le projet a comporté différentes **étapes** :

- la réalisation d'une **enquête** sur les quantités de déchets et sur les coûts ;
- la préparation d'une **nouvelle législation**, qui a requis le choix d'options stratégiques et l'information de tous les acteurs concernés ;
- la mise au point d'un **cahier des charges** pour la campagne d'information vers les hôpitaux, et des **supports d'information et de communication** (guide, fiches et matériel de sensibilisation), en partenariat avec les hôpitaux de la région ;
- la **formation** des responsables déchets dans les hôpitaux ;
- l'organisation des contrôles de l'Inspectorat de l'environnement dès le début de l'action ;
- l'élaboration d'un **plan de prévention et de gestion de déchets de soins**, qui sera revu tous les 2 - 3 ans en collaboration avec les acteurs, afin d'aboutir à une synthèse, à des échanges d'idées et à des actions concrètes.

#### **Quelques aspects à améliorer**

- au début de l'action, certains collecteurs ont tenté de tirer profit de la situation et ont adopté des tarifs prohibitifs (du simple au double), entraînant une situation difficilement contrôlable ;
- manque de collaboration avec les autres Régions.

### **Quelques résultats positifs**

- une amélioration générale de la gestion des déchets de soins, grâce à une prise de conscience au sein des hôpitaux de l'aspect dangereux qu'ils présentent, du coût qu'ils occasionnent et des obligations légales qui les concernent ;
- la **fermeture** de tous les incinérateurs hospitaliers de la région bruxelloise : les déchets dangereux des hôpitaux sont éliminés dans des installations agréées existantes (hors région bruxelloise) ;
- la mise en place dans les hôpitaux d'un réseau de **responsables «déchets»** formés et qui échangent des informations ;
- une **stabilisation** de la quantité de déchets produits ;
- une **amélioration** des emballages, notamment pour les normes de sécurité (emballages rigides obligatoires pour les outils tranchants, etc.) et l'identification sur l'emballage des filières d'élimination à suivre.

### **Quelques réflexions à propos de l'action**

Le succès de l'action vient, d'une part, de la **volonté des hôpitaux** de trouver une solution aux problèmes (ils sont, entre autres, confrontés à une différence de législations entre les trois régions), et, d'autre part, de la **volonté politique** d'impliquer les hôpitaux et de mettre en œuvre les moyens de communication nécessaires.

Les **opérateurs de collectes** se sont adaptés, surtout l'Agence Bruxelles-Propreté (A.B.P.), par exemple au niveau des collectes de verre et de papier, afin de permettre la collecte séparée de ces matières au niveau des établissements hospitaliers.

La **contrainte** la plus importante de cette action est la volonté politique. Il existe une hiérarchie dans les priorités actuelles en matière de gestion des déchets. En région bruxelloise, l'accent a été mis sur la législation et la sensibilisation en matière de déchets de soins ; les pistes vers la prévention et le recyclage ont été peu développées. Par exemple, la charte éco-consommation de l'I.B.G.E. aurait pu servir à fixer des conditions pour l'achat des fournitures des hôpitaux. Cette proposition n'a pour l'instant pas été retenue. Des **perspectives** pour la suite de l'action pourraient être envisagées pour les petits producteurs de déchets de soins.

Si c'était à refaire, la conseillère en environnement souligne **trois points importants** :

- Les petits producteurs de déchets de soins doivent être davantage associés. Les déchets produits par les médecins, dentistes, infirmières et vétérinaires ne font l'objet d'aucune attention particulière. Ils sont éliminés par les filières de collecte des ordures ménagères et aucun emballage spécifique n'est prévu pour leur évacuation. Des solutions spécifiques doivent être trouvées.
- La collaboration avec les opérateurs privés (collecteurs) doit être mieux définie pour mieux contrôler le contexte économique.
- Un soutien régulier de l'action est nécessaire pour assurer la persistance dans le temps.

#### **Pour plus d'information**

Cécile Riffont, conseillère en environnement  
à l'I.B.G.E., depuis 1991  
Gulledelle, 100 - 1200 Bruxelles  
Tél. : 02/775.76.84.



## 2. Agir en commune urbaine : la mise en place d'une politique globale de gestion.

Ce chapitre présente un exemple de politique globale de gestion des déchets, mise en place dans une commune urbaine, en collaboration au cas par cas avec divers acteurs privés, publics ou associatifs, et intégrant de nombreux types d'actions destinées à des publics divers.

### 2.1. Namur adapte sa politique de gestion des déchets ménagers.

La fermeture de la décharge communale en décembre 1993 et l'augmentation des coûts en découlant (hausse du budget de 65 millions de francs (1.611.307,91 €) en 1994) sont à l'origine de la politique globale de la ville de Namur, comptant plus de 105.000 habitants, principalement axée sur le **tri** et le **recyclage**.

En 1997, les frais de collecte et de mise en décharge d'une tonne de déchets s'élevaient à 4.521 francs (112,07 €). En comparaison, le coût pour la commune des déchets transitant par le PAC est de 1.258 francs/tonne (31,18 €). La différence est nette. C'est dans ce contexte que l'éco-conseiller développe ses actions. Il fait des propositions dans le cadre de la politique mise en place et est responsable de la dynamique des acteurs sur le terrain.

A Namur, la commune a décidé pour l'instant de ne pas instaurer de sacs payants ni de conteneurs à puce. En effet, en 1998, la production de déchets ménagers a été de 215 kilos/habitant (en tenant compte de certains apports des commerçants), c'est-à-dire déjà bien inférieure aux seuils inscrits dans le Plan Wallon des Déchets «Horizon 2010». Une taxe communale forfaitaire est appliquée : 3.000 francs (74,37 €) pour les ménages d'une personne, et 3.800 francs (94,20€) pour les autres ménages.

#### Les objectifs poursuivis

- réduire les coûts de gestion des déchets par la réduction des quantités de déchets mis en décharge et permettre ainsi de reporter les économies réalisées sur d'autres projets, d'ordre social par exemple;
- favoriser la récupération de matière et d'énergie.

Deux **cibles** : la population et les services communaux (mise en place d'un tri interne à l'administration).

#### La gestion des déchets

Namur a été précurseur (depuis, nombre de communes ont suivi), en matière de collecte

- du verre : lancé en 1979 (puis soutenu financièrement par la Région Wallonne), le réseau de bulles est aujourd'hui géré par le B.E.P.N. et les frais sont pris en charge par FOST Plus ;
- du plastique : de 1992 à 1997, un réseau de conteneurs a été développé dans la ville. Ce réseau a été modifié et réduit depuis la mise en place des collectes sélectives en porte-à-porte.



D'autres services sont également à la disposition de la population, et depuis 1997, les filières de recyclage ont été fortement renforcées :

- Collecte à domicile des vêtements, des encombrants et des branchages (un service de broyage à domicile à prix coûtant est proposé);
- Collecte hebdomadaire en porte à porte du papier-carton et des PMC en alternance ;
- Deux parcs à conteneurs à Malonne et à Naninne, et un centre de collecte à Namur (limité aux seules matières recyclables et aux petits déchets spéciaux), accessibles gratuitement et réservés aux particuliers (matériaux inertes, métaux, déchets verts, papier-carton, bouteilles plastiques, encombrants dont le bois, verre, petits déchets spéciaux, huiles minérales, pneus, vêtements et jouets). Sous certaines conditions, les P.M.E. et artisans peuvent néanmoins y apporter papiers, cartons, verre, ferraille et bouteilles plastiques ;
- Réseau de conteneurs pour la collecte de piles dans la ville et partenariat avec l'a.s.b.l. BEBAT pour la collecte dans les commerces et les écoles ;
- Collecte de déchets verts au centre de compostage du B.E.P.N. à Naninne depuis 1996 ;
- Collecte des huiles de vidange (20 conteneurs) et de vêtements et souliers (une quarantaine de cabines).

Un nouveau règlement communal concernant les dépôts clandestins est entré en vigueur en 1997 et prévoit des amendes élevées pour les contrevenants.

### **Deux mots clés : information et sensibilisation**

La **communication** est un axe important de la politique de gestion des déchets de la Ville de Namur. La population a besoin d'informations et d'encouragements permanents.

Divers **outils** sont utilisés :

- la revue d'information communale ;
- des journaux et feuillets toutes-boîtes de la commune et de FOST Plus ;
- des communiqués de presse ;
- des opérations ponctuelles comme «Le grand nettoyage de printemps» ;
- un document d'information générale «La collecte des déchets ménagers et les filières de recyclage développées à Namur» présentant l'ensemble des services mis à la disposition de la population ainsi que les résultats obtenus pour chaque type de collecte ou encore des conseils (par exemple, pour les encombrants, les habitants sont dirigés vers des associations qui récupèrent le matériel encore utilisable) ;
- une exposition permanente de 60 tableaux sur les déchets, remise à jour continuellement, etc. ;
- un site Internet en cours d'élaboration mais déjà accessible.

Les écoles sont également impliquées, grâce à l'exposition qui peut être installée à la demande, mais aussi par le travail permanent de techniciens qui assurent la promotion du tri des déchets à l'école.

### **A propos des collaborations**

Les contacts sont fréquents avec d'autres institutions comme le B.E.P.N., la Région wallonne, l'I.B.G.E., ou encore l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Namur fait également partie de l'Association des villes pour le recyclage (A.C.R.-A.V.R.) dont elle est membre fondateur, et avec laquelle elle développe des échanges d'expériences.

Un certain nombre de partenariats ont été établis avec des associations actives dans le domaine des déchets, telles que Terre, Oxfam ou encore Handipar.

L'éco-conseiller entretient aussi des contacts avec d'autres éco-conseillers pour échanger des informations.

## Quelques résultats

Les résultats obtenus au fil des années sont intéressants à plus d'un titre:

- depuis 1994, il y a une diminution annuelle de la masse totale de déchets produits ; de 370 kilos de déchets/habitant collectés à domicile en 1994 et envoyés en décharge de classe 2 , on est passé à **215 kilos en 1998** ;
- en 1994, 7% de la masse totale de déchets produits empruntait des filières de recyclage, valorisation et compostage ; le chiffre monte à 30% en 1998 ;
- dès la première année de leur mise en place, les objectifs des collectes FOST Plus ont été doublés (100 kilos de déchets/habitant récoltés lors des collectes sélectives en 1998) ;
- plus de **144.000 visites aux PAC** en 1998 et 5.102 tonnes de déchets recyclés ou compostés;
- des **emplois** créés à la ville (10), au B.E.P.N. (40), au centre de tri (dont 30 personnes handicapées pour le tri du bois) ;
- une bonne implication de la **population** ;
- pourtant, la hausse croissante des prix de traitement a conduit depuis 1998 à un accroissement sensible du **poste budgétaire** «déchets», après un infléchissement marqué en 1996 (exemple pour le prix de mise en décharge des encombrants : 1.976 francs/tonne (48,98 €) en janvier 1998, 2.153 francs (53,37 €) en avril 1998, 3.760 francs (93,21 €) en juillet 1998, etc.).

## Et les suites

Un troisième et dernier **parc à conteneurs** ouvrira ses portes à l'automne 1999 à Champion.

Des expériences de collecte par sacs à **puce électronique** sont mises en place dans plusieurs communes wallonnes et dans d'autres pays. Namur attend les résultats, car la ville pourrait être intéressée par ce système.

MARDI: LES SACS JAUNES ...  
JEUDI: LES SACS BLEUS ...  
MAIS POUR BRULER LES DECHETS ...  
C'EST QUEL JOUR ??



Des actions de sensibilisation au **compostage à domicile** ont débuté, en collaboration avec le B.E.P.N.. En effet 50% de la population namuroise vit en zone rurale. En effet, la collecte des déchets verts coûte trop cher et les gens n'y ont pas répondu suffisamment.

La section environnementale de la **police communale** (deux agents et un inspecteur) et de la brigade de gendarmerie locale (deux gendarmes) collaborent pleinement et apportent une aide précieuse au problème des dépôts clandestins. Il est question de renforcer ces contrôles, mais un manque d'effectifs est évoqué.

Enfin, des actions à caractère plus **social** devraient être développées, comme par exemple un hall de troc.

### Pour plus d'information

Gérard Lamblot, éco-conseiller  
à la Ville de Namur, depuis 1990  
Hôtel de ville, 1 - 5000 Namur  
Tél. : 081/24.65.32.

## 2.2. En synergie ... La gestion des déchets à Namur s'articule avec celle de l'intercommunale.

Le Bureau économique de la Province de Namur (B.E.P.N.) est une société intercommunale rassemblant la Province de Namur, ses 38 communes et les 4 Sociétés Intercommunales d'Aménagement et d'Équipement Économique (S.I.A.E.E.) (Région Namuroise / Famenne, Condroz et Haute-Meuse / Entre-Sambre et Meuse / Région Gedinne-Semois).

En matière de déchets, le Département Environnement du B.E.P.N. développe, depuis 1994, un programme de gestion intégrée des déchets ménagers, qui vise à assurer un maximum de recyclage et de valorisation après le tri, mais qui englobe également le traitement des déchets non recyclables ou non valorisables.

Une des fonctions de l'éco-conseiller qui y travaille est la communication. La politique de prévention des déchets du B.E.P.N. s'articule en effet essentiellement autour de l'information et de la sensibilisation de la population et des écoles de la Province (campagnes d'information régulières sur les collectes sélectives, promotion du compostage individuel par la diffusion d'un guide pratique, fiches didactiques sur la problématique des déchets, etc.).

Des collectes sélectives en porte-à-porte de papiers-cartons et des P.M.C. sont organisées par les S.I.A.E.E. sur tout le territoire avec le soutien de FOST Plus. Dans le cadre des collectes FOST Plus, l'éco-conseiller s'occupe de la gestion des marchés (centres de tri, sacs bleus PMC, etc.) et de la communication.

A la fin de l'année 1998, un réseau de 729 points de collecte pour le verre (soit 1.707 bulles à verre) couvre le territoire de la Province de Namur. Chaque point de collecte est constitué d'une bulle verte et d'une bulle blanche, afin de permettre un tri entre le verre blanc et le verre de couleur.

Vingt-cinq parcs à conteneurs (PAC) sont en service en Province de Namur. A terme, ce seront 34 PAC qui seront à la disposition des habitants de la Province.

Les collectes sélectives et les parcs à conteneurs permettent de récolter chaque année en moyenne 44 kilos de vieux papiers et de cartons, 26 kilos de verre, et 13 kilos de P.M.C. par habitant de la Province de Namur.

Le centre de compostage de déchets verts situé à Naninne prend en charge les déchets verts récoltés dans les PAC, ainsi que les déchets verts des services communaux. L'éco-conseiller est responsable de l'exploitation de ce centre. Le compostage des matières végétales procure un amendement organique du sol. Il est commercialisé en vrac dans les PAC, ainsi que sur le site de production, sous le nom de «Compost vert».

Dans l'avenir, les services devraient être étendus (augmentation du nombre de points de collecte pour le verre et du nombre de PAC). Des services complémentaires sont à l'étude (par exemple, une unité industrielle de valorisation par compostage ou biométhanisation des déchets organiques collectés en porte-à-porte). Une brochure d'information et des actions visant à promouvoir le compostage à domicile ont également été lancées.

Par ailleurs, la collecte des déchets par conteneurs avec système d'identification et de pesage commence à se répandre en Province de Namur (déjà plus de 10.000 conteneurs en service). Ce système permet de taxer le producteur sur le tonnage réel de déchets produits. Il sera étendu prochainement à plusieurs communes de la province de Namur.

### **Pour plus d'information**

*Yves Frémal, éco-conseiller  
au B.E.P.N., depuis 1996  
Avenue Sergent Vrithoff, 2 - 5000 Namur  
Tél. : 081/31.00.80.*



### 3. Agir en communes semi-rurales et rurales : la mise en place d'une politique globale de gestion

*Ce chapitre présente également des exemples d'actions dans le cadre d'une politique globale de gestion des déchets, mais dans des communes semi-rurales ou rurales. A ce niveau, les collaborations et actions concertées entre plusieurs communes voisines, ainsi que le travail de manière transversale avec plusieurs services, apparaissent comme des pistes à utiliser systématiquement.*

#### 3.1. Seneffe a mis en place un plan communal de gestion des déchets.

A Seneffe, l'éco-conseillère travaille depuis 1994 comme prestataire de services extérieure au personnel communal. Au fil des années, elle a proposé un plan communal de gestion des déchets. Son travail avec le service environnement de la commune s'inscrit dans un **contexte stratégique global** avec des actions envisagées à long terme. Plusieurs éléments sont à l'origine de la réalisation du plan de gestion des déchets : une volonté de mettre en place une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement, d'anticiper les problèmes, notamment en matière d'augmentation des coûts, et de satisfaire la population.

##### **La gestion des déchets**

En 1994, le Conseil Communal décide d'appliquer une redevance de 5.000 francs (123,95 €) sur l'enlèvement des versages sauvages. Ensuite, en 1997, il vote un **règlement communal** général relatif aux déchets.

Différents **services** sont aujourd'hui proposés aux habitants :

- des collectes : déchets ménagers, papier-carton, encombrants, textiles, P.M.C. (partenariat avec FOST Plus depuis 1995 suite à la proposition de l'éco-conseillère), déchets spéciaux des ménages, et déchets verts sur demande en partenariat avec une entreprise d'économie sociale ;
- un pré-parc à conteneurs pour les déchets verts et les briquillons ;
- un réseau de bulles à verre.

Le cahier des charges pour la collecte des déchets ménagers ayant dû être renégocié, le moment était bien choisi pour passer à un **nouveau système** de collecte et de fiscalité. Un système de vignettes a été instauré, entre autres pour éviter le «tourisme» des déchets des communes voisines où le sac payant était en vigueur. Seneffe est passé d'une collecte totalement gratuite, à un système de vignettes, gratuites pour les habitants qui ne dépassent une consommation de plus de 100 vignettes par an (150 pour les familles nombreuses) par sac de 100 litres maximum. Pour les sacs supplémentaires, chaque vignette coûte 35 francs (0,87 €), toujours par sac de 100 litres maximum. En effet, la commune a souhaité que les gens qui font un effort de réduction de leur production de déchets ne paient pas pour les autres. C'est pourquoi ce système a semblé le plus équitable.

##### **La diffusion de l'information**

A Seneffe, l'information sur les collectes est **permanente** via le journal toutes-boîtes hebdomadaire qui tient lieu de journal communal. Chaque semaine une rubrique environnement est développée par l'éco-conseillère sur un sujet différent : le thème des déchets est abordé régulièrement.

En 1995, l'éco-conseillère a réalisé une brochure «Trions ... fûtés» reprenant les résultats d'une enquête sur les déchets, des informations sur les collectes sélectives et sur le compostage, ainsi que des conseils d'éco-consommation. Elle a été distribuée en toutes-boîtes. Une autre brochure a été réalisée par les enfants des écoles en 1996, et a été distribuée dans tous les établissements scolaires.

L'éco-conseillère réalise systématiquement une **campagne de sensibilisation** lors de la mise en place d'un nouveau service dans la gestion des déchets.

Par exemple, lors de la mise en place des **collectes de FOST Plus**, les réunions annuelles d'information dans chaque village ont eu pour thème «les déchets». Des explications sur le système de collecte étaient données par l'éco-conseillère et la population avait la possibilité de poser des questions. Plus de 500 personnes ont participé à ces rencontres organisées en semaine ! Des réunions d'information sont également mises sur pied pour les associations de la commune qui le souhaitent.

Avant la mise en place des collectes sélectives de FOST Plus, une enquête a été menée auprès de la population. Il en est ressorti une demande pour une collecte des déchets spéciaux. Depuis, la commune fait appel à un collecteur agréé; une camionnette stationne en des lieux fixes de la commune tous les 3 mois.

L'éco-conseillère a également réalisé des animations dans chaque classe des écoles, pour expliquer aux enfants le fonctionnement des nouvelles collectes et la manière de trier les déchets.

Outre la communication vers la population, l'éco-conseillère a organisé des **formations** à destination du personnel communal (ouvriers du service travaux, personnel du C.P.A.S., aides familiales et ménagères, animateurs de jeunes). Le but de ces formations était de donner les informations nécessaires sur les P.M.C. pour pouvoir répondre aux questions des gens, et de créer des relais de sensibilisation vers les ménages et les enfants. Pour mieux faire, deux autres acteurs devraient être impliqués également : la police et les services de nettoyage de l'administration communale et des écoles.

### ***A propos des collaborations***

En interne, une collaboration étroite avec le service des travaux s'est mise en place. En externe, deux partenaires privilégiés de l'éco-conseillère sont l'intercommunale IDEA et FOST Plus.

L'éco-conseillère souligne aussi l'importance du réseau des éco-conseillers. Elle essaye toujours de promouvoir les échanges d'expériences nouvelles entre les communes.

### ***Quelques résultats***

- > participation active de la population aux collectes sélectives même avant l'instauration du sac payant;
- > diminution de la quantité de déchets produits de 415 kilos/habitant en moyenne en 1997 (déchets ménagers et encombrants), à en moyenne 245 kilos/habitant de déchets ménagers et environ 45 kilos d'encombrants en 1998 (grâce entre autre probablement à la baisse du «tourisme» des déchets des communes voisines) ;
- > anticipation des résultats imposés dans le Plan Wallon des Déchets «Horizon 2010»;
- > satisfaction de la population.

### ***En perspective***

Un parc à conteneurs devrait être mis en place. Il est prévu également d'effectuer une campagne de sensibilisation au compostage à domicile et de former des guides composteurs.

### ***Quelques réflexions à propos de l'action***

Seneffe est une commune qui ne connaît pas de gros problèmes financiers et où les responsables politiques mettent un point d'honneur à ce que les habitants bénéficient de cette situation financière relativement confortable.

Le choix de collecter les déchets verts a pour origine une réelle volonté politique car il coûte cher à la commune. Cependant, engager pour cette activité des minimexés issus de la commune dans le cadre d'une entreprise d'économie sociale, permet de diminuer les montants financiers à charge du C.P.A.S., tout en garantissant un volet social d'insertion professionnelle à des personnes moins qualifiées.

### ***Pour plus d'information***

*Cécile Alphonse, éco-conseillère  
à la Commune de Seneffe, depuis 1994  
Place du Tribunal, 17 - 7180 Seneffe  
Tél. : 064/52.17.26.*

## 3.2. Collaborer avec plusieurs communes.

Une **éco-conseillère** travaille depuis plusieurs années comme indépendante dans plusieurs communes rurales (par exemple Jodoigne et Ecaussinnes), et y a mené de nombreuses actions. Son statut particulier, extérieur aux services communaux, facilite le travail **transversal** avec les différents services.

Le coût important de la gestion des déchets et le nouveau contexte du Plan Wallon des Déchets «Horizon 2010» sont à l'origine de la demande des communes pour de nouvelles actions «déchets» (déchets verts, déchets spéciaux ou encore dépôts clandestins).

Les actions sont planifiées au début de chaque année, et un rapport d'activités est réalisé tous les mois. Il est en effet important de fixer des échéances et des objectifs. L'éco-conseillère travaille avec les budgets communaux ordinaires et des subsides régionaux, et met en place des projets à coûts peu élevés.

### **Les objectifs des actions**

Les objectifs doivent pouvoir être évalués au moyen **d'indicateurs** :

- > réduction des coûts de gestion des déchets
- > amélioration du service rendu et réponses aux attentes de la population
- > diminution des impacts négatifs des déchets sur l'environnement ;
- > responsabilisation des acteurs.

La première étape de l'action consiste toujours en un **état des lieux** de la gestion des déchets dans la commune. De cet état des lieux, l'éco-conseillère tire des conclusions et propose des actions. Son rôle est d'initier des projets et d'en assurer le suivi. La gestion générale et administrative est ensuite assurée par une autre personne, qui doit être impliquée, informée et responsabilisée.

### **A Jodoigne, le dialogue intercommunal**

Dans le cadre de la modification des règlements de police communaux relatifs aux déchets, la **concertation** avec différents interlocuteurs a été privilégiée.

Des contacts avec les éboueurs et des sondages sur le terrain ont été menés afin de mieux cerner la situation existante (nombre de sacs poubelles sortis en moyenne, problèmes spécifiques des commerces et des établissements scolaires, etc.).

La Ville de Jodoigne a souhaité mener une politique concertée avec les communes limitrophes afin d'**uniformiser le système de gestion des déchets**, et de développer un message cohérent pour la population. Elle a ainsi initié un dialogue en mai 1998, et délégué l'éco-conseillère aux différentes réunions de travail. Les négociations entre les 7 bourgmestres de l'Est du Brabant wallon se sont poursuivies pendant plusieurs mois afin d'arriver à un système commun de sacs payants entré en application en février 1999.

Le prix du sac, sa dimension, son mode de diffusion sont identiques pour les **7 communes**. L'intercommunale I.B.W. apporte son concours à la réalisation du projet et assure la gestion pratique des sacs (commande, stockage, distribution auprès des commerçants, facturation).

Dans chaque commune, les **règlements de police** ont une base identique adaptée en fonction des spécificités communales. Le règlement relatif à l'enlèvement des dépôts clandestins a également été uniformisé ainsi que les messages d'information à la population. A nouveau, la police, les éboueurs et le service «voirie» ont collaboré à la mise en pratique de ces règlements. Les habitants récalcitrants sont d'abord invités à se conformer aux nouveaux règlements par un message d'information mis dans les boîtes aux lettres par un ouvrier communal. En cas de récidive, la police intervient.

## **A Ecaussinnes, la communication par la sensibilisation des enfants**

A Ecaussinnes, malgré les collectes sélectives organisées par l'intercommunale IDEA avec FOST Plus depuis plusieurs années, les quantités de déchets collectés restent très élevées (près de 400 kilos/habitant et par an en moyenne). Néanmoins, la commune ne souhaite pas modifier le régime fiscal appliqué aux habitants, qui bénéficient d'un service de ramassage entièrement gratuit. Un effort collectif doit donc être réalisé pour limiter les quantités de déchets. Pour ce faire, le service Qualité de la Vie de la commune coordonne un ensemble de projets visant à sensibiliser les différents publics cibles : écoles, habitants mais aussi commerces et administration communale.

Les enfants constituent le premier public visé. La commune a confié à l'éco-conseillère l'organisation d'une campagne **d'animations** dans les **écoles** sur le thème des déchets. Après une information à destination des enseignants et la diffusion d'un dossier pédagogique, une trentaine d'animations ont été réalisées de novembre 98 à janvier 99, touchant une quarantaine de classes. Les animations se sont principalement déroulées dans les classes du niveau fondamental mais les classes de maternelle n'ont pas été oubliées.

Dans le cadre de ce projet, les écoles peuvent bénéficier d'un accompagnement afin d'améliorer les collectes sélectives existantes. Un accent particulier est mis sur la compréhension des labels et l'**éco-consommation**, afin de diminuer les déchets à la source. La dynamique amorcée dans chaque classe se poursuit après l'animation. Une série de projets parallèles ont vu le jour tels que des enquêtes auprès des parents, des travaux d'élèves sur certains thèmes spécifiques, et la participation à un concours inter-écoles de slogans et de logos, lancé dans le cadre de la campagne d'information sur les déchets organisée par l'administration communale (affiches, avis, articles, brochures, etc.). La participation au concours a été importante, puisque le jury a reçu une quarantaine de logos, parmi lesquels il en a sélectionné deux, qui seront utilisés comme support visuel pour la campagne d'information.

Le projet prévoit également, en collaboration avec le Conseil Communal des enfants, la conception d'une «**charte sur la propreté et la gestion des déchets à l'école**». Cette charte comprendrait un ensemble d'engagements simples, que les enfants seraient invités à signer. Elle devrait permettre de responsabiliser les élèves et de développer leur sens civique. Le projet devrait démarrer à la rentrée scolaire de septembre 1999.

### **La communication et le partage des expériences**

Les principaux **outils de communication** utilisés sont des brochures d'information générales et thématiques (toutes-boîtes), des dossiers pédagogiques et le contact direct avec la population. Pour monter des campagnes de sensibilisation avec des moyens de communication plus coûteux, des regroupements de communes s'avèrent utiles ; cela permet de réaliser des économies d'échelle et de créer une cohérence dans le message.

Le partage des expériences se fait au travers de séminaires, du groupement des éco-conseillers du Brabant Wallon, et de la revue «Télex» de l'A.B.E.C.E.. L'éco-conseillère a également développé un réseau de personnes ressources.

### **Quelles perspectives ?**

L'éco-conseillère souhaite plus orienter ses actions sur la prévention des déchets, et développer un système de tri interne des déchets dans les administrations (par ex. le recyclage des papiers des administrations communales accompagné de récupération d'une partie des papiers triés pour en faire des blocs-notes ou des feuilles de brouillon).

Elle souligne que les mesures de gestion des déchets devraient être plus souvent accompagnées d'actions en faveur de la prévention.



#### **Pour plus d'information**

*Bénédicte Maréchal, éco-conseillère*

*à la Commune de Jodoigne (lundi), depuis 1995  
Rue du Château, 13 - 1370 Jodoigne  
Tél. : 010/81.99.99.*

*et à la Commune d'Ecaussinnes (mardi et jeudi), depuis 1995  
Grand'Place, 4 - 7190 Ecaussinnes  
Tél. : 067/44.31.15.*

### 3.3. Nassogne : une commune rurale et sa politique de gestion des déchets.

Chaque habitant de Nassogne, commune rurale de moins de 5.000 habitants, produit actuellement en moyenne 284 kilos de déchets (hors collectes sélectives). Le travail de l'**éco-conseiller** consiste d'une part, en l'analyse des propositions de l'intercommunale IDELUX avec remise d'avis au Collège Communal, et d'autre part, en la réalisation d'actions à court terme de gestion et de sensibilisation, qu'il inscrit dans une stratégie globale à long terme. En général, ces actions sont menées grâce à des subsides régionaux (comme pour la Semaine Verte ou la Semaine de l'arbre).

Ces **actions** concernent deux cibles, la population et les écoles :

- collecte de papier-carton en porte-à-porte par les services communaux ;
- en 1993, ouverture d'un parc à conteneurs (PAC) ;
- récupération des plastiques agricoles deux fois par an au PAC ;
- prise de contact avec l'a.s.b.l. ADESA pour la récupération des médicaments ;
- récolte des piles dans chaque école depuis 1993 avec tri des piles boutons ;
- sensibilisation dans les écoles depuis 1993. Par exemple, en 1998, les enfants des classes de 5è et 6è primaires ont réalisé un questionnaire et interrogé les habitants afin de mieux percevoir leur sensibilité au problème des déchets, et de leur faire prendre conscience de l'existence et de l'intérêt de la prévention et du tri ;
- à l'occasion de l'ouverture du PAC, réalisation d'une exposition avec les enfants des écoles présentant des produits fabriqués au départ de déchets, et illustrée au moyen de panneaux de la Région wallonne, d'IDELUX et de Louvain-la-Neuve (test de matériaux fabriqués à partir de produits recyclés).

L'éco-conseiller a réalisé des dépliants toutes-boîtes, très ciblés, sur les déchets en général et sur le compostage. Des articles sont également publiés dans le bulletin communal et dans la revue du centre culturel. Une communication moins ciblée est fournie via des folios de l'intercommunale. Des conférences sur le compostage ont été organisées. La sensibilisation au compostage a permis de réduire fortement les quantités de déchets verts amenés au PAC.

L'éco-conseiller souligne que étant donné que la population s'intéresse au devenir des déchets après le tri, il est très **important** d'être crédible. En effet, une gestion peu cohérente (comme la mise en décharge de déchets triés dans un but de recyclage) peut détruire le travail de sensibilisation de plusieurs années.

Le **réseau** de personnes ressources et l'échange d'expériences sont importants pour l'éco-conseiller, car ils permettent de comparer ce qui se fait ailleurs et ainsi de justifier ses actions.

Une carte de fidélité pour l'accès au PAC a été instaurée. Une prime est accordée au citoyen venu déposer ses déchets triés dix fois sur l'année (une seule fois par mois est prise en compte). Cette carte sert d'**indicateur de résultats** : on sait ainsi que 20% des ménages fréquentent le PAC. Dans le cadre du Plan Wallon des Déchets «Horizon 2010», la taxe communale relative aux déchets a été augmentée et la prime pour la fréquentation du PAC a été triplée. En janvier 1999, le PAC a reçu deux fois plus de visites que d'ordinaire.

**En perspective**, un nouveau système fiscal est à l'étude à la commune, dans le cadre de l'application du principe pollueur-payeur. Il semble que le système le plus juste serait celui du sac à puce électronique. Au travers de nouvelles actions, l'accent continuera à être mis sur le tri et la prévention (par exemple la promotion de l'utilisation de compostières individuelles).

#### **Pour plus d'information**

*Georges Blaise, éco-conseiller  
à la Commune de Nassogne, depuis 1993  
Place Communale - 6950 Nassogne  
Tél. : 084/21.06.30.*

## 4. Audits et méthodologies : une aide à la décision.

Les éco-conseillers remplissent une fonction d'aide à la décision dans des milieux professionnels qui évoluent. Ils doivent donc développer des méthodes de travail et des outils d'aide à la décision leur permettant, ainsi qu'à leurs collègues, d'aborder d'une manière adaptée les questions liées à l'environnement. Etant donné la diversité des enjeux et les multiples acteurs dont il est nécessaire de tenir compte, ces questions se révèlent en effet fort complexes, et les outils «classiques» d'aide à la décision ne permettent que rarement d'y apporter des réponses appropriées.

Ce chapitre présente trois expériences de mise en œuvre d'audits et de méthodologies dans des contextes professionnels différents. La première expérience est tirée du milieu communal, la deuxième est développée au niveau régional, et la dernière au sein d'une fédération d'entreprises.

### 4.1. A Eghezée, l'analyse multicritère appliquée à la gestion des déchets ménagers.

En 1995, un éco-conseiller indépendant propose ses services à la commune d'Eghezée pour l'aider à analyser la gestion des déchets ménagers sur son territoire et à choisir une politique à suivre en la matière.

Les **problèmes** que la commune rencontre à l'époque et qui sont à la base de cette demande d'étude sont:

- une méconnaissance du domaine des déchets en général et de la situation d'Eghezée en particulier,
- une pression citoyenne pour le changement,
- un besoin de rigueur dans la recherche de solutions.

Le projet s'est déroulé sur 4 mois, pour un budget de 400.000 francs (9.915,74 €) entièrement financé par la commune. Il s'agit d'une réalisation à court terme, à prolonger sur plusieurs années par l'application des actions préconisées dans l'étude.

#### La méthodologie utilisée

- effectuer un état des lieux en décrivant les quantités des différents déchets, les coûts associés à leur gestion et l'impact environnemental ;
- mettre en évidence les points forts et les points faibles du système de gestion en place ;
- faire des propositions concrètes aux décideurs.

L'objectif était d'apporter un éventail de scénarii comportant les tenants et les aboutissants de chaque proposition, ainsi qu'une méthode qui permette à chaque acteur de déterminer la solution qui correspond le mieux à ses attentes. La méthode d'**analyse multicritère** a été retenue. Elle consiste à croiser différents scénarii avec une série de critères choisis, pondérés et évalués par chacun des acteurs. Déjà utilisée avec succès en Belgique et à l'étranger dans des situations variées, cette méthode permet d'analyser de manière nuancée et souvent de débloquer une situation complexe.

#### A propos des collaborations

L'ensemble des services communaux concernés par la gestion des déchets (service travaux, service comptabilité, etc.) ont participé au projet en apportant leurs données, leurs remarques ou encore leurs idées. Avant la fin de l'étude, le service voirie collaborait déjà à la mise en place de certaines mesures proposées.

Des données ont également été fournies par des intercommunales de gestion des déchets et par la Région wallonne.

Pour encourager des études similaires, un **partage d'expérience** a eu lieu entre l'éco-conseiller et l'association Espace Environnement, ainsi qu'avec le réseau des éco-conseillers du Brabant Wallon. L'application de l'analyse multicritère à la gestion des déchets peut être reproduite ailleurs.

#### Quels sont les résultats de l'étude ?

- Un résultat inattendu à court terme a été l'amortissement du coût de l'étude avant même qu'elle n'ait atteint son terme. Cela a été possible grâce, d'une part, à une meilleure gestion des déchets, et

d'autre part à l'utilisation de subsides dont la commune ignorait l'existence.

- L'amélioration du système de gestion des déchets proposé à l'issue de l'étude devrait permettre à la commune d'économiser chaque année 2 millions de francs (49.578,70 €), ce qui dépasse largement la réduction de coûts espérée.
- Un meilleur tri des déchets a été mis en place, ce qui réduit les quantités de déchets mis en décharge.
- Les décideurs ont acquis une meilleure connaissance de la problématique des déchets dans leur commune.
- Les économies réalisées sur la gestion des déchets permettent de dégager des budgets pour d'autres actions visant à augmenter le bien-être de la population.

### **L'apport au métier d'éco-conseiller**

Cette action a permis d'introduire la pratique de l'analyse multicritère au niveau communal et d'y montrer son utilité, alors que c'était un outil jusqu'alors plutôt réservé aux « experts universitaires ». Elle a également donné des points de repère dans le domaine des déchets. La méthode doit à présent être affinée et reproduite dans d'autres situations, pour mieux adapter l'expertise et aller plus loin dans son application en situation réelle.

#### **Pour plus d'information**

*Hadelin de Beer, éco-conseiller  
Indépendant de 1990 à 1997 (étude effectuée à Eghezée en 1995)  
au Bureau Fédéral du Plan depuis 1998  
Avenue des Arts, 47/49 - 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/507.74.75.*

## **4.2. Une étude européenne sur la fiscalité des déchets ménagers.**

En 1996, l'**Association Belge des Éco-conseillers et Conseillers en Environnement (A.B.E.C.E.)** a réalisé, pour l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (I.B.G.E.), une étude sur la fiscalité des déchets ménagers et assimilés.

Cette étude a été commandée dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan de prévention et de gestion des déchets afin d'aider les responsables à effectuer un choix stratégique pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Elle est directement liée au principe pollueur-payeur. Les questions posées étaient les suivantes :

- Quels sont les résultats au point de vue des coûts, des quantités de déchets produites, etc. des différentes combinaisons entre type de collecte et type de fiscalité ?
- Comment gérer autrement les déchets, en mettant en parallèle le prix véritable de la collecte et le niveau de redevance qui suscite un intérêt pour le tri, sans engendrer de « tourisme des déchets » ?

### **Les objectifs de l'étude**

- identifier les grands types de systèmes de taxation et de redevance en matière de déchets ménagers et assimilés, appliqués dans les grandes villes européennes ;
- mettre en évidence les pratiques de gestion, l'évolution de la production de déchets, ainsi que les aspects positifs et négatifs des différents systèmes.

### **Quelle est la méthodologie utilisée ?**

Tout d'abord, une **enquête générale** a été menée auprès de 45 villes européennes dont 8 ont été sélectionnées pour faire l'objet d'une étude approfondie (Leuven et Mouscron pour la Belgique, Barcelone pour l'Espagne, Cologne et Enzkreis pour l'Allemagne, Le Havre pour la France, Margraten pour les Pays-Bas et Sutton pour la Grande-Bretagne).

L'éco-conseiller en charge de l'étude pour l'A.B.E.C.E. s'est **déplacé** dans les différentes villes pour voir comment fonctionne le système de gestion des déchets ménagers, et a coordonné l'ensemble de l'étude. Lorsque des éco-conseillers se trouvaient en poste dans ces villes, ils ont été choisis pour rencontrer les utilisateurs du système et récolter leurs avis.

La technique principale utilisée est celle du «**benchmarking**», qui consiste à mettre en parallèle les différentes pratiques connues des 8 villes. Pour effectuer cette «comparaison», une série d'indicateurs (investissements en équipements, effets sur la production de déchets, besoin d'information de la population, source d'effets pervers, etc.) ont été développés pour servir de cadre de référence.

Cette technique permet de visualiser les performances des différents systèmes de gestion des déchets, et de leurs systèmes de taxation et de redevance. Le plan Déchets de la Région Bruxelloise a pu ainsi s'enrichir d'expériences existantes.

### **L'importance du réseau des éco-conseillers**

Le **réseau des éco-conseillers** est souvent à la base de l'information dans cette étude. Dans les 8 villes européennes, les éco-conseillers sont l'interface entre les institutions, les opérateurs techniques et la population. Ils sont bien placés pour recueillir sur le terrain les informations en provenance d'un maximum d'acteurs différents, concernés par les systèmes de gestion étudiés. Ils font également remonter l'information vers les responsables et les décideurs politiques.

Les éco-conseillers apportent des regards élargis, en partie internes et en partie externes, sur la problématique. Ils ont une **grille de lecture multiple** (politique, économique, sociale, environnementale, etc.). Cela leur permet de prendre en considération de nombreux points de vue parfois divergents, comme celui de la population socialement défavorisée, des artisans, des petites P.M.E., des commerçants et des restaurateurs, etc., et ce dans des villes, voire dans des pays différents.

L'A.B.E.C.E. en tant qu'association professionnelle n'est pas réellement un bureau d'études. Néanmoins, son statut facilite les contacts sur le terrain, et cette étude lui a permis de mettre en avant, au niveau européen, l'apport original des méthodes de travail des éco-conseillers.

### **Ce qui ressort de l'étude**

- Toute expérience n'est pas transférable : le contexte global a un rôle primordial et des adaptations sont à chaque fois nécessaires. Le comportement environnemental privé ou institutionnel est en effet souvent un acte culturel revêtant une couleur locale.
- Il est important de mettre en place des systèmes de gestion des déchets faciles à comprendre pour la population : par exemple, en Région de Bruxelles-Capitale, une uniformisation des jours de collectes a été effectuée.
- Il est nécessaire de créer un lien direct, cohérent et transparent entre la collecte, le tri et la redevance appliquée.
- Les changements de mode de vie de la population doivent être pris en compte, par exemple au niveau des habitudes de consommation ou de la composition des ménages.
- L'information vers le public doit être claire, adaptée et régulière.
- On constate de manière générale un déficit en matière d'actions de prévention sur le terrain.



### **Pour plus d'information**

Heinz-Werner Engel, éco-conseiller  
à l'A.B.E.C.E., depuis 1990  
Rue Van Elewijk, 35 - 1050 Bruxelles  
Tél. : 02/644.96.69.

### 4.3. L'aide à la gestion environnementale des entreprises au travers d'une fédération.

**FABRIMETAL**, la fédération des entreprises des fabrications métalliques, s'est redéfinie l'an dernier comme «l'association des entreprises des secteurs des métaux non-ferreux, produits métalliques et plastiques, construction mécanique, électrotechnique, électronique et T.I.C. (technologies de l'information et de la communication) ainsi que des moyens de transport». Cette longue définition a le mérite de mettre en évidence la diversité, d'une part, des activités industrielles relevant de FABRIMETAL et, d'autre part, des questions rencontrées par les services fédéraux et régionaux, ainsi que depuis 1991, par les éco-conseillers dans les associations régionales de Hainaut-Namur et Liège-Luxembourg.

Après un **inventaire des pratiques environnementales** du secteur, réalisé pendant un an au travers de visites d'entreprises, les éco-conseillers ont pris connaissance de la «proposition de l'Union Européenne permettant l'adhésion volontaire du secteur industriel à un système communautaire d'éco-audit», qui devait devenir, deux ans plus tard, le règlement européen **EMAS-SMEA**.

#### **La méthode de travail**

Les visites d'entreprises ont montré que les problèmes d'environnement étaient prioritairement liés à l'eau et aux déchets, et qu'il y avait rarement une véritable gestion de ces questions. Les éco-conseillers ont donc proposé de créer des **modules d'information et de gestion «déchets»** et «eaux», destinés à constituer les premiers éléments de connaissance par l'entreprise de sa situation environnementale et, par là, les premiers éléments d'un système de gestion formalisé.

Le **projet** initial ambitionnait une vérification quantitative de la conformité, du type «ce qui entre dans l'entreprise en ressort, mais avec quel statut ?». Cette ambition n'a pas pu être rencontrée, faute de systèmes d'information permettant un suivi exhaustif des produits dans les entreprises. Le contenu du module a donc évolué vers une quantification des différentes catégories de déchets, une identification de leur origine dans les ateliers et un classement des documents attestant la conformité de leur élimination ou de leur valorisation.

#### **L'évolution attendue**

L'aide à la gestion environnementale dans les entreprises prend aujourd'hui la forme d'accompagnement dans la mise en place de systèmes normalisés de type **ISO 14000** qui supposent que l'entreprise mette en place une logique d'amélioration continue, de constitution d'équipes multifonctionnelles, de réalisation d'objectifs quantifiés et d'évaluation régulière des performances.

Par ailleurs, le développement des **systèmes ERP** (gestion intégrée des ressources de l'entreprise) permet une harmonisation interne des flux d'informations dans l'entreprise, avec un effet de décloisonnement dont témoignent les premiers utilisateurs, et dont devraient bénéficier à terme l'environnement et l'optimisation des ressources.

#### **Pour plus d'information**

Jacques Delhez, éco-conseiller  
chez FABRIMETAL Liège-Luxembourg, depuis 1990  
Boulevard E. de Laveleye, 191 - 4020 Liège  
Tél. : 04/341.04.54.



## 5. Un plan de prévention : le domaine de la communication et du partenariat.

Ce chapitre a trait à un aspect primordial du métier d'éco-conseiller, qui est de privilégier avant tout une approche préventive des problèmes d'environnement. Pour cela, l'information et la responsabilisation des acteurs concernés sont deux outils fondamentaux. L'approche préventive est généralement présente dans l'ensemble des actions et démarches engagées par les éco-conseillers, même si elle reste encore, à leurs yeux, une piste d'action trop peu exploitée.

### 5.1. Oupeye s'est lancé dans un plan de prévention des déchets ménagers.

La commune d'Oupeye compte environ 24.000 habitants soit 9.700 ménages. En 1997, chaque habitant a produit en moyenne 325 kilos de déchets ménagers.

Face aux coûts de traitement et à la taxation prévue par la Région wallonne à partir de 1999 pour une production supérieure à 270 kilos/habitant/an, la commune a décidé de réagir anticipativement. L'échevin de l'environnement a convaincu le Collège Communal de mettre en place un plan de prévention des déchets à l'échelle de la commune, lui donnant ainsi un statut de précurseur en Région wallonne. L'expérience de même type en cours dans la commune flamande de Dilbeek a servi de premier élément de comparaison. A la source de cette action, il y a donc une décision politique, atout indiscutable pour la réussite.

Cette décision politique d'élaborer une **stratégie à long terme en matière de gestion des déchets** a été officialisée au mois de juin 1997. A long terme, en effet, car le plan vise à changer les habitudes de consommation de la population oupéyenne et à induire une gestion individuelle responsable des déchets produits. Les premières actions ont débuté en septembre 1997 après un état des lieux de la commune, réalisé par le bureau d'études Stadsland.

Le **financement du plan de prévention** est entièrement pris en charge par la commune, bien que des demandes de subsides aient été introduites à la Région. La commune investit 1 million de francs par an pendant deux ans pour la consultance et l'animation, soit un budget global de 2 millions de francs (49.578,70 €). Le budget consacré à l'achat des fûts de compostage, aux primes et à la communication est d'environ 2,5 millions de francs (61.973,38 €) pour deux ans.

#### Les objectifs du plan de prévention

- réduire les quantités globales de déchets (y compris collectes sélectives)
- réduire les coûts de gestion des déchets
- changer les mentalités.

#### Le public visé par le plan de prévention

- les ménages
- les fonctionnaires et ouvriers communaux
- les écoliers.

#### Quelles sont les principes d'un tel plan ?

Le premier principe est de favoriser la **prévention**. Les actions concernent la production de déchets à la source. L'accent est mis sur l'éco-consommation et le compostage.

Le second principe est de fonctionner selon une **démarche participative** sur base volontaire (pas d'incitant financier).

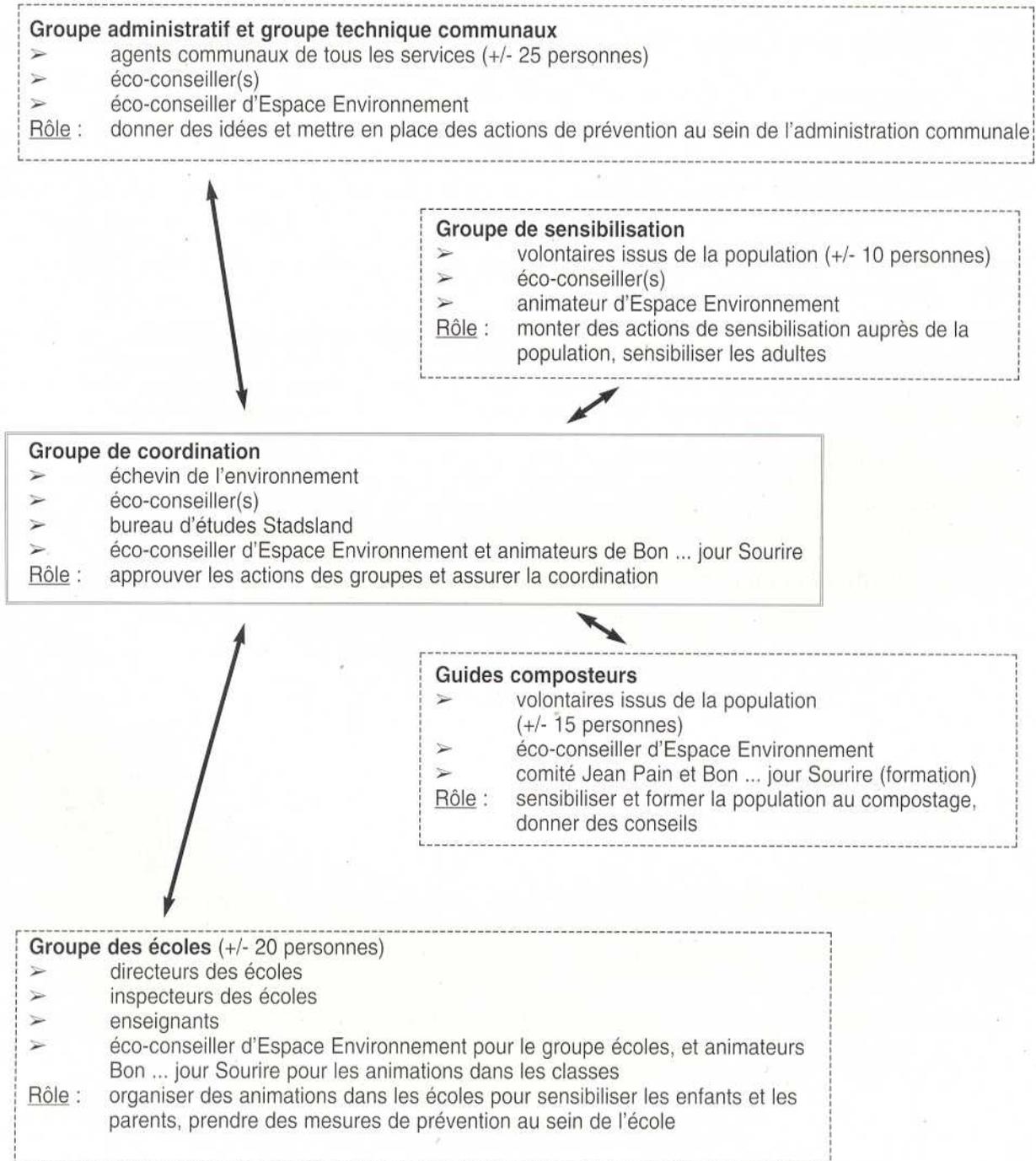
#### Une série d'acteurs et de partenariats

Au niveau de la commune, la gestion de la politique globale de prévention et la mise en oeuvre des décisions sont du ressort du service environnement. Deux **éco-conseillers** y sont attachés, dont l'une spécialement engagée dans le cadre du plan de prévention des déchets. Ils sont le lien entre tous les acteurs du plan et apportent leur soutien pour les aspects de communication. En appui extérieur, un éco-conseiller de l'a.s.b.l. Espace Environnement est chargé des animations de groupes.



Dans le plan de prévention d'Oupeye, les éco-conseillers (commune et Espace Environnement) s'appuient essentiellement sur la méthode du **partenariat**. Veiller à ce que tous les **acteurs** soient impliqués est leur préoccupation majeure. Dans l'organisation du plan, la mise en place de partenariats permet de répondre aux besoins de personnes ressources (pour le compostage par exemple) et à la nécessité de responsabiliser la population. Les actions à mettre en oeuvre sont choisies en **concertation** au sein des différents groupes, qui les soumettent au groupe de coordination pour approbation. Ainsi rien n'est imposé aux acteurs de terrain ; les actions entreprises leur appartiennent entièrement, ce qui est beaucoup plus motivant.

Le plan de prévention se base fortement sur la **communication**. Les éco-conseillers en connaissent l'importance et mettent à profit tous les moyens disponibles. Faire changer les mentalités est un travail de longue haleine et il faut sans cesse rappeler les bons comportements à adopter. A qui ? Quoi ? Comment ? Voilà les questions de base pour les campagnes de sensibilisation et d'informations des éco-conseillers.



## Quels sont les canaux de communication utilisés ?

Les outils de communication favorisant le contact direct entre les personnes sont ceux qui ont le plus d'impact.

Le groupe de sensibilisation a créé un **logo** et un **slogan** «Oupeye évite les déchets». Ces deux instruments de communication permettent de rendre les actions plus visibles. Ils sont apposés sur les documents de l'administration communale, sur les affiches, sur les drapeaux flottant au-dessus des bâtiments administratifs et des écoles, sur les sacs en tissu, sur les boîtes à tartines, etc.

Des **réunions** d'information, des **conférences**, des **stands** itinérants (panneaux, photos, jeu, etc.), des **journées** «Jardins ouverts» permettent à la population d'être informée et sensibilisée à l'éco-consommation et au compostage.

Les premières informations sont diffusées par le **journal communal** «L'Echo d'Oupeye» : informer la population sur la préparation du plan de prévention des déchets et faire appel aux personnes qui souhaitent s'investir dans les groupes de travail.

La presse écrite et télévisuelle est régulièrement informée par le biais de **conférences de presse**. Des contacts sont entretenus au fil des actions. Comme il s'agit d'une expérience originale en Wallonie, les journalistes se tiennent d'eux-mêmes au courant de l'évolution.



Commune d'OUPEYE  
Plan de Prévention des Déchets



**AVANT LE TRI, IL Y A LA PREVENTION**

*C'est l'entrée des produits dans le processus de consommation qui est le premier facteur de pollution : tout produit non fabriqué ne devra jamais être éliminé !*



**CHACUN D'ENTRE NOUS  
PEUT RÉDUIRE À LA SOURCE  
SA PROPRE PRODUCTION DE  
DÉCHETS, TOUT  
SIMPLEMENT EN  
N'OUBLIANT PAS  
CERTAINES RÈGLES  
FONDAMENTALES :**

1. ÉVITER LES PRODUITS JETABLES
2. ÉVITER LES PRODUITS SUREMBALLÉS
3. PRÉFÉRER LES BOUTEILLES CONSIGNÉES
4. ÉVITER LE GASPILLAGE DE PAPIER, PAR SA RÉUTILISATION ET LES COPIES RECTO-VERSO
5. RÉUTILISER AU MAXIMUM LES SACS ET EMBALLAGES POUR D'AUTRES USAGES
6. PRÉFÉRER LES PILES RECHARGEABLES

*Voyez au verso un exemple concret d'achats avec ou sans l'esprit de prévention des déchets, et le résultat en image au niveau de la poubelle...*

## **A propos de l'échange d'expérience et de la transférabilité**

Un véritable **échange d'expérience** et d'expertise a eu lieu entre la commune de Dilbeek et celle d'Oupeye, qui a choisi le même bureau d'études pour la réalisation de son plan de prévention. Les éco-conseillers ont contacté d'autres personnes ressources, comme le Réseau Eco-Consommation ou le Comité Jean Pain. Le fonctionnement d'un **réseau** de personnes et les échanges d'expériences qui en découlent sont un point fort des éco-conseillers.

Les éco-conseillers, les guides composteurs et le groupe de sensibilisation constituent un maillon de ce réseau d'échanges vers d'autres communes, d'autres éco-conseillers et la population. Dans le contexte de la politique actuelle de la Région wallonne en matière de gestion des déchets, le plan de prévention d'Oupeye intéresse beaucoup les pouvoirs publics et sera sans doute appelé à être reproduit ailleurs.

### **Un partenaire privilégié : Espace Environnement**

L'a.s.b.l. Espace Environnement a été mandatée par le bureau d'études et la commune pour prendre en charge l'**animation des groupes de travail**. La mission de l'association est double : favoriser les changements de comportement de la population et créer une dynamique locale.

L'éco-conseiller d'Espace Environnement a pris en charge l'initiation et la coordination des différents groupes de travail. Son rôle est d'accompagner les membres des groupes dans la concrétisation des actions qu'ils choisissent, en les aidant à structurer leur manière de travailler. Tous les mois, des réunions sont organisées afin d'élaborer un programme de travail pour des réalisations concrètes. Un contact régulier entre les citoyens est important car il permet de nourrir la dynamique de groupe.

Le choix de cette a.s.b.l. se justifie par la nécessité de développer les actions de terrain en partenariat avec un acteur développant des méthodes de concertation et de travail en groupe. Par ailleurs, l'intervention d'un consultant extérieur permet parfois de passer plus facilement la barrière des cloisonnements entre les différents services de l'administration.

Espace Environnement valorise l'expertise acquise dans le cadre du plan de prévention de la commune d'Oupeye dans la mise en place de nouveaux plans de ce type ailleurs en Wallonie. Plusieurs communes ont déjà marqué leur intérêt. Cela se concrétise notamment à Havelange (voir plus loin).

### **Quelques résultats peuvent déjà être dégagés !**

- Selon Espace Environnement, environ **35% des ménages** ont été touchés directement par les différentes actions du plan de prévention ;
- Il semble y avoir une **stabilisation de la quantité globale de déchets produits** à Oupeye, alors qu'il y a toujours eu une augmentation annuelle, mais cela reste à confirmer dans le temps ... ;
- Il y a eu une demande de **620 fûts de compostage** et de **780 primes au compostage** ;
- La vie de certains **quartiers** a été redynamisée grâce aux contacts entre les gens ;
- On observe un **changement de comportement** en matière de gestion individuelle des déchets de la part d'une partie de la population.

### **Les suites prévues pour le plan de prévention**

Un nouveau partenariat se met en place avec les commerçants de la commune. Ceux-ci vont afficher dans leur magasin des conseils d'achat en matière de prévention de déchets et faire la promotion des articles d'éco-consommation dans leur domaine d'activités.

Des groupements de personnes de la commune (pensionnés, groupes de femmes, etc.) sont demandeurs de plus d'information : des réunions seront donc organisées à leur intention, et animées par les groupes de volontaires.

Les actions engagées seront poursuivies. Après deux années de mise en route avec le bureau d'études, le plan sera totalement pris en charge par les éco-conseillers.

Parallèlement au plan de prévention, la commune d'Oupeye adopte une nouvelle fiscalité de la gestion des déchets. Depuis avril 1999, la collecte des déchets est effectuée au moyen de conteneurs à puces.

## **Quelques réflexions à propos de l'action**

Deux éléments du contexte expliquent en partie le succès du plan de prévention à Oupeye :

- la situation financière de la commune d'Oupeye lui permet d'investir dans une action de ce type ;
- la décharge d'Hallembaye est située sur le territoire de l'entité. Cette situation entraîne deux réactions favorables au plan de prévention :
  - le Collège Communal recherche des actions innovantes en matière de gestion des déchets
  - la population d'Oupeye a développé une sensibilité particulière vis-à-vis du problème et est plus réceptive aux actions qui tendent à améliorer son cadre de vie.

L'éco-conseillère d'Oupeye souligne trois **points importants** pour la mise en œuvre d'un plan de prévention:

- il faut dès le départ une réelle volonté politique et des moyens financiers ;
- les prises de contact et la communication représentent une masse de travail importante, indispensable mais sans production «visible» ;
- si quelques résultats quantifiables peuvent être attendus à court terme, c'est essentiellement à moyen et à long terme qu'un tel plan portera ses fruits.

Il faut également souligner qu'une volonté affirmée dans la réalisation du plan est d'éviter de parler de recyclage. Le recyclage est considéré comme une solution de facilité n'offrant pas de réelle solution au problème des déchets. Les efforts demandés à la population en matière de prévention sont donc plus difficiles à obtenir et les résultats sans doute plus longs à se faire sentir.

## **Pour aller plus loin dans cette action de prévention**

L'éco-conseillère considère que le plan de prévention des déchets peut déboucher sur plusieurs autres pistes de travail comme :

- l'élargissement de la prévention à d'autres thèmes environnementaux que celui des déchets
- la mise en place «d'éco-teams» dans la commune.

### **Pour plus d'information**

*Catherine Hauregard et Olivier Thonnard, éco-conseillers  
à la Commune de Oupeye, depuis 1998 et 1995  
Rue Sur les Vignes, 37 - 4680 Oupeye  
Tél. : 04/256.92.00. et 04/256.92.55.*

### **Et aussi :**

*Jean-Marie Savino, éco-conseiller  
à Espace Environnement, depuis 1995  
Rue de Montigny, 29 - 6000 Charleroi  
Tél. : 071/300.300.*

## 5.2. Havelange ... un deuxième plan de prévention sur les rails.

En 1998, la commune de Havelange a décidé de se lancer, elle aussi, dans un plan de prévention des déchets ménagers et d'engager un éco-conseiller. La mise en œuvre du plan a débuté au mois de septembre avec les mêmes partenaires que la commune d'Oupeye.

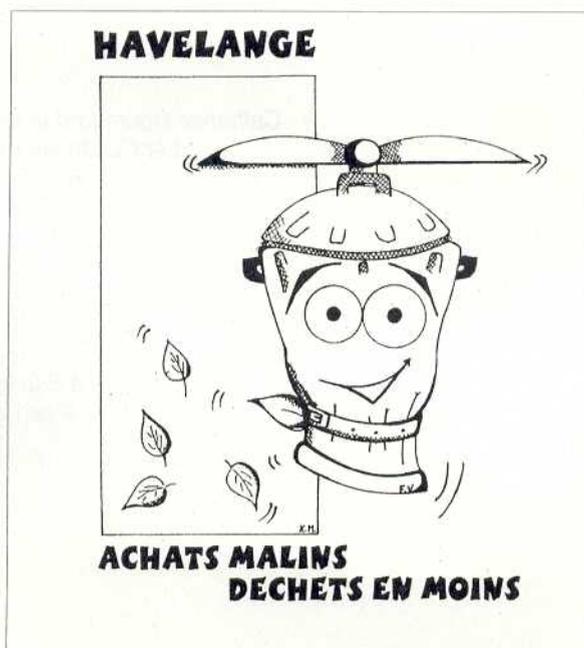
La même méthode de **travail en groupes** est utilisée : groupe de coordination, groupe de l'administration, groupe de sensibilisation, groupe des guides-composteurs, groupe des écoles et, dès le début, un groupe des commerçants. Elle a cependant été adaptée à la réalité havelangeoise et au travail avec les associations locales (comme la Ligue des Familles, l'A.C.R.F., etc.).

Certaines actions sont **en cours** : application des principes d'éco-consommation dans les écoles, sensibilisation et application des principes d'éco-consommation à l'administration communale, mise en place d'un système d'actions «déchets», formation de guides-composteurs, prime au compostage et mise à disposition gratuite d'un fût de compostage, mise au point d'un logo et d'un slogan «Achats malins, déchets en moins», stand de sensibilisation au marché de Noël, etc.

D'autres actions sont **en projet** : mise en place du compostage dans les écoles et éducation à la prévention, formations de la population par les guides-composteurs, préparation d'une semaine de l'éco-consommation avec les commerçants.

### Pour plus d'information

Philippe Schoemans, éco-conseiller  
à la Commune de Havelange, depuis 1998  
Rue de la Station, 99 - 5370 Havelange  
Tél. : 083/63.31.67.



### 5.3. Bruxelles ... une cellule régionale de minimisation des déchets ménagers.

Avec la mise en application du nouveau **Plan de prévention et de gestion des déchets**, adopté en juillet 1998, l'objectif de la Région de Bruxelles-Capitale est de réduire de 10% la production des déchets d'ici l'an 2002.

Pour ce faire, l'accent est mis prioritairement sur :

- > la **prévention des déchets à la source** (c'est-à-dire la promotion des achats de produits non suremballés, réutilisables ou durables, la lutte contre le gaspillage, etc.) ;
- > la promotion du **compostage** des déchets de cuisine et de jardin, avec pour objectif «10.000 ménages composteurs» d'ici 2002.

Une **campagne de sensibilisation** des Bruxellois est en cours. Concrètement, depuis mars 1999, les citoyens sont invités à «acheter malin pour jeter moins». Une brochure «10 conseils pour arrêter la prolifération des déchets» est largement diffusée, notamment via des animations dans les rues commerçantes. Un journal gratuit comprenant conseils, astuces et informations diverses sur l'ensemble des actions a été distribué en toutes-boîtes, ainsi qu'un autocollant anti-publicités à apposer sur les boîtes aux lettres.

Pour les écoles, un programme d'actions est mis en place, et un spectacle sur la prévention des déchets à la source, proposé par l'a.s.b.l. Zerk, spécialisée dans le théâtre pour enfants, et intitulé «Lise, le Roi et Tartinou», a été créé pour sensibiliser les enfants de 8 à 11 ans.

Pour favoriser le compostage, des formations de maîtres composteurs sont prévues à destination de certains employés communaux, de gardiens de parcs et des plus motivés des citoyens. Des sites de démonstration doivent être construits. Divers outils seront réalisés et diffusés (dépliant, brochure, guide).

Enfin, une équipe de terrain assurera un suivi de ces campagnes et aidera à sensibiliser les ménages, écoles et petits commerces à la notion et à la pratique de la minimisation des déchets (prévention à la source, compostage et relais des informations sur le tri).

#### **Pour plus d'information**

Laurence Demanet, éco-conseillère  
à l'I.B.G.E., depuis 1997  
Gulledelle, 100 - 1200 Bruxelles  
Tél. : 02/775.75.66.



## 6. Le parc à conteneurs : un choix pour la gestion des déchets.

Ce chapitre illustre la manière dont des éco-conseillers participent à la mise en place, à la gestion, à la coordination et au suivi de projets concrets, comme ici la mise en place de parcs à conteneurs, dans l'optique d'une meilleure gestion des déchets et de l'environnement.

### 6.1. A La Louvière, le tri des déchets est avant tout une volonté communale.

Lorsque, en 1992, la Ville de La Louvière (80.000 habitants) entame la mise en place d'un **réseau de parcs à conteneurs**, la commune n'a aucun problème d'évacuation des déchets ou de coûts de gestion. A cette époque, la décharge de Cronfestu est toujours en activité et les coûts de mise en décharge des déchets sont peu élevés.

Le conseil communal décide néanmoins à l'unanimité d'investir dans ce projet dans l'**objectif** d'inciter la population à trier ses déchets, tout en se conformant au Plan Wallon des Déchets. Il s'agit en effet d'un **investissement** car même si la mise en place des parcs à conteneurs est largement subsidiée par la Région wallonne, leur fonctionnement a gonflé le coût de la gestion des déchets de la commune. Chaque année 20 millions de francs (495.787,05 €) sont nécessaires pour faire fonctionner le réseau de trois parcs à conteneurs actuellement en activité. En effet, la ville gère elle-même son réseau car l'intercommunale n'était pas intéressée par ce concept qui n'en était qu'à ses débuts.

Dans le cadre de cette action à long terme, un éco-conseiller est engagé dans les services de l'échevinat de l'environnement.

#### **La mise en route du projet**

Au démarrage du projet, il a fallu convaincre la Région wallonne sur deux points :

- la légitimité et la compétence de la commune pour la gestion de parcs à conteneurs, qui conditionnait
- l'octroi de subsides (prévus jusqu'à 85% ).

Pour cela, un montage de diapositives a été réalisé à partir d'expériences existant dans d'autres communes belges et d'autres pays européens. L'éco-conseiller est allé voir sur place et discuter avec les gestionnaires. Dans le cadre de la procédure de permis d'exploiter, ce montage de diapositives a également été utilisé pour expliquer à la population ce qu'est un parc à conteneurs et quels sont les objectifs poursuivis par la ville.

#### **La recherche de filières de recyclage**

Au début, il n'était pas facile d'assurer l'existence d'une filière pour les matières récoltées au parc à conteneurs. Par exemple, à un moment donné, plus aucun repreneur ne voulait du papier ou alors il fallait l'expédier loin, ce qui n'avait pas de sens d'un point de vue environnemental. Il n'était pas non plus évident de mettre en place, avec des firmes privées, des collaborations stables dans la durée.

L'arrivée de FOST Plus a beaucoup facilité le travail sur les filières. En effet, FOST Plus doit respecter des quotas vis-à-vis de l'accord interrégional sur les emballages (A.C.I.) et de ses repreneurs de déchets triés. La ville de La Louvière passe maintenant par les filières de FOST Plus.

## Une communication dirigée en priorité vers les voisins directs des parcs à conteneurs

L'éco-conseiller accorde une attention particulière aux riverains des parcs à conteneurs. Il estime que les **enquêtes publiques** sont très importantes car la population est toujours réticente lorsqu'une telle infrastructure se développe à côté de chez elle. Les gens s'attendent à voir surgir inévitablement des problèmes liés à l'exploitation, comme l'augmentation du charroi ou l'apparition d'odeurs. C'est pourquoi les voisins directs d'un futur parc à conteneurs sont considérés comme des interlocuteurs privilégiés.

Il est important d'organiser des réunions avec la population et les élus locaux en dehors des procédures légales. Les riverains se sentent davantage pris en compte lorsque les réunions n'ont pas un caractère obligatoire et, dès lors, les discussions sont plus constructives.

Comme **supports de communication**, l'éco-conseiller a utilisé, dans les premiers temps, le kit mis à la disposition des communes par la Région wallonne. Celui-ci comprend un dépliant annonçant l'ouverture du parc à conteneurs et un plan indiquant sa localisation, des messages enregistrés pour la radio, et un costume de «poubelle» (par exemple pour habiller une personne chargée de distribuer les dépliant sur les marchés).

Très vite, l'éco-conseiller a pris lui-même en main la communication via des toutes-boîtes spécifiques sur les parcs à conteneurs, le bulletin communal, la télévision locale et des conférences de presse.

## Les parcs à conteneurs ont un rôle éducatif

Plusieurs activités sont proposées aux écoles :

- des **visites** d'un parc à conteneurs
- la mise en œuvre d'un **tri sélectif** dans l'école faisant suite à la visite ; des contacts réguliers sont établis pour soutenir l'effort et de l'aide est apportée pour l'évacuation des déchets
- une **exposition** est ouverte une fois par an (présentation de la problématique sous forme de bande dessinée), et sur demande elle se déplace dans les écoles
- des **activités ponctuelles** dans le cadre, par exemple, de «Vertes Plaines» ou de «Place aux enfants» .



## La police, un acteur sensibilisé à l'environnement

Si un des avantages des parcs à conteneurs est de faire diminuer les dépôts clandestins d'encombrants et de déchets de construction, un des inconvénients du sac payant (instauré à La Louvière en 1995) est, par contre, de faire augmenter les dépôts clandestins de déchets ménagers ainsi que l'incinération à domicile.

La police de La Louvière montre une réelle volonté de se spécialiser en environnement et collabore de manière efficace avec les services de l'échevinat de l'environnement. Ses membres participent régulièrement à des colloques, réunions et formations sur les matières environnementales.

La répression n'est pas l'unique solution adoptée pour remédier au problème de dépôts clandestins ou de l'incinération ; l'éco-conseiller utilise également le bulletin communal pour sensibiliser la population.

## Les parcs à conteneurs en terme de résultats

A La Louvière, l'installation des parcs à conteneurs s'inscrit dans le cadre d'une **gestion intégrée des déchets** et dans une optique de développement durable.

Le **nombre de visites** a beaucoup évolué depuis l'ouverture du premier parc à conteneurs. Il faut tenir compte de deux éléments dans cette évolution : d'une part, le nombre de parcs a augmenté, et d'autre part, le sac payant a été instauré en 1995. Ainsi, en 1992, 3.000 visites/mois ont été faites au parc à conteneurs ; en 1995, on a enregistré 5.000 visites/mois dans ce même parc (sacs payants). En 1998, avec deux parcs supplémentaires, **19.000 visites/mois** ont été recensées.

Les mêmes éléments sont à prendre en compte pour l'évolution des **quantités de déchets produits**. Avant la mise en place du sac payant, chaque habitant de La Louvière produisait en moyenne 410 kilos de déchets par an. Aujourd'hui, il n'y a plus que **195 kilos/habitant**, et chacun trie en plus en moyenne 90 kilos de déchets chaque année (parcs à conteneurs, bulles à verre et collectes FOST Plus).

Les parcs à conteneurs génèrent une **vingtaine d'emplois**, dont 12 gardiens subventionnés par la Région wallonne. Les agents communaux qui complètent cette équipe s'occupent, par exemple, du compostage, du compactage des déchets et de la maintenance des infrastructures.

## A propos du fonctionnement d'un réseau de personnes

Le transfert d'expérience n'est pas facile. La Louvière est une ville et beaucoup d'éco-conseillers travaillent dans des communes de taille plus modeste. L'éco-conseiller de La Louvière est donc confronté à un **problème d'échelle**. De ce fait, il est davantage en contact avec les éco-conseillers, moins nombreux, qui travaillent dans des villes (comme par exemple Namur ou Liège). Le réseau lui semble néanmoins indispensable. D'un autre côté, il est lui-même une personne ressource de ce réseau.

En dehors du réseau des éco-conseillers, des contacts fréquents sont établis avec les intercommunales, des entreprises privées, Inter-Environnement Wallonie, l'Union des Villes et Communes, etc.

## Quelles suites pour l'action ?

Le projet prévoyait un réseau de quatre **parcs à conteneurs**. Le dernier parc est en préparation.

L'éco-conseiller travaille également à la mise en place, en partenariat avec le secteur de l'économie sociale, d'un système de collecte pour les personnes moins valides. Il s'agit d'une **réponse à la fois à une demande et à un reproche de la population**, car les collectes sélectives de FOST Plus ne concernent pas tous les types de déchets, et les parcs à conteneurs ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'éco-conseiller s'efforce de répondre le mieux possible aux **besoins de la population** par rapport au parcs à conteneurs (accueil, accessibilité, etc.). Il souhaite aller plus loin au niveau du tri et des garanties (d'écoulement, de qualité de recyclage) des filières utilisées.

### Pour plus d'information

Serge Vogels, éco-conseiller  
à la Ville de La Louvière, depuis 1991  
Rue de Bouvy, 127 - 7100 La Louvière  
Tél. : 064/22.45.33.

## 6.2. Et dans une commune rurale ... Limbourg gère aussi son parc à conteneurs.

Cette commune d'un peu plus de **5.000 habitants** dispose d'un parc à conteneurs depuis 1991. C'est l'éco-conseillère en poste qui a été chargée de mettre en place cette infrastructure. Le financement a été totalement réalisé sur fonds propres de la commune.

Le **parc à conteneurs** (PAC) accueille actuellement le verre, le papier, les cartons à boissons, les métaux, les encombrants et les déchets spéciaux des ménages. Bientôt, il passera sous la gestion de l'intercommunale Intradel, et la population pourra venir y déposer en plus les bouteilles plastiques. (Des conteneurs pour les cartons à boissons ont été placés dans les écoles depuis avril 1997).

Dans les premiers temps d'existence du PAC, l'éco-conseillère a privilégié la **communication** directe à la population par sa présence sur le site (méthode également utilisée lorsque des changements intervenaient dans la gestion). Par la suite, elle a rédigé des feuillets d'information à distribuer aux utilisateurs.

Dans chaque numéro du bulletin communal trimestriel, des informations sur le tri des déchets et sur les catégories reprises au PAC sont publiées, ainsi que, une fois par an, les résultats réalisés.

Au niveau des **résultats**, on notera que, en 1997, chaque habitant de la commune a produit en moyenne 256 kilos de déchets. La population limbourgeoise a déjà contracté de bonnes habitudes et le parc à conteneurs est bien fréquenté. Les résultats pour la collecte de produits recyclables ou toxiques sont bons, et parfois déjà au-dessus des exigences du Plan Wallon des Déchets «Horizon 2010», comme l'indiquent les pourcentages de déchets récoltés par rapport à l'estimation des quantités totales de déchets produits:

	1997	Objectifs «Horizon 2010»
Verre	65%	70%
Papier	21%	40%
Cartons à boissons	5%	15%
Textiles	40%	30%
Déchets spéciaux	30%	15%

D'après les premiers résultats connus pour l'année 1998, les chiffres relatifs à la récolte de papier et de cartons à boissons devraient atteindre respectivement 30% et 10%.

L'éco-conseillère continue à promouvoir le tri. Elle souhaite pouvoir améliorer encore les services proposés et accroître la fréquentation du parc à conteneurs. Pour l'**avenir**, la commune est en discussion pour mettre en place des collectes sélectives en collaboration avec FOST Plus.

### *Pour plus d'information*

*Claudine Remy, éco-conseillère  
à la Commune de Limbourg, depuis 1991  
Avenue Victor David, 15 - 4830 Limbourg  
Tél. : 087/76.26.52.*



## 7. Le parc à conteneurs : une préoccupation environnementale et sociale.

*Ce chapitre reflète l'importance que les éco-conseillers portent à la dimension sociale des projets qu'ils proposent. Cette dimension sociale est en effet intimement liée à la notion de développement durable, car celui-ci ne sera effectivement durable qui s'il concerne et tient compte des préoccupations de l'ensemble des citoyens et de la société.*

### 7.1. Eupen gère son parc à conteneurs depuis 1991 ...

Eupen est une ville de la région germanophone du pays. Elle compte 17.000 habitants, soit près de 25% de la population de cette région. La gestion de l'environnement est depuis longtemps une préoccupation de la ville d'Eupen, et en matière de gestion de parc à conteneurs, celle-ci fait figure de **précurseur**. Chaque année l'éco-conseiller de la ville, arrivé en 1992, réalise un bilan des déchets : en 1997, la quantité de déchets éliminés par incinération était en moyenne de 169 kilos/habitant/an, le résultat le plus bas au niveau de la province de Liège pour une commune urbaine! En matière de gestion des déchets, la ville d'Eupen a souhaité, sur les conseils de l'éco-conseiller, ne pas s'affilier au réseau de parcs à conteneurs d'Intradel en vue d'une «mutualisation». Elle a ainsi pu conserver son **autonomie** de gestion pour son parc à conteneurs. Le coût annuel global de la politique de recyclage des déchets à Eupen est de 7 millions de francs (173.525,47 €). Cela entraîne un déficit de 2,5 millions de francs (61.973,38 €), mais celui-ci est compensé par les 2.5 millions de francs d'économies, réalisées chaque année grâce à la diminution des quantités de déchets à incinérer, et à l'indépendance maintenue vis-à-vis de l'intercommunale de gestion des déchets.

L'éco-conseiller dépend du service Urbanisme et Environnement. Ses deux axes de travail sont : envisager des actions à long terme et évolutives et saisir les opportunités. Le parc à conteneurs ( dont les coûts d'installation ont été subventionnés à 85% par la Région wallonne ) existait déjà à l'arrivée de cet éco-conseiller, néanmoins ce dernier a apporté certaines améliorations au niveau des **méthodes de gestion**.

#### ***Les 4 principes de gestion du parc à conteneurs (PAC) :***

- Veiller à la qualité de l'accueil  
Le PAC est devenu un lieu de rencontre entre la population et la commune. Il est important que les personnes chargées de l'accueil puissent répondre de manière adéquate aux questions des utilisateurs et qu'une relation de confiance s'établisse.
- Veiller à la qualité du tri.  
Plus le tri effectué au PAC est correct, mieux le produit pourra être valorisé et plus il a de garantie de rentrer dans une filière de recyclage de qualité. Il est donc nécessaire de sensibiliser et d'informer les utilisateurs sur l'impact de leur tri et le devenir des déchets qu'ils apportent au PAC.
- Accepter un nombre croissant de matières  
L'éco-conseiller recherche sans cesse de nouvelles filières pour pouvoir offrir un service plus complet à la population, augmenter le nombre de déchets accueillis au PAC et trouver des nouveaux produits finis pour les recycler. Par exemple, le PP sera bientôt accepté au PAC, et sera dirigé vers une entreprise où il sera combiné avec le PE pour faire des plinthes.
- S'assurer du recyclage effectif des matières  
Il est important de bien choisir ses partenaires, afin de garantir, notamment aux utilisateurs du PAC, un recyclage effectif et de qualité des déchets apportés au PAC.



## Une gestion du PAC dans un esprit d'entreprise sociale



De la recherche de la qualité de l'accueil des utilisateurs du PAC et du tri des matières déposées, découle la nécessité de disposer du matériel et de l'infrastructure adéquats, mais également d'un personnel suffisamment nombreux et compétent. La ville d'Eupen a décidé de privilégier pour cela l'engagement de personnes motivées mais peu qualifiées ou présentant un handicap léger, alliant ainsi à l'intérêt environnemental du projet un intérêt plus social.

Un autre aspect social réside dans le développement d'activités connexes comme la collecte régulière et gratuite à domicile pour les personnes âgées et handicapées, ou dans les écoles (qui disposent presque toutes d'un mini-PAC).

Un cas particulier dans la collecte des déchets est celui des appareils électroménagers. Un **partenariat** a été établi entre la commune et un atelier protégé selon les termes suivants :

- la commune s'occupe de la collecte et du transport vers l'atelier (PAC et enlèvement à domicile)
- l'atelier répare les appareils ou sépare les différents composants (plastiques, métaux, etc.). Les produits sont vendus au profit de l'atelier protégé.

## La création d'un centre communal de compostage des déchets verts

Pour augmenter encore le taux de récupération des déchets, l'éco-conseiller s'est chargé de convaincre le Collège Communal de mettre sur pied un centre de compostage communal pour les déchets verts. Le projet a été accepté après présentation d'un bilan budgétaire mettant en balance le coût de l'évacuation de ces déchets et le coût de gestion d'un centre de compostage installé sur un terrain de la commune, et démontrant la viabilité d'un tel centre de traitement. La première année, les déchets verts collectés dans le PAC ont été traités dans les installations de l'intercommunale IDELUX. Suite à cette expérience coûteuse, la commune a décidé de créer son propre centre de compostage.

## Le rôle social du centre de compostage développé grâce au partenariat

Pour la gestion du centre de compostage (après la première année), l'éco-conseiller a participé à la mise en place dès 1997 d'un partenariat avec une entreprise sociale (entreprise pour l'intégration, la création d'emplois et la formation, BISA).

L'entreprise BISA émanant d'une école de formation pour adultes a pris contact avec la commune pour lui proposer des services dans le domaine de l'environnement. Des réunions de **concertation** ont eu lieu entre l'échevin compétent, les membres du service de l'Urbanisme et de l'Environnement et les représentants de l'association.

Le **partenariat** élaboré est le suivant :

- la commune met à disposition de BISA le terrain de compostage et prend en charge les coûts de traitement (broyage, tamisage, etc.) des déchets verts par une firme spécialisée
- BISA crée les services et les emplois. Elle prend en charge la gestion du centre et la vente du compost (au service des plantations de la commune et aux particuliers). Son financement repose sur les bénéfices de la vente et sur une petite subvention communale. D'autres sources de financement doivent être recherchées par l'entreprise (autres subventions et autres services à proposer).

## Sur le plan de la communication

La **communication** se fait essentiellement au travers du journal communal. Chaque année un bilan de la gestion des déchets est dressé par l'éco-conseiller avec l'aide du service informatique, et une conférence de presse est organisée pour informer les gens des résultats obtenus. Cette information permet de soutenir la motivation des utilisateurs du PAC.

L'information passe aussi par les écoles pour lesquelles des démonstrations du fonctionnement du PAC sont organisées à la demande.

### Des résultats très positifs sur plusieurs plans !

- **42 %** des déchets ménagers produits en 1997 à Eupen ont été traités via le PAC ou le centre de compostage ;
- en 1997, la production de déchets restants est en moyenne de **169 kilos/habitant** ;
- en 1997, **70.000 visites** ont été recensées au PAC et **7.000 visites** au centre de compostage ;
- les partenariats ont permis de créer **12 emplois** ;
- le compost est de bonne qualité.

### Un indicateur de résultats

L'éco-conseiller a créé une carte de fidélité pour les utilisateurs du PAC. Cette carte est envoyée avec la taxe communale. Un minimum de 6 présentations au PAC donne droit à une réduction de 15 à 20% du prix de cette dernière. En 1997, sur 7.000 ménages, environ **4.000 cartes** ont été retournées à la commune. Cela donne une idée du succès rencontré !

### Quelles évolutions pour le futur ?

- Une étude de faisabilité est en cours pour un projet d'intégration des élèves en difficulté dans les milieux scolaires. Ce projet concerne l'enlèvement et le traitement des encombrants : l'**opération Recycle** (la partie électroménager étant déjà prise en charge par l'atelier protégé). Dans ce cadre, l'écoconseiller est à la recherche de nouveaux partenariats et de financement du côté de la Région wallonne.
- Un projet de cogénération d'énergie est mis à l'étude par l'entreprise sociale BISA et l'éco-conseiller. Les bois arrivés en fin de vie, récoltés auprès des entreprises locales, seraient brûlés afin de produire à la fois de la chaleur et de l'électricité.
- Le Ministre de l'Environnement a manifesté son intention de subventionner le centre de compostage et d'en faire un **centre régional**, ce qui ouvrirait de nouvelles voies à l'entreprise.
- L'atelier protégé envisage d'investir dans une installation permettant le démontage des installations frigorifiques. Le caractère innovateur du service proposé pourrait permettre d'envisager une reconnaissance officielle en tant que **centre régional** de recyclage subsidié.
- Les mini-PAC devraient être installés dans toutes les écoles. L'atelier protégé se chargerait de collecter les déchets de ces PAC.

## **A propos de la transférabilité**

Quelques **aspects importants** sont mis en avant par l'éco-conseiller :

- il faut toujours veiller à pouvoir supporter les coûts et les réduire le plus possible ;
- l'emplacement du PAC et du centre de compostage doivent être choisis de manière à gêner le moins possible de personnes ;
- la commune ne peut pas gérer seule un PAC ou un centre de compostage : il lui faut des partenaires qui garantissent un travail de qualité ;
- tous les aspects doivent être bien étudiés, car une fois qu'un service est proposé à la population, il est difficile de faire marche arrière et de supprimer ce service ;
- l'éco-conseiller travaille en équipe. Il coordonne et communique avec tous les acteurs concernés (le Collège Communal, les autres services, les travailleurs sur le terrain, les membres de la Commission Environnement). Seul, l'éco-conseiller est un agent communal comme les autres ...

### **Quelques réflexions ...**

L'éco-conseiller aimerait pouvoir mettre sur pied des projets avec d'autres communes voisines, mais cela s'avère difficile. En effet, les communes affiliées à une intercommunale, qui se charge de la collecte et de l'élimination de leurs déchets, font un choix qui entraîne une certaine «désresponsabilisation» de leur part dans ces matières. Elles ont donc peu à gagner en prenant des initiatives propres.

Pourtant, avec l'exemple d'Eupen, on constate qu'il est possible de maintenir en équilibre le budget de la gestion des déchets tout en alliant services à la population, gain pour l'environnement et gain social.

Les partenariats avec des entreprises à finalité sociale s'avèrent très productifs. C'est un secteur qui prend des initiatives nombreuses, et où le personnel est particulièrement motivé.

L'éco-conseiller insiste sur le fait qu'il faut sans cesse montrer des évolutions dans les services proposés et au niveau des résultats obtenus. Il faut bien cibler et anticiper les attentes de la population.

### **Pour aller plus loin dans la gestion des déchets à Eupen**

Pour aller plus loin dans l'action à Eupen, l'éco-conseiller veut penser plus grand. Il souhaite la création d'un centre de tri pour tous les déchets encombrants fonctionnant en réseau avec le PAC, le centre de compostage et le centre de tri des appareils électroménagers.

Il aimerait diversifier encore davantage les activités de recyclage (par exemple du bois), et réunir un maximum de ces activités sur un même site bien adapté (de préférence dans un zoning industriel).

#### **Pour plus d'information**

*Ralph Bosten, éco-conseiller  
à la Ville d'Eupen, depuis 1991  
Rathausplatz, 14 - 4700 Eupen  
087/59.58.11.*

## 7.2. Innovation : économie sociale et traitement des déchets électriques et électroniques.

En février 1997, un **éco-conseiller** a monté une expérience pilote dans le domaine de l'économie sociale : le développement d'un centre de démontage, de valorisation et de recyclage des déchets électriques et électroniques pour lesquels des filières commencent à se mettre en place. Cette action **anticipe** l'obligation de recycler ce type de matériel à partir du 1er janvier 1999, inscrite dans le Plan Wallon des Déchets « Horizon 2010 ». Toutes les matières peuvent être récupérées et valorisées, que ce soient les métaux ferreux et non ferreux, les plastiques, les métaux précieux, ou encore les composants dangereux (comme le mercure, le plomb ou les acides).

L'**objectif** de l'a.s.b.l. CE.DE.VA.R. est de faire le lien entre les problèmes sociaux et environnementaux. L'association est partiellement soutenue par la Commission Européenne, la Région wallonne. Le reste du financement vient de la prise en charge des déchets et de la revente des ordinateurs. Sur le **plan social**, 6 personnes émargeant au C.P.A.S. ont été formées pendant 6 mois, et ont été engagées sous contrats Prime subventionnés par la Région wallonne. Des **collaborations** existent avec la S.T.I.B., des cliniques, des universités et certains industriels. Des partenariats ont été établis avec Oxfam et la Commission Européenne, avec une a.s.b.l. qui forme des techniciens-monteurs d'ordinateurs, et avec le C.P.A.S. de Mons, afin de récupérer certains déchets électriques et électroniques.

Le **réseau des éco-conseillers** est régulièrement sollicité. Par exemple, l'étude de faisabilité a été menée en étroite collaboration avec un éco-conseiller indépendant.

Des **suites pour le futur** : l'éco-conseiller de CE.DE.VA.R. espère susciter l'intérêt d'un plus grand nombre d'entreprises wallonnes et également des particuliers. Il essaye d'obtenir une intervention plus grande des pouvoirs publics. Cela permettrait de dégager de nouveaux emplois. Une convention d'étude est en préparation avec la Région wallonne.

### Pour plus d'information

Gianfranco Niedda, éco-conseiller  
chez CE.DE.VA.R., depuis 1993  
Rue de Villers, 71 - 7022 Harmignies  
Tél. : 065/87.19.60.

## 7.3. Des travailleurs sociaux dans une entreprise commerciale de compostage.

Valdico s.p.r.l. est une **P.M.E.** qui gère un centre de traitement industriel de la matière organique. Les déchets verts à composter proviennent de sociétés de gestion des déchets, d'intercommunales, de communes (parcs à conteneurs et services communaux) et d'entrepreneurs de jardins. Ces « clients-fournisseurs » paient l'entreprise pour la prise en charge de leurs déchets.

Dans le cadre du fonctionnement du centre de compostage, Valdico travaille en **partenariat** avec une association de réinsertion sociale, l'a.s.b.l. Jeunes au Travail, qui organise des stages en entreprise. Des personnes peu qualifiées issues du C.P.A.S. sont accueillies au sein de cette P.M.E.. Elles y reçoivent une formation et elles apprennent à s'insérer dans le milieu du travail et à en respecter les règles. Certaines y ont été engagées.

Cette **expérience** est **positive** non seulement pour les travailleurs sociaux qui retrouvent de l'assurance, mais aussi pour les autres travailleurs de l'entreprise pour lesquels l'évolution de leurs collègues constitue une valorisation de leur propre travail.

De plus, elle a permis, en 1998, de détourner 19.000 tonnes de déchets verts des filières d'élimination « classiques » vers une filière de recyclage.



### Pour plus d'information

Geneviève Minne, éco-conseillère  
chez Valdico s.p.r.l. en 1997  
Rue Brigadier L. Mélard, 18 - 1350 Jauche  
Tél. : 019/63.47.21.



## 8. De nouveaux types de fiscalité : l'application du pollueur-payeur.

*En Région wallonne, le coût de plus en plus élevé de la collecte et du traitement des déchets ménagers, et les prélèvements sanctions prévus dans le Plan Wallon de Déchets « Horizon 2010 », conduisent les communes à adopter de nouveaux types de fiscalité. C'est ainsi que de plus en plus, apparaissent les systèmes de sacs payants, de vignettes ou encore, plus récemment, de conteneurs à puce électronique. Ce chapitre explique donc, à partir de plusieurs exemples, comment les éco-conseillers travaillent à une application à la fois efficace et équitable du principe pollueur-payeur, tout en évitant l'apparition d'effets négatifs indésirables et en incitant à l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement.*

### 8.1. Mettre en place la collecte des déchets par sacs payants : La commune de Fléron fait figure de précurseur en Région wallonne

Une des premières communes à prendre la décision de mettre en place une nouvelle fiscalité pour la collecte des déchets ménagers, fut celle de Fléron. L'élément du contexte à la base de ce choix a été l'augmentation du coût de traitement des déchets par l'intercommunale Intradel. Ce projet s'inscrit dans une optique de **gestion à long terme**.

L'**alternative** envisagée au départ était celle du sac payant. Le règlement communal relatif à l'enlèvement des déchets ménagers a été modifié en janvier 1996. Chaque ménage avait droit à deux sacs de 100 litres par semaine (quatre pour les familles nombreuses), et pouvait acheter deux sacs supplémentaires à 50 francs (1,24 €). Les commerçants pouvaient obtenir quatre sacs supplémentaires à ce même prix.

En 1997, la commune modifie le système et passe à des **vignettes payantes** à apposer sur les sacs de collecte. La taxe « immondices » comprend donc une base forfaitaire, une taxe de 15 francs par sac (0,37 €) pour les deux premiers sacs, et de 50 francs par sac (1,24 €) pour deux sacs supplémentaires (quatre pour les commerçants). Les familles nombreuses ont droit à un ou deux sacs gratuits en fonction du nombre d'enfants.

En 1999, suite à une nouvelle augmentation des coûts de traitement et par crainte de sanction pour non-application du coût vérité, la vignette est passée à 30 francs (0,74 €) et à 100 francs (2,48 €) pour les sacs supplémentaires. Pour les familles nombreuses, les vignettes gratuites sont remplacées par une réduction de 1.000 francs (24,79 €) de la taxe forfaitaire.

#### **Les objectifs poursuivis**

- > diminuer les quantités de déchets collectés
- > éviter le prélèvement sanction
- > obliger la population à trier ses déchets en utilisant le parc à conteneurs et les collectes sélectives mis à sa disposition.

#### **Une attention centrée sur la communication**

La **population** est informée régulièrement au moyen de feuillets toutes-boîtes et d'articles dans la presse locale. L'**éco-conseillère** organise également des réunions de concertation avec des personnes qui ont des problèmes particuliers d'organisation, comme par exemple les habitants de d'immeubles d'appartements.

Des actions répressives sont parfois nécessaires pour faire appliquer la réglementation. La **police** se rend d'abord chez les récalcitrants pour expliquer fermement les obligations en matière de déchets, ensuite, si les gens persistent dans leur attitude, elle sanctionne.

L'éco-conseillère a aussi sensibilisé les **éboueurs** à la bonne marche du système, car ils sont en première ligne pour repérer les problèmes sur le terrain.

## Ménages et familles nombreuses

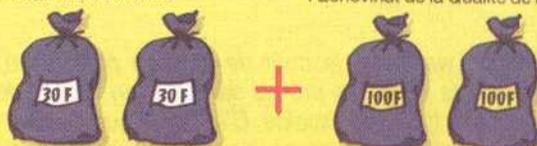


Familles nombreuses et VIPO : exonération de 1.000,- Fb sur la taxe socle.

## Nombre maximum de sacs poubelles autorisés par semaine

Etiquettes blanches obligatoires en vente dans les antennes communales. 2 x 100 l. max/semaine

Etiquettes jaunes obligatoires disponibles uniquement à l'Echevinat de la Qualité de la Vie.

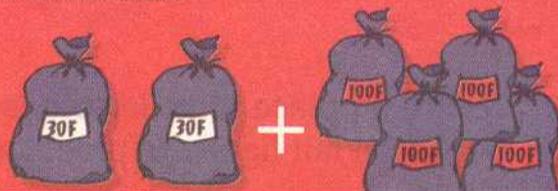


## Commerçants, PME, PMI, indépendants, maisons de repos



Etiquettes blanches obligatoires en vente dans les antennes communales. 2 x 100 l. max/semaine

Etiquettes rouges obligatoires disponibles uniquement à l'Echevinat de la Qualité de la Vie.



### Des résultats intéressants !

L'action présente des avantages évidents, tant sur le plan environnemental que social ou financier :

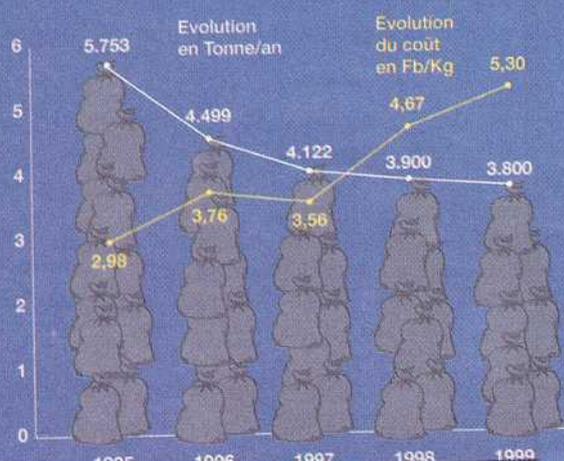
- une diminution du **tonnage** des déchets ménagers collectés (de plus de 10%) ;
- l'augmentation de la **fréquentation du parc à conteneurs** et de la collecte des papiers-cartons ;
- très **peu de transit** vers les autres communes ;
- très **peu de dépôts clandestins** ;
- un meilleur **dialogue** avec l'intercommunale de traitement des déchets (invitation aux groupes de travail) ;
- une **prise de conscience** de la population (prévention et tri) ;
- une grande **motivation** au niveau des écoles ;
- l'amélioration des **conditions de travail** des collecteurs (moins de sacs à ramasser) ;
- une non-augmentation estimée à **12 millions de francs** (297.472,23 €) des coûts de gestion grâce au système mis en place (il n'y a pas de diminution car les coûts d'élimination ont augmenté dans le même temps) ;
- la **baisse du prix de la collecte** des déchets grâce à la diminution du tonnage.

### Quelles perspectives ?

Fléron va bien sûr poursuivre l'action entamée avec l'aide de son éco-conseillère. Le système FOST Plus sera mis en place et la commune étudie la possibilité de remplacer le système de collecte actuel par la collecte au moyen de conteneurs à puce. Un projet de centre de **compostage** pour les déchets verts, développé au départ par la commune de Fléron en **partenariat** avec la commune de Soumagne et l'intercommunale Intradél, a été repris par l'intercommunale (les permis de bâtir et d'exploiter ont été déposés).

### Evolution comparée

→ coût du kilo d'ordures ménagères enlevé et traité  
→ tonnage collecté par an



Chaque kilo de déchet coûte de plus en plus cher. Pour limiter la facture triez davantage et profitez de nos nouveaux services.

### Quelques réflexions à propos de l'action

L'éco-conseillère a été confrontée à un certain nombre de tentatives de fraude (fausses vignettes, fausses familles nombreuses, vol de poubelles, etc.). Pour les éviter, elle conseillerait plutôt d'employer le système de « sacs payants » et de proposer deux tailles de sacs (50 et 100 litres). Les utilisateurs du parc à conteneurs pourraient bénéficier de sacs gratuits supplémentaires.

### Pour plus d'information

Françoise Gomez, éco-conseillère  
à la Commune de Fléron, depuis 1992  
Rue François Lapierre, 19 - 4620 Fléron  
Tél. : 04/355.91.55.

## 8.2. Le sac payant est également en place à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

La ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a également fait partie des premières communes à se lancer dans le tri des déchets, puisqu'en 1990, elle installe sur son territoire un réseau de 16 sites à bulles (papier, plastique et verre), ainsi qu'un premier parc à conteneurs, dont la gestion a été reprise ultérieurement par l'I.B.W. (1993-1994).

En 1995, la nouvelle majorité souhaite revoir la fiscalité, notamment en matière de déchets. En effet, la taxe de 900 francs/an/ménage (22,31 €) ne suffit pas à couvrir les coûts de la gestion des déchets (de l'ordre de 30 millions ou 743.680,57 €), ce qui met en péril la santé financière de la commune.

Si à cette époque, le sac payant commençait à faire son apparition dans le pays, son application à Ottignies-Louvain-la-Neuve semblait difficile, en particulier à Louvain-la-Neuve vu la dualité de la ville à la fois cité résidentielle (10.000 habitants) et cité universitaire.

C'est finalement l'analyse des offres répondant au cahier des charges (comportant des variantes avec et sans sacs payants), qui a incité le Collège Communal au choix de sacs payants, système le plus avantageux d'un point de vue financier qui est donc d'application depuis peu. Il a cependant été décidé que les étudiants ne seraient pas soumis au système de sacs payants.

Parallèlement, le parc des bulles a été renforcé (au total 85 bulles) et le nombre de vidanges est passé à trois par semaine au lieu d'une. Des collectes en porte-à-porte pour les vêtements et les papiers-cartons ont été développées, des actions de prévention ont été réalisées et des informations ont été fournies à la population.

Si l'application du nouveau système a posé quelques problèmes au début, le règlement communal concernant l'obligation pour les étudiants de ranger les conteneurs qui leur sont réservés dans un abri fermé est au contraire davantage respectée à présent (pour éviter l'apport de déchets par les habitants de la ville).

Tous ces changements s'inscrivent dans une **stratégie à long terme** et de nouvelles actions viennent compléter les premières. Aujourd'hui, la commune élabore un règlement prévoyant l'instauration de compostières de quartier ainsi qu'un subside de 1000 francs ( 24,79 €) au compostage individuel.

Les premiers **résultats** de la mise en œuvre du système montrent une baisse de 17% de la masse globale des déchets produits dans la commune (habitants et étudiants), imputable essentiellement à une **diminution de 30%** de la quantité produite par les habitants.

L'**éco-conseillère** prépare à présent la mise en place du partenariat avec FOST Plus pour l'organisation des collectes sélectives sur le territoire de la commune.

### **Pour plus d'information**

*Dorothee Hébrant, éco-conseillère  
à la Commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, depuis 1995  
Avenue des Combattants, 35 - 1340 Ottignies  
Tél. : 010/42.05.60.*

### 8.3. Mettre en place la collecte des déchets par conteneurs à puce : à Gembloux les premiers conteneurs à puce sont apparus dès 1997.

L'instauration à Gembloux de la collecte des déchets ménagers par conteneurs à puce est une **action concertée** entre la commune, via l'échevin de l'environnement, et le B.E.P.N.. Cette action s'inscrit dans une **stratégie globale à long terme** pour la commune et pour l'intercommunale qui mettra le système en place ailleurs.

Parallèlement à l'arrivée des conteneurs, de nouveaux **règlements communaux** sur les déchets ont été votés. Un système de collectes sélectives (FOST Plus) existait déjà, ainsi que des bulles à verre et un parc à conteneurs. Une collecte en porte à porte des déchets verts a été mise en place et a lieu une fois par mois.

L'application du principe pollueur-payeur est une **volonté politique**. Plusieurs arguments sont à la base de cette décision. Tout d'abord, les mesures adoptées dans le nouveau Plan Wallon des Déchets « Horizon 2010 » même si l'idée avait déjà germé dans les esprits avant l'adoption du prélèvement sanction en Région wallonne. Il y a en effet trop de déchets produits dans la commune (+/- 430 kilos/habitant en 1996).

Ensuite, l'utilisation de sacs poubelles pose des problèmes d'**hygiène publique** (les sacs se déchirent régulièrement) et de sécurité (risques d'accident à cause de la présence de morceaux de verre, sacs trop lourds, etc.). Ce choix de collecte est également une manière d'**anticiper** un projet de directive européenne qui viserait à interdire l'usage des sacs poubelles pour raison d'hygiène publique.

Les premiers à utiliser des conteneurs à puce ont été les commerçants (janvier 1997), ensuite le système a été expérimenté sur un échantillon de la population pendant 6 mois. Cette phase expérimentale a débouché sur l'application à toute la population en octobre 1998. En plus de l'achat de leur conteneur, les habitants paient 45 francs par vidange (1,12 €) et 3 francs par kilo de déchets produits (0,07 €). Un choix de cinq types de conteneurs est proposé : 40, 140, 240, 660 ou 1100 litres.

#### **Les objectifs poursuivis**

- > diminuer les quantités de déchets mis en décharge
- > descendre sous le seuil du prélèvement sanction
- > répartir de manière équitable les coûts de la gestion des déchets
- > inciter la population au tri et au recyclage.

#### **La mise en route de ce projet**

L'expérience a débuté par une période d'essai sur 84 ménages de la commune pendant 6 mois. Sur bases des observations effectuées pendant cet essai, le **conseiller en environnement** a participé à la mise en place du système pour l'ensemble de la population. Le Service de l'environnement est chargé de la coordination de l'opération et de l'interface entre tous les acteurs impliqués (commune, intercommunale et population).

Différents **services communaux** sont concernés. C'est le cas, notamment, du service des taxes pour l'adaptation au changement de perception des redevances et la vente des conteneurs, ou encore de la police pour l'application des nouveaux règlements ou la répression envers les personnes utilisant encore des sacs poubelles.

Un **partenariat** a été établi avec le Bureau Economique de la Province de Namur (B.E.P.N.). En effet, l'instauration de la collecte par poubelles à puce implique des changements pour la population bien entendu, mais également pour la commune et l'intercommunale (comme par exemple l'achat de nouveaux camions).

#### **Sur le plan de la communication**

La **population** a été impliquée dans la préparation de l'opération. Tout le monde a pu se faire entendre et a reçu l'information requise, que ce soit lors des soirées d'information organisée en quatre endroits de l'entité gembloutoise, ou par contact direct avec le Service de l'environnement. Les autres canaux utilisés sont des feuillets toutes-boîtes, la presse locale, qui tient lieu de journal communal, ou encore la télévision locale (Canal Zoom). L'information du citoyen est fort importante. Tous les moyens à disposition doivent servir à faire passer le message.

### Quelques premiers résultats

- > diminution sensible de la **quantité de déchets** mis en décharge ;
- > augmentation du **nombre de visites au parc à conteneurs**, et donc augmentation du tri et du recyclage des déchets ;
- > **motivation** encourageante d'une grande partie de la population ;
- > meilleure connaissance du **Service de l'environnement** de la commune.

### A propos des échanges d'expériences

L'échevin de l'environnement et des représentants du B.E.P.N. se sont déplacés aux Pays-Bas pour profiter de l'exemple de la ville d'Eijsden.

Le conseiller en environnement pense qu'il est important de partager une telle expérience avec d'autres communes, ce qu'il ne se prive pas de faire car beaucoup de personnes d'autres communes le contactent afin d'obtenir des informations.

Il souligne la nécessité de passer d'abord par une phase d'expérimentation, et de se donner un délai suffisant pour régler, avant le lancement de l'opération, tous les problèmes qui peuvent surgir. La mise en place du système de collecte des déchets par conteneurs à puce doit s'accompagner de mesures connexes, tels que des règlements communaux ou des moyens répressifs et de contrôle.

### Et pour la suite ...

Le conseiller en environnement de la commune de Gembloux estime qu'il est important de soigner la communication vers la population ; à poursuivre donc ! Il a l'intention entre autres de développer des actions de sensibilisation à l'**éco-consommation** auprès des habitants, en collaboration avec l'intercommunale.

### Pour plus d'information

Fernand Fastres, conseiller en environnement  
à la Commune de Gembloux, depuis 1990  
Rue du Huit Mai, 2 - 5030 Gembloux  
Tél. : 081/62.63.81.



## 8.4. Des conteneurs à puce à Chaudfontaine également.

La commune de Chaudfontaine a, elle aussi, adopté le conteneur à puce pour la collecte des déchets ménagers de sa population (projet pilote pour la région de Liège). Avec en moyenne 363 kilos de déchets par habitants en 1997, elle se classait parmi les plus productrices de la province. Sans réaction, cela signifiait un prélèvement sanction de 1,7 millions de francs (42.141,90 €) pour 1999, une charge lourde à porter !

Dès son arrivée à Chaudfontaine, l'**éco-conseiller** a été chargé, entre autres, de la gestion des déchets. Ainsi à côté de la collecte des encombrants et des bulles à verre, le système s'organise petit à petit :

- collecte du papier (1995) en partenariat avec l'a.s.b.l. Terre ;
- création d'un parc à conteneurs ;
- mise en place du tri sélectif dans les écoles (1996) ;
- création d'un parc pour les déchets verts en 1997 ;
- installation de cabines pour textiles (1998) en partenariat avec l'a.s.b.l. Terre ;
- en saison, campagne « déchets verts » (conteneurs dans les quartiers) ;
- instauration du conteneur à puce (1999) ;
- construction d'une aire de compostage (en perspective).

Le conteneur à puce permet aux habitants de mieux contrôler eux-mêmes leur production de déchets. De nombreux conseils leur sont prodigués au travers des informations sur le nouveau système, pour les aider à faire les choix les plus appropriés et les inciter à utiliser les autres services mis en place dans la commune.

Le coût des collectes sélectives est pris en charge par la commune, et représente environ 1600 francs (39,66 €) par ménage (la commune compte environ 8.500 ménages). La taxe forfaitaire de 4575 francs (113,41 €) a été supprimée et remplacée par une taxe comprenant une base forfaitaire de 620 francs (15,37 €), le prix de la location du conteneur fermant à clé (par exemple, 655 francs = 16,24 € pour 240 litres), un coût de 40 francs (0,99 €) par vidange et une taxe de 3,6 francs (0,09 €) par kilo de déchets produits.

### Exemple de calcul annuel pour un ménage de 2 personnes :

Collecte à vide	620 F	15,37 €
Location d'un conteneur de 240 litres	655 F	16,24 €
26 vidanges	1.040 F	25,78 €
540 kilos	1.944 F	48,19 €
<b>Total</b>	<b>4.259 F</b>	<b>105,58 €</b>

L'éco-conseiller souligne, lui aussi, l'importance de la **communication** :

- au niveau des différents **services communaux** : le personnel de la commune doit pouvoir répondre aux questions de la population (surtout les services concernés comme celui des Travaux, de l'Environnement ou des Finances), ou du moins pouvoir orienter correctement la demande vers le bon service ;
- au niveau de la **population** qui a besoin d'informations concrètes, régulièrement répétées et adaptées.

### *Pour plus d'information*

Stéphan Poncelet, éco-conseiller  
Commune de Chaudfontaine, depuis 1995  
Avenue du Centenaire, 14 - 4053 Embourg  
Tél. : 04/365.07.24.



## 9. Modifier les comportements : faire fonctionner un système de tri des déchets.

*Ce chapitre comprend plusieurs exemples d'actions visant à modifier des comportements, ici en matière de tri des déchets sur les lieux de travail. Ce type de projet s'appuie essentiellement sur la compréhension et la prise en compte de facteurs relevant plus des sciences humaines, du dialogue et de la communication, que des aspects techniques, économiques ou législatifs.*

### 9.1. Entreprise et déchets : Cabot Plastics fait le tri !

Les activités de **production** et de **commercialisation** des entreprises sont une source importante de déchets, et les coûts associés à l'existence de ces déchets sont importants. C'est le cas notamment chez Cabot Plastics Belgium s.a., entreprise mettant sur le marché des mélanges-maîtres de thermoplastiques. Les **deux sites** de production en Belgique, Loncin et Pepinster, occupent environ 150 personnes.

L'**Accord de Coopération Interrégional** relatif à la prévention et à la gestion des déchets d'emballage (A.C.I.), entré en vigueur le 5 mars 1998 pour les emballages industriels, oblige les entreprises à :

- > élaborer un plan de prévention (pour plus de 10 tonnes/an d'emballages produits) ;
- > apporter la preuve que les emballages mis sur le marché sont recyclés (50%) ou valorisés (30%) ;
- > déclarer les quantités d'emballages à la Commission Interrégionale de l'Emballage (C.I.E. ).

Le groupe Cabot Corporation, auquel appartient Cabot Plastics, a proposé il y a deux ans à ses filiales une « **Charte de sécurité, santé et environnement** » dont l'entreprise belge est signataire. Cette dernière s'est également engagée à adopter la philosophie du **Responsible care**. Dans les deux cas, Cabot Plastic s'engage à intégrer l'environnement dans la gestion globale de ses activités.

Dans ce contexte général, les responsables de l'environnement et de la production ont décidé de mettre en oeuvre une **stratégie globale à long terme** de gestion de l'environnement. Une **éco-conseillère** a été engagée en mai 1998 pour mettre en place un système de gestion intégrée des déchets.

#### **Les résultats attendus**

Les responsables de l'entreprise espèrent atteindre les objectifs suivants :

- > une diminution de 20% des coûts liés à la gestion des déchets en 1999 ;
- > une diminution des impacts environnementaux (moins de mise en décharge et plus de tri).

#### **Méthodologie utilisée**

Plusieurs étapes sont bien sûr nécessaires à la mise en place d'un système de gestion des déchets :

- > la classification des différents types de déchets et la réalisation d'un schéma des flux de déchets,
- > le bilan des quantités de déchets générés et des coûts associés à leur filière d'élimination,
- > la recherche des moyens pour diminuer les coûts et les impacts sur l'environnement (la prévention ou réduction à la source, le tri, le transport, les filières de traitement).

## **Un aspect particulier : l'organisation du tri interne**

Un système de tri existait avant l'arrivée de l'éco-conseillère chez Cabot Plastics, mais un manque d'organisation et de communication en réduisait fortement l'efficacité. L'éco-conseillère a donc entrepris de réorganiser le système, de responsabiliser et d'impliquer l'ensemble du personnel. Le tri correct des déchets permet de diriger chaque type de produits vers une filière spécifique et un mode de traitement adapté.

Des observations effectuées aux différents postes de travail et des informations collectées auprès des ouvriers et des cadres de l'entreprise, ont permis d'apporter une série d'**améliorations** :

- augmentation du nombre de bacs de récolte des déchets
- augmentation du nombre de catégories de déchets triés
- choix de meilleurs emplacements pour les bacs de récolte des déchets
- choix de modèles de bacs plus appropriés
- instauration d'un code de couleurs pour le tri sélectif des déchets.

Au niveau de la **communication**, des réunions d'information et de formation ont été organisées et adaptées au public visé (opérateurs, cadres, chercheurs du laboratoire, etc.). Un document de synthèse de ces informations ainsi que des procédures établies a été rédigé et distribué à tous les membres du personnel. Des affiches explicatives au ton humoristique ont été apposées aux endroits choisis pour les bacs de tri.

### **Des perspectives pour la suite**

- Une critique émise par les travailleurs à propos de l'ancien système de tri mis en place, est qu'il s'agissait de demandes ponctuelles sans suivi effectif. L'éco-conseillère prévoit un **système de contrôle** qui consiste à considérer le tri des déchets comme une activité à part entière de la production. Ainsi, les responsables de production sont garants du bon fonctionnement du tri. Un responsable « déchets » effectuera des contrôles complémentaires au moyen d'une check-list.
- Dans la mesure du possible, le **nombre de catégories de tri** sera encore accru.
- Afin de poursuivre la sensibilisation et la responsabilisation du personnel, l'éco-conseillère envisage d'afficher périodiquement les **résultats** obtenus grâce au système de tri des déchets, c'est-à-dire l'évolution des quantités récoltées et le gain financier que cela représente.
- La gestion des déchets chez Cabot Plastics est un premier pas vers un **système de gestion environnementale** de l'entreprise, permettant l'amélioration continue de ses performances dans ce domaine.

### **Quelques points importants**

Pour mener à bien ce type d'action en entreprise, l'éco-conseillère estime indispensable :

- d'aller voir la situation sur le terrain ;
- d'impliquer tout le personnel ;
- d'utiliser le gain économique pour motiver la direction ;
- de mettre les procédures de travail par écrit pour les formaliser ;
- de relancer régulièrement la motivation et poursuivre la sensibilisation.

#### **Pour plus d'information**

Caroline Bini, éco-conseillère  
Environnement Support Leader  
chez Cabot Plastics Belgium s.a., depuis 1998  
Rue Prévôchamps, 78 - 4860 Pepinster  
Tél. : 087/39.27.43.

## 9.2. 91% des déchets de Baxter s.a. sont recyclés !

La volonté de la société Baxter de réduire constamment les impacts environnementaux de ses activités a permis la mise en place, en 1993, d'un **système de gestion des déchets** par un tri à la source. Depuis cette date, le taux de recyclage des déchets produits est en progression constante.

Ce taux a été atteint grâce à l'amélioration constante des techniques de recyclage interne, et au développement de nouveaux débouchés pour le recyclage externe. La recherche de nouveaux recycleurs et la collecte sur site des déchets triés sont sous-traitées à une firme extérieure.

Dans chaque département, les **types de déchets** sont identifiés, et des poubelles spécifiques, tenant compte notamment des quantités produites et des filières de traitement, leur sont attribuées. Par exemple, pour le P.V.C. (majoritaire), des procédures décrivent strictement son élimination (les découpes non contaminées peuvent être réintégrées dans une nouvelle production).

La gestion des déchets chez Baxter va au-delà du tri à la source, notamment dans la conception des poches (destinées à contenir des liquides à usage médical) produites, pour laquelle une étude spécifique de la forme permet de réduire au maximum les déchets de coupe. Il s'agit également de diminuer les quantités d'emballage pour les produits ou matières premières utilisées, d'où l'importance de sensibiliser les fournisseurs soit, lors de réunions présentant les activités de chacun, soit, lors de l'audit des fournisseurs.

La **communication** est essentielle. En interne, chaque membre du personnel peut intervenir sur le système en proposant des idées, qualifiées d'Opportunités Pour Amélioration (OPA). Le Team d'Amélioration Continue (TAC) est un autre outil de la qualité, intervenant en cas de problème, et dont les membres sont représentatifs des différents acteurs concernés. Enfin, le Module Relais d'Animation (MRA) est le moteur de la communication « top-down, down-top ».

L'**éco-conseillère** y joue un rôle en tant que **Coordinatrice Environnement, Hygiène et Sécurité**. En effet, environnement et sécurité doivent être envisagés ensemble, car une matière ne perd pas son caractère dangereux en devenant un déchet. D'autre part il est important de poser le problème dans sa globalité afin d'y apporter une solution viable à long terme.

Une fois par an, un **prix d'environnement** récompense un département pour la mise en œuvre d'améliorations environnementales au sein de son process, et pour l'amélioration du tri et la quantité de déchets produits.

La gestion des déchets chez Baxter fait partie d'un système global visant à améliorer la gestion de l'environnement et à réduire au maximum l'influence de l'entreprise sur le milieu extérieur, par la connaissance de ses impacts potentiels. Ce système a été évalué dans le cadre d'une certification sur base de la norme **ISO14001**. Il vit et se perfectionne au cours du temps grâce à la participation de chacun de ses acteurs, ce qui caractérise également la culture d'entreprise.

### *Pour plus d'information*

*Patricia Lobert, éco-conseillère  
chez Baxter s.a., depuis 1996  
Boulevard René Blanquart, 80 - 7860 Lessines  
Tél. : 068/27.23.74.*

### 9.3. Et dans une administration communale ... un système de tri des déchets à la commune de Soignies.

A Soignies, depuis 1995, les habitants utilisent le sac payant obligatoire. Un parc à conteneurs (PAC) a, depuis lors, vu le jour (géré par l'intercommunale IDEA), et des collectes sélectives ont été mises en place en partenariat avec FOST Plus.

Après l'arrivée de l'**éco-conseiller**, la collecte sélective des déchets s'est intensifiée non seulement au niveau des habitants par le biais d'une information régulière, mais également au niveau des services de l'administration par la mise en œuvre d'un système de tri pour les différents déchets produits.

Depuis plus d'un an, ce système fonctionne pour les papiers, les cartons, les bouchons en liège, les métaux, les piles et les PMC. Il a été étendu récemment aux écoles communales et au C.P.A.S.. Actuellement, la réalisation d'un mini-PAC est à l'étude afin d'améliorer le rendement des collectes. D'ici quelques mois, une collecte des déchets verts sera fonctionnelle, et fin 1999, la fraction liquide des balayures de rues et des déchets de curage d'avaloirs sera valorisée (des filières d'élimination sont recherchées dans la région).

Pour **sensibiliser** le personnel de l'administration, du C.P.A.S. et les directeurs d'école, des rencontres sont organisées régulièrement, et une enquête interne basée sur l'éco-consommation leur a été proposée. Un dialogue a ainsi été établi pour des demandes ponctuelles de matériel ou d'informations sur certains déchets, et une collaboration existe avec le service des achats pour réviser le cahier des charges.

Grâce à des mesures relativement simples d'éco-consommation et à un tri correct, l'éco-conseiller espère réduire de 25% le budget consacré à la gestion des déchets de l'administration.

#### **Pour plus d'information**

Olivier Maillet, éco-conseiller  
à la Commune de Soignies, depuis 1997  
Place Verte, 32 - 7060 Soignies  
Tél. : 067/34.73.41. - 54.



## 10. Changer les habitudes : mettre en place des pratiques d'éco-consommation.

Ce chapitre présente des exemples d'expériences visant à changer les habitudes, afin de faire acquérir à différents types de publics des démarches privilégiant l'approche préventive, en mettant en place des pratiques d'éco-consommation. Etant donné les multiples enjeux à prendre en compte, à commencer par les réticences simplement liées à un changement d'habitude, la participation de tous les interlocuteurs concernés est essentielle pour la réussite de tels projets.

### 10.1. La commune d'Evere a reçu un prix Eco-Iris pour l'année 1996-1997!

Initiée en 1993, la **politique d'éco-consommation** à Evere a été redynamisée dans le courant de l'année 1997. Le programme d'éco-consommation concerne l'administration communale dans son ensemble (services techniques, services administratifs et police communale). Il s'inscrit dans une **politique globale de gestion des déchets**. Parallèlement aux actions spécifiques d'éco-consommation, un système de tri des déchets a été mis en place au sein de l'administration communale (tout-venant, papier, carton, emballages, petits déchets chimiques, piles).

En 1994, la « Charte pour l'éco-consommation et la gestion des déchets liés aux activités de bureau » est lancée par l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (I.B.G.E.). Evere fait déjà figure de **commune pilote** en la matière. La charte est signée en 1996 et l'éco-consommation devient une priorité pour l'échevin de l'environnement.

#### Les objectifs poursuivis

- > montrer l'**exemple** en matière de respect de l'environnement (les différentes poubelles destinées au tri sont placées bien en vue du public dans la maison communale) ;
- > être plus **crédible** vis-à-vis des actions de sensibilisation du public et des entreprises à la protection de l'environnement.



#### L'importance du Comité Environnement

La réussite des actions dépend de la **participation** de l'ensemble de personnel communal. Les actions sont proposées par l'éco-conseillère en concertation avec les principaux services impliqués. Deux d'entre eux sont principalement consultés :

- > l'économat, pour le choix des fournisseurs;
- > la Régie, pour tout ce qui concerne directement les déchets.

Par ailleurs, un **Comité Environnement** a été constitué dès le début du projet. Il est composé d'une vingtaine de membres volontaires issus des différents services de l'administration, et est coordonné par l'éco-conseillère en poste à la commune.

Le **rôle** de ce comité consiste à :

- > faire le lien entre le personnel et le Collège Communal ;
- > informer et motiver le personnel pour les actions mises en œuvre ;
- > recueillir et discuter les remarques, critiques et suggestions émises par le personnel et le Collège Communal ;
- > inciter au changement de comportement.

## **Les résultats : de multiples actions d'éco-consommation**

Les actions peuvent être classées en deux catégories:

- celles qui répondent à une **meilleure gestion des ressources** par la réduction du gaspillage et la réutilisation
  - photocopies recto verso ;
  - récupération du papier à une seule face imprimée pour fabriquer des blocs-notes à l'imprimerie communale ;
  - limitation de l'usage des post-it ;
- celles qui concernent la réorientation dans la politique des achats
  - pour la cafétéria : le sucre et le lait sont achetés en grand conditionnement, les boissons fraîches sont proposées en bouteilles consignées, la vaisselle à usage unique a été supprimée;
  - achat de papier recyclé pour tous les usages, de papier TCF pour offset, d'enveloppes et de blocs-notes non blanchis, de post-it recyclés ;
  - achat de boîtes à archives et de fardes en carton ;
  - utilisation de papier toilette et d'essuie-mains recyclés ;
  - achat de peintures naturelles, de colles et de correcteurs sans solvants et en grand conditionnement, de gommes en caoutchouc naturel ;
  - introduction de clauses environnementales dans les cahiers des charges pour le papier, les fournitures de bureau et les produits de nettoyage ;
  - introduction de clauses de reprise dans les cahiers des charges pour l'achat du matériel du service informatique ;
  - achat de deux véhicules au gaz et de vélos pour le personnel communal.

Il est encore trop tôt pour évaluer précisément les effets en terme de réduction des déchets produits ou de modification des comportements, ainsi que les impacts financiers. En effet, il s'agit d'un type d'action dont les effets se font ressentir essentiellement à moyen et long termes, et dont la quantification des résultats est difficile.

Néanmoins, grâce aux actions mises sur pied, au travail réalisé par les éco-conseillères successives et à la participation de l'ensemble du personnel, la commune d'Evere a remporté le **prix Eco-Iris** et a ainsi déjà reçu une première valorisation de ses efforts.

## **Quelles sont les méthodes de communication utilisées ?**

Divers canaux de communication sont employés pour l'information du personnel communal :

- le relais s'effectue par le Comité Environnement et l'éco-conseillère ;
- des panneaux d'information en liège ont été achetés et placés à des endroits stratégiques de l'administration (hall du service des Travaux, pointeuse, rez-de-chaussée, couloirs de la police, etc.) ;
- des notes internes et le journal du personnel « PersEVEREr ... en » servent également de support à la diffusion des informations.

De l'information a également été diffusée **vers l'extérieur** au travers d'une conférence de presse et d'articles dans les journaux.

## **Les perspectives du projet**

- Le travail sur les **cahiers des charges** va se poursuivre de façon à davantage mettre en évidence et à clarifier les demandes reprises dans les clauses environnementales.
- Un **lieu de stockage** doit être aménagé pour entreposer les déchets chimiques produits par la commune avant leur élimination par un collecteur agréé.
- L'**informatisation** de l'administration communale devrait faire diminuer fortement les quantités de papier utilisées.
- Des discussions sont en cours avec les directeurs des **écoles communales** pour y mettre en œuvre des pratiques d'éco-consommation.



- Un lien entre **éco-consommation et éco-mobilité**, pour laquelle des actions ont déjà eu lieu (achat de véhicules au gaz, promotion des véhicules électriques, etc.), pourrait être établi via l'engagement officiel de la commune dans la nouvelle charte intégrée de l'I.B.G.E.

#### Pour plus d'information

Catherine Noël, éco-conseillère  
à la Commune d'Evere, depuis 1997  
Square Hoedemaekers, 10 - 1140 Bruxelles  
Tél. : 02/247.62.44.

## 10.2. Siemens a mis en place des actions d'éco-consommation.

De janvier 1995 à décembre 1996, Siemens, une entreprise de quelques 2.500 personnes, a pu profiter du travail d'un **éco-conseiller**.

Pendant ces deux années, cet éco-conseiller a mis en place une gestion interne des déchets de la partie administrative de l'entreprise, notamment au moyen du tri mais, chose plus **innovatrice**, par l'application de principes d'éco-consommation.

L'entreprise avait signé la **charte éco-consommation** proposée par l'I.B.G.E., un outil permettant d'élargir la gestion intégrée de l'environnement. Il convenait donc d'honorer cet engagement.

L'action de l'éco-conseiller a porté sur deux aspects :

- la révision du catalogue de fournitures,
- la sensibilisation du personnel.

La **révision du catalogue de fournitures** s'est faite dans les limites d'une enveloppe budgétaire annuelle. Par exemple, les lattes en aluminium sont 12 fois plus chères que celles en plastique, mais elles sont peu demandées et leur coût est largement compensé par les économies réalisées grâce à l'achat de classeurs en carton recyclé meilleur marché que d'autres classeurs.

Toutes les fournitures de bureau sont achetées à un seul grossiste, qui les distribue lui-même dans les bureaux. Il était donc important de négocier avec lui l'entrée de nouvelles fournitures. L'accent a toujours été mis sur des produits acceptés par tous, et dont on avait la certitude qu'ils seraient utilisés. Les exigences d'un gros client comme Siemens ont permis à d'autres clients de bénéficier également de produits plus écologiques (crayons fluo, crayons non vernis, bics sans métaux lourds, alternative sèche au Typy-ex, etc.).

Le contrat d'achat portant sur des millions de feuilles de papier a aussi été revu. La société est passée de l'utilisation de papier TCF à celle de papier non blanchi et présentant la garantie que la matière première employée provienne de forêts gérées de manière durable. Seuls les papiers listing sont maintenant en fibres recyclées, soit un tiers des achats papiers. Mais au niveau de l'utilisation du papier, l'économie la plus importante a été réalisée sur la saisie des informations comptables effectuée maintenant sur écran, et dont l'impression n'est plus opérée de manière systématique. De plus, lors du changement du parc de photocopieuses, l'option recto verso a été adoptée dans presque tous les cas.

Trois **supports de communication** ont été utilisés pour soutenir l'action : des affiches, des articles dans le journal d'entreprise, et une cassette vidéo réalisée comme outil pour des séances d'information de 3/4 d'heure (20 à 25 personnes). L'ensemble du personnel de l'entreprise était concerné par l'action.

#### Pour plus d'information

Pascal Misselyn, éco-conseiller  
(actuellement à l'I.B.G.E.)  
chez Siemens s.a., de 01/1995 à 12/1996  
Chaussée de Charleroi, 116 - 1060 Bruxelles  
Tél. : 02/536.21.11.



## 11. Des actions intégrées : expériences dans le secteur du tourisme.

Ce chapitre décrit un ensemble d'actions mises en place dans un secteur d'activités spécifique, celui du tourisme. Il s'agit dans ce type d'expérience de bien cerner les objectifs, les ressources et les contraintes propres au secteur, afin de pouvoir proposer des stratégies et des actions adaptées.

### 11.1. Les auberges de jeunesse font leurs premiers pas dans l'éco-gestion.

L'a.s.b.l. « Les Auberges de Jeunesse » (A.J.) est un réseau de centres d'hébergement subventionné par les pouvoirs publics. Son siège central se trouve à Bruxelles. C'est dans cette partie administrative de l'association qu'une **conseillère en environnement** a travaillé de 1994 à 1997.

L'arrivée de cette conseillère faisait suite au souhait de la direction d'« environnementaliser » les A.J. (à l'initiative du responsable marketing). En 1993, une charte émanant de la fédération internationale des auberges de jeunesse, et définissant de grandes orientations environnementales, a été signée par l'association belge.

Neuf auberges sont réparties à Bruxelles et en Wallonie. Des actions environnementales ont été menées au siège de l'association et dans certaines auberges. Il s'agit **d'actions intégrées** comportant plusieurs volets tels que l'eau (consommation/épuration), l'énergie (réalisation d'un cadastre énergétique des bâtiments du réseau), l'aménagement et la gestion écologique des jardins, ou encore les déchets. Les actions du volet « déchets » portent en particulier sur le **tri** et l'**éco-consommation**.

La **communication** à l'intérieur des A.J. a ciblé le Conseil d'Administration, le personnel via des réunions d'équipes et de l'affichage, et enfin, les membres de l'association par la revue trimestrielle « Nouveaux relais ». Les réunions d'équipes organisées deux fois par an ont permis la présentation de nouveaux projets liés à l'environnement ou de bilans d'actions réalisées.

A la fin de chaque année, chaque responsable d'auberge établit avec le directeur le bilan des activités. Un volet environnement y a été inclus. Il s'agit d'une manière de formaliser les actions. Un budget a également été réservé pour de petits projets environnementaux.

La conseillère en environnement a favorisé l'adhésion de l'association à la charte éco-consommation de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (I.B.G.E.). Le travail réalisé dans ce cadre a été récompensé par un prix « Eco-Iris Bureau » en 1996.

#### **Les actions au niveau du siège social**

Les objectifs

- > faire du siège social un exemple pour les auberges ;
- > réduire les quantités de déchets produits ;
- > instaurer un système de tri des déchets ;
- > appliquer des principes d'éco-consommation.

Les actions réalisées :

- > tri du papier-carton (distribution des poubelles de l'I.B.G.E. et diffusion de consignes spécifiques) ;
- > achat d'un conteneur à papier ;
- > tri des déchets dangereux ;
- > éco-consommation au niveau des achats (membre du Réseau Eco-Consommation depuis 1996) ;
- > changement de photocopieuse (recto verso et système éco-box).

## Un exemple d'éco-consommation

Parmi les actions concrètes, relevons plus particulièrement la **rationalisation des impressions**. En effet, une source importante de déchets était constituée des rebuts de publications. Une réflexion a été menée en étroite **collaboration** avec le responsable des publications.

Des **solutions** ont été développées:

- le papier couché a été remplacé par du papier non couché et non blanchi au chlore ;
- des encres végétales sont maintenant utilisées pour l'impression des documents ;
- la conseillère en environnement a formalisé des procédures reprenant les spécifications demandées à l'imprimeur ;
- un travail d'analyse a été entrepris pour éliminer les publications redondantes et pour réaliser la mise en page des documents de façon à utiliser moins de papier ;
- un format d'impression produisant moins de déchets a également été choisi.

A côté de l'intérêt environnemental de cette rationalisation, il faut souligner que le responsable des publications a été satisfait sur deux plans : il y a maintenant une meilleure cohérence de style dans les documents produits (couleur, etc.) et les frais d'impression ont diminué. Les changements ont concerné tous les documents des A.J. (lettres, enveloppes, dépliants, etc.).

## Les actions au niveau des auberges

La conseillère en environnement a mis au point une liste test, comparable à un **éco-audit**, comportant 160 questions couvrant tous les domaines de l'environnement (8 thèmes) dont les déchets (prévention et gestion). Chaque responsable d'auberge a été amené à choisir un thème à développer dans son établissement au cours de l'année.

Un **mini-forum** sur les déchets a été organisé avec les responsables ayant marqué leur intérêt pour ce thème (5 auberges), dans le but de :

- déterminer les enjeux ,
- comparer les situations pour les déchets «tout venant» et les déchets recyclables (collectes) ,
- réfléchir aux moyens pour mettre en place un système de tri (personnel, gestion, financement, suivi, etc.).

Deux auberges ont mis en œuvre des actions concrètes. Un exemple est présenté ci-dessous.

### Le projet « Recycle »

Un projet concernant les déchets a été développé dans une auberge de jeunesse de Bruxelles, l'auberge Jean Nihon. La conseillère en environnement et le responsable de l'auberge ont décidé de commencer par améliorer la **gestion des déchets** produits par l'auberge.

En 1995, il y avait encore peu de filières existantes pour la collecte à domicile des déchets triés. Une auberge de jeunesse produit des déchets de type ménagers à plus grande échelle qu'un ménage mais à moins grande échelle qu'une entreprise ; les collecteurs montraient peu d'intérêt à collaborer.

Grâce à un subside de l'I.B.G.E. et avec le soutien de sponsors privés, la conseillère en environnement a réalisé une étude de faisabilité et réfléchi à la mise en œuvre d'actions concrètes. Un **tri des déchets** a été mis en place pour tous les types de déchets : emballages, organiques (jardin, cuisine et table), spécifiques et dangereux. Il a fallu s'assurer du **recyclage effectif** des matières triées. Un logo a été créé afin de rendre l'action plus visible.



## Les deux phases de réalisation du projet

### ● *l'implication du personnel (1996)*

Pendant **une année de préparation**, les déchets ont été triés et les quantités ont été évaluées. Il y avait peu de papier (principalement en provenance du secrétariat), beaucoup de cartons (emballages) et de verre (de petits conteneurs à verre ont été mis à la disposition de l'auberge par l'Agence Bruxelles-Propreté). Les huiles de cuisine usagées ont été reprises par une firme spécialisée.

A la suite de cette phase d'analyse, la **conseillère en environnement** a défini l'organisation du système : modes de tri, matériel nécessaire, filières, budget et répartition des tâches et des responsabilités. Puisqu'il s'agissait d'une **expérience pilote**, un suivi qualitatif et quantitatif était nécessaire. Un responsable a été désigné pour tenir un fichier des informations utiles.

Pour le compostage, un **partenariat** a été établi avec le comité Jean Pain, intéressé par un compostage impliquant l'utilisation des déchets de table. Un silo à compost spécial divisé en quatre parties a été conçu pour l'auberge. Un accord a également été passé avec la commune de Molenbeek pour que le silo puisse servir pour des visites des écoles, et pour recevoir des matières ligneuses en provenance d'un parc (l'auberge a beaucoup de matières humides, et un mélange entre matières humides et ligneuses permet d'obtenir un meilleur compost). Un conteneur pour le papier et le carton a été acheté.

### ● *l'implication de la clientèle (1997)*

Deux types de tri ont été demandés aux clients de l'auberge de jeunesse :

- Le tri des **déchets recyclables**.  
Un site de tri a été installé à chaque étage et dans le hall d'entrée. Les conteneurs (solides et résistant au feu) ont été peints de différentes couleurs. Ils présentent des formes et tailles d'orifices adaptés en fonction du type de déchet à recevoir. Les poubelles des chambres ont été peintes de la même manière. Des panneaux incitant au recyclage ont été apposés au niveau des sites de tri, dans le restaurant, dans les chambres et dans les toilettes.
- Le tri des **déchets de table**  
Des panneaux avec les instructions pour séparer les types de déchets ont été réalisés en plusieurs langues, afin d'expliquer aux utilisateurs les significations des codes de couleurs.

### **Quelques résultats en 1997**

- diminution de 16% en volume global de déchets produits ;
- 9 % des déchets produits sont triés ;
- 10% d'économies financières réalisées.

Par ailleurs, le travail réalisé dans ce cadre a été récompensé par l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement, sous la forme d'un prix « Eco-Iris Bureau » en 1996.

La fédération internationale a marqué son intérêt pour l'expérience belge. La charte a été signée par beaucoup de pays mais peu d'actions ont déjà été mises en place (sauf en Allemagne et aux Pays-Bas).

### **Pour plus d'information**

Ariane Martens, conseillère en environnement  
(actuellement à l'I.B.G.E.)  
chez Les Auberges de Jeunesse a.s.b.l., de 1994 à 1997  
Rue Van Oost, 52 - 1030 Bruxelles  
Tél. : 02/215.31.00.



## 12. Les déchets de construction : aider à mieux comprendre les impacts environnementaux.

*Ce chapitre décrit une expérience pilote récente dans le secteur de la construction. Les impacts environnementaux considérables de ce secteur et leur prise en compte encore peu courante ouvrent des possibilités d'actions intéressantes. C'est en s'appuyant sur les institutions professionnelles partenaires de ce type de projet que les éco-conseillers tentent de construire des outils adaptés pour la sensibilisation de l'ensemble du secteur.*

### 12.1. Des collaborations se mettent en place au niveau européen.

Dans le cadre d'un **projet européen** lié au programme ADAPT (adaptation de la main d'œuvre aux mutations industrielles), deux éco-conseillères stagiaires ont été intégrées, l'une à l'équipe de la Confédération de la Construction Wallonne (C.C.W.), et l'autre à celle du Centre Scientifique et Technique de la Construction (C.S.T.C.). Le projet MARCO (MANagement des Risques environnementaux dans le secteur de la COnstruction), subventionné par la Région wallonne et l'Union Européenne, se déroule sur deux ans. Il s'inscrit néanmoins dans un **contexte stratégique plus global**. Ce projet a pour but de sensibiliser, informer et former les entrepreneurs et les ouvriers des P.M.E. de la construction aux impacts et aux risques environnementaux engendrés par leur métier et aux solutions pour les gérer.

En matière de déchets notamment, les entreprises sont confrontées à l'augmentation des prix de mise en décharges et à l'interdiction future d'y mettre certains types de déchets. Elles doivent par ailleurs se conformer au Plan Wallon des Déchets « Horizon 2010 » et souhaitent, de manière plus générale, intégrer l'environnement dans leurs activités.

#### **De nombreux partenariats**

Le projet est construit autour d'un **partenariat** européen impliquant 4 pays : Belgique (via la Région wallonne), France (Pays de Loire et Corse), Portugal et Italie. En **Région wallonne**, les acteurs sont nombreux :

- la Région wallonne ;
- la C.C.W. pour la formation et les aspects juridiques ;
- le C.S.T.C. pour les aspects techniques ;
- le Centre Interdisciplinaire de Formation de Formateurs de l'Université de Liège (C.I.F.F.U.L.) pour les méthodes pédagogiques et l'animation de formations ;
- le Fonds de Formation de la Construction (F.F.C.) et le FOREM, pour la formation des travailleurs et des demandeurs d'emploi ;
- l'Institut de Formation Permanente des Classes Moyennes et des petites et moyennes Entreprises (I.F.P.M.E.) pour la formation des chefs d'entreprise.

Six **fédérations de la construction** sont intégrées au projet : les entrepreneurs généraux et de génie civil, les peintres, les couvreurs, les tailleurs de pierre et les marbriers, les chauffagistes et les menuisiers.

Les **publics visés** par le projet sont les chefs d'entreprise, les cadres, les ouvriers, les formateurs du secteur, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

#### **Constitution d'un guide des déchets**

Concrètement, les éco-conseillères ont constitué un **guide des déchets** adressé aux P.M.E. du secteur de la construction. Il comporte deux parties :

- un **tableau** reprenant une soixantaine de déchets et indiquant pour chacun les risques environnementaux, les méthodes de prévention et les filières de recyclage, ainsi que les obligations légales au niveau de leur élimination ;
- **19 fiches «éco-gestes»** spécifiques pour les déchets les plus communs ou les plus dangereux en complément du tableau général.

## Les objectifs de ce guide

- **informer** les professionnels du secteur de la construction sur les risques pour l'environnement et la santé liés à une mauvaise utilisation des produits, sur les possibilités de recyclage et les filières d'élimination des différents déchets, ou encore sur les produits alternatifs existants ;
- sensibiliser à la prévention et au tri des déchets;
- offrir un support didactique convivial pour de futures formations dans le secteur.

## Les méthodes utilisées

- les actions directrices du projet ont toujours été discutées avec le comité de pilotage du projet regroupant les différents partenaires wallons ;
- la **récolte d'informations** s'est faite au travers d'études technico-juridiques, de **visites d'entreprises** réalisées avec le C.I.F.F.U.L., et de contacts réguliers avec un comité d'experts (issus de l'O.W.D., de la D.G.R.N.E., de centres de recyclage, d'entreprises de la construction, d'écoconseillers et de formateurs) ;
- des **groupes de travail** ont été mis sur pied avec chacune des fédérations participantes.



Ces méthodes de travail permettent la communication et l'interaction directes entre les acteurs. Il est essentiel pour réaliser ce type d'outil de partir du point de vue des entreprises de la construction et des réalités de terrain, afin de prodiguer des conseils adaptés, et de les tester auprès des futurs utilisateurs.

## Au niveau des collaborations

On notera le recours à des **personnes ressources** telles que le C.R.I.O.C., le Réseau Eco-Consommation ou des experts, en soulignant la collaboration étroite des deux éco-conseillères travaillant sur le projet.

L'**expérience** d'autres régions ou d'autres pays a été mise à profit également, notamment au travers des échanges au niveau du partenariat européen.

Certains déchets ne sont pas spécifiques au secteur de la construction et se retrouvent également au niveau des ménages ; il y a donc un lien direct avec d'**autres secteurs**. Les éco-conseillères ont donc choisi d'élargir la vision des déchets à l'ensemble de la problématique, et de prendre en compte ces déchets non spécifiques.

## Et les résultats ?

Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de l'outil, mais les échanges et discussions dans les différents groupes de travail ont déjà permis de modifier les perceptions des entrepreneurs en matière d'environnement et d'amorcer des changements de comportements.

Une meilleure prise de conscience des problèmes liés aux déchets devrait permettre de réduire les impacts sur l'environnement, mais aussi contribuer à une meilleure protection du travailleur, pour autant que le projet s'inscrive dans le long terme !

## **Les perspectives du projet**

- > diffuser le guide, entre autre au travers de futures formations proposées par le C.I.F.F.U.L.
- > élaborer d'autres outils comme un vade-mecum (dont le guide est une des parties), un classeur didactique, un CD-ROM et une vidéo, en mettant également l'accent sur les gains financiers que pourrait entraîner une meilleure gestion de certains déchets de construction.

**Pour aller plus loin** au niveau de la diffusion, un accompagnement devrait être mis en place afin d'expliquer la manière de se servir du guide et susciter davantage l'intérêt. Un module environnement pourrait être inclus dans le cycle de formation professionnelle des futurs ouvriers.

### **Pour plus d'information**

*Dominique Compère, éco-conseillère  
au C.S.T.C., de 05/1998 à 11/1998  
Avenue P. Holoffe, 21 - 1342 Limelette  
Tél. : 02/655.77.11.*

*et Maud Istasse, éco-conseillère  
(actuellement à l'Institut Eco-Conseil)  
à la C.C.W., de 05/1998 à 11/1998  
Rue du Lombard, 34/42 - 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/545.56.68.*



## 13. Information, sensibilisation et formation : travailler sur le long terme.

Ce chapitre reprend quelques exemples de projets ciblés spécifiquement sur l'information, la formation ou la sensibilisation, destinés à des publics divers. Que ce soit de manière générale ou plus ciblée sur l'un ou l'autre sujet, ce type d'actions constitue un support indispensable pour le métier d'éco-conseiller, permettant de travailler sur le long terme.

### 13.1. Commencer la sensibilisation par les enfants.

Fondé en décembre 1985 par un petit groupe de personnes (architectes, environnementalistes et enseignants), le Centre Régional d'Initiation à l'Ecologie (C.R.I.E.) de la Région de Bruxelles-Capitale, l'a.s.b.l. Tournesol-Zonnebloem, est actuellement dirigé par un **éco-conseiller**. L'association reçoit des subsides de la Région pour réaliser des actions pour les écoles et le grand public. Les écoles interviennent également dans le financement : en effet une participation financière modique est demandée pour les animations.

L'association développe une série d'**animations à thématiques environnementales** pour des élèves de 3 à 18 ans. Les thèmes développés sont choisis par l'équipe de l'association. Un de ces thèmes concerne les déchets. En effet, le contexte politique global (plans régionaux des déchets) en fait actuellement un sujet porteur. Dans ce sens, l'a.s.b.l. remet régulièrement des projets en vue de concevoir de nouvelles animations dans le domaine des déchets, de la propreté, de l'alimentation, du compostage, etc.

Toutes les activités s'inscrivent dans une stratégie globale dans l'idée d'obtenir des résultats à long terme. Les suites apportées aux journées d'animation au Centre dépendent beaucoup de l'implication et du dynamisme des enseignants et des écoles.

#### **Les animations sur le thème des déchets**

L'objectif des animations est la sensibilisation au problème des déchets dans un sens très large. Plusieurs axes sont proposés et, en fonction de l'âge des enfants et de la demande des enseignants, l'animation est orientée sur l'un ou l'autre de ces axes : propreté, prévention, recyclage, compostage, impacts de nos gestes quotidiens sur l'environnement, la consommation énergétique, etc.

Les animations se déroulent pendant une journée, mais l'association essaye de susciter le suivi dans l'école. Les animateurs restent à la disposition des enseignants et fournissent des pistes, des documents, de l'aide, etc. Pour répondre aux demandes des enseignants, l'a.s.b.l. participe également à des projets d'écoles ou organise des formations spécifiques.

#### **Communication et collaborations**

Les enfants constituent un public particulier et très ouvert. Ils sont intégrés dans les animations comme un acteur à part entière. Les animateurs développent une **démarche pédagogique active**, les approches sont de type sensoriel, ludique, artistique ou scientifique (jeux, observations, expériences, etc.).

Le travail est réalisé en équipe, chaque membre de l'association apporte ses compétences. Un certain nombre de **personnes ressources** extérieures à l'association interviennent au niveau de la recherche d'informations, comme l'I.B.G.E., l'Agence Bruxelles-Propreté, le Réseau Eco-Consommation, etc.

Les actions sont évaluées régulièrement. L'ensemble des acteurs participe à cette **évaluation**, aussi bien les membres de l'équipe, que les enseignants ou les enfants. Des rapports d'activité sont transmis à l'I.B.G.E.

L'**échange d'expériences** est un point important pour l'éco-conseiller. Tout le monde peut venir s'informer au Centre. Même si peu d'éco-conseillers travaillent dans ce domaine, le réseau fonctionne néanmoins.

## Les perspectives

- De nouveaux projets et de nouvelles activités sont étudiés de manière à répondre le plus pertinemment possible aux attentes et à faire réfléchir les enfants par eux-mêmes. Le dernier dossier en chantier concerne la minimisation des déchets par la connaissance.
- Des projets à réaliser dans les écoles sur toute une année scolaire sont pour l'instant mis sur pied.
- L'association souhaite élargir la sensibilisation des enfants à celle de toute la famille.
- Le réseau des C.R.I.E. (Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement) qui se met actuellement en place en Région wallonne devrait aider à développer des collaborations et des projets nouveaux.



### Pour plus d'information

Patrick Bulteel, éco-conseiller  
chez Tournefol-Zonnebloem a.s.b.l., depuis 1993  
Chaussée de la Hulpe, 199 - 1170 Bruxelles  
Tél. : 02/675.37.30.

## 13.2. Le réseau IDée aide les éducateurs et animateurs.

Le Réseau IDée est une association créée en 1989, travaillant dans le secteur de l'éducation relative à l'environnement. Son public cible est en particulier celui des animateurs et éducateurs, ainsi que des éco-conseillers œuvrant dans ce domaine. Son objectif est d'aider à la création et au développement d'actions éducatives. Deux éco-conseillers travaillent actuellement dans l'association.

On peut subdiviser l'action du réseau Idée en 5 pôles :

- **information** : la majorité des demandes concernent les déchets. Les membres du réseau donnent des références, renseignent d'autres associations ou personnes ressources, ou encore donnent des conseils pratiques (par exemple pour la mise en place du tri des déchets dans les écoles), mais n'apportent pas d'informations techniques ;
- publication du magazine « Symbioses » : cet outil d'information trimestriel propose des dossiers thématiques (dont certains sur les déchets), reflète de l'actualité de l'environnement, incluant des expériences reproductibles, des idées d'action et des adresses utiles. Il est diffusé aux membres du réseau et aux abonnés. Des envois promotionnels permettent de toucher d'autres personnes grâce à des soutiens financiers extérieurs ;
- gestion d'un **centre de documentation** axé sur l'approche pédagogique ;
- création de **répertoires** : l'association fait l'inventaire du matériel existant dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement ;
- organisation de **rencontres** : le réseau organise des ateliers d'échanges d'expériences qui permettent de générer des réseaux de personnes.



### Pour plus d'information

Joëlle van den Berg et Bruno Hilgers, éco-conseillers  
au Réseau Idée, depuis 1990 et 1997  
Rue des Deux-Eglises, 47 - 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/286.95.70.

### 13.3. Une autre cible ... Éducation à l'environnement pour la population.

L'a.s.b.l. « **Les Amis de la Terre - Belgique** », membre de l'organisation internationale « Friends Of the Earth International », vise à sensibiliser la population, adulte en particulier, aux impacts environnementaux de son mode de vie et à la responsabiliser dans ses choix. Un **éco-conseiller** y travaille depuis plusieurs années.

L'association, qui fédère une trentaine de groupes locaux, est reconnue comme mouvement d'éducation permanente par la Communauté Française et subsidiée en tant que tel. Les autres sources de financement sont, entre autres, les cotisations et dons, la vente de publications, les contrats extérieurs, les subsides de la Commission Européenne et de la Région wallonne.

L'association travaille en permanence sur les **déchets**, avec des pointes d'activité à des moments particuliers, comme le vote de la loi sur les éco-taxes ou encore les sorties des plans wallons des déchets. Chaque dossier développé comprend un volet théorique et des propositions d'actions concrètes :

- dossiers sur les déchets en général (1990-1991), sur le papier (1991 et 1993), sur les emballages (1993) et sur le compost (1993, 1996 et 1998);
- campagne de promotion du compostage en continu sous forme de conférences-démonstrations ;
- actions ponctuelles orientées surtout sur la prévention et dans une moindre mesure sur le recyclage;
- campagne contre le gaspillage du papier et en faveur de l'utilisation du papier recyclé ;
- campagne européenne sur les emballages (1993) : journée d'action, diffusion d'un sac à commissions en coton, enquête dans les grands magasins, exposition, etc.

Les **résultats** sont attendus à long terme. Le gain pour l'environnement est difficilement chiffrable. En effet les actions de sensibilisation des Amis de la Terre et celles d'autres acteurs jouent conjointement un rôle dans la prise de conscience de la population.

#### *Pour plus d'information*

*Albert Charlier, éco-conseiller  
chez Les Amis de la Terre a.s.b.l., depuis 1994  
Place de la Vingeanne, 1 - 5100 Dave  
Tél. : 081/40.14.78.*



## 13.4. Et la formation ... Des agents fédéraux à l'école de l'environnement.

En 1995, le gouvernement a décidé de mettre en place des actions en matière d'environnement et de développement durable. C'est ainsi que le **Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de l'Environnement** a lancé un projet pilote de mise en place d'un système de gestion environnementale au sein de ses différentes administrations réparties dans toute la Belgique.

Dans le cadre d'actions mises en place par la **coordinatrice en environnement**, des formations à destination de l'ensemble du personnel ont été ou seront organisées :

- **Nettoyage** des locaux, plus respectueux de l'environnement au niveau des produits (éco-consommation) et des méthodes utilisées.

Après une phase de discussion et de réflexion avec la formatrice, des formations ont été organisées pour le personnel de nettoyage, le personnel des achats et les responsables de la sécurité.

- Réseau interne de « **coordination/sensibilisation** à l'environnement et au développement durable ».

La formation destinée à 5 groupes de 12 personnes est organisée en modules: grands enjeux de l'environnement et du développement durable, législation, éco-consommation et gestion des déchets de bureau, communication pratique et organisation d'actions. Des visites sur le terrain sont prévues en complément. La formation est prise en charge par l'Institut de Formation de l'Administration fédérale (I.F.A.), organisme de formation des fonctionnaires.

Le **budget** global comprenant la préparation et la prestation des formations, l'élaboration d'un support écrit et l'organisation des visites de terrain, est estimé à 352.000 francs (8725,85 €). Un appel d'offres sera lancé après acceptation du budget pour choisir l'institution qui organisera les formations.

L'**objectif** de cette formation est de permettre aux personnes ressources « environnement » désignées dans chaque administration du ministère de affaires sociales, de maîtriser les enjeux environnementaux liés au développement durable et à l'Agenda 21, de faire le lien entre environnement et bien-être au travail, de relayer et d'animer dans leur service les actions mises en œuvre par la coordinatrice environnementale, et de pouvoir répondre aux questions de leurs collègues.

Un programme de formation semblable est déjà en cours à l'I.F.A. pour les agents responsables de la gestion des bâtiments, de l'entretien et des achats de tous les ministères et services publics fédéraux.

**En perspective**, un programme de formation similaire serait sous peu introduit dans la formation des fonctionnaires stagiaires.

### **Pour plus d'information**

*Marielle Smeets, coordinatrice environnement  
à la Cité Administrative de l'Etat  
Quartier Esplanade - Bureau 621A  
Boulevard Pachéco, 19B5 - 1010 Bruxelles  
Tél. : 02/210.64.24.*



## Pour prendre contact avec des institutions citées dans la brochure ou avec quelques autres

### Administrations publiques régionales et européenne:

#### Commission Européenne

Rue de la Loi, 200 – 1040 Bruxelles

Tél. : 02/299.11.11.

#### Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement

Avenue Prince de Liège, 15 – 5100 Jambes

Tél. : 081/33.50.50.

#### Direction Générale des Pouvoirs Locaux

Résidence Concorde

Rue Van Opré, 91 – 5100 Jambes

Tél. : 081/32.37.11.

#### Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement

Gulledelle, 100 – 1200 Bruxelles

Tél. : 02/775.75.11.

### Intercommunales de traitement des déchets :

#### B.E.P.N.

Avenue Sergent Vrithoff, 2 – 5000 Namur

Tél. : 081/73.52.09.

#### I.B.W.

Rue de la Religion, 10 – 1400 Nivelles

Tél. : 067/21.71.11.

#### I.C.D.I.

Rue de la Vieille Place, 51 – 6001 Marcinelle

Tél. : 071/43.46.64.

#### IDELUX

Avenue Nothomb, 8 – 6700 Arlon

Tél. : 063/23.18.11.

#### INTERSUD

Grand'rue, 39 – 6530 Thuin

Tél : 071/59.12.02.

#### INTRADEL

Port de Herstal, Pré Wigi – 4040 Herstal

Tél. : 04/248.10.30.

**IPALLE**

Chemin de l'eau vive, 1 – 7503 Tournai

Tél. : 069/84.59.58.

**ITRADEC**

Hôtel de Ville, place Communale - 7100 La Louvière

Tél. : 064/21.11.07.

**I.D.E.A.**

Rue de Nimy, 53 – 7000 Mons

Tél. : 065/37.57.11.

**I.S.P.H.**

Rue de Ciplly, 265 – 7003 Cuesmes

Tél. : 065/41.27.00.

**Associations, bureaux d'études, centres de formation, etc :****Institut Eco-Conseil a.s.b.l.**

Boulevard de Merckem, 7 – 5000 Namur

Tél. : 081/74.45.46.

**C.I.F.F.U.L.**

Université de Liège

B5 / 4000 Sart-Tilman

Tél. : 04/366.22.33.

**F.F.C.**

Rue Royale, 45 – 1000 Bruxelles

Tél. : 02/210.3.33.

**I.F.P.M.E.**

Avenue des Arts, 39 – 1040 Bruxelles

Tél. : 02/370.60.40.

**Union des Villes et Communes de Wallonie a.s.b.l.**

Rue Godefroid, 11 – 5000 Namur

Tél. : 081/22.92.03.

**Inter-Environnement Wallonie a.s.b.l.**

Boulevard du Nord, 6 – 5000 Namur

Tél. : 081/25.52.80.

**Inter-Environnement Bruxelles a.s.b.l.**

Rue Marcq, 16 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/223.47.76.

**C.R.I.O.C. a.s.b.l.**

Rue des Chevaliers, 18 – 1050 Bruxelles

Tél. : 02/547.06.11.

**Réseau Eco-Consommation a.s.b.l.**

Rue de Montigny, 29 – 6000 Charleroi

Tél. : 071/300.301.

**COREN a.s.b.l.** (Coordination Environnement)

Rue Van Elewijck, 35 – 1050 Bruxelles

Tél./Fax : 02/640.53.23.

**Comité Jean Pain a.s.b.l.**

Rue de la Sarte à Ben, 18 – 4500 Ben-Ahin

Tél. : 085/23.57.62.

**Bon...jour Sourire a.s.b.l.**

Rue des Trixhes, 24 – 4602 Cheratte

Tél. : 04/362.56.38.

**Zerk a.s.b.l.**

Personne de contact : Anne-Sara Six

Rue Charles Degroux, 72 – 1040 Bruxelles

Tél./fax : 02/735.98.07.

**Terre a.s.b.l.**

Rue Célestin Demblon, 14 – 4683 Vivegnis

Tél. : 04/240.58.78.

**Oxfam a.s.b.l.**

Rue du Conseil, 39 – 1050 Bruxelles

Tél. : 02/512.99.90.

**Jeunes au Travail a.s.b.l.**

Rue Marie-Henriette, 19 – 5000 Namur

Tél. : 081/74.64.64.

**BISA**

Neustrasse, 54 - 4700 Eupen

Tél. : 087/56.17.54.

**Auberge de Jeunesse Jean Nihon**

Rue de l'Eléphant, 4 – 1080 Bruxelles

Tél. : 02/410.38.58.

**FOST Plus**

Rue Martin V, 40 – 1200 Bruxelles

Tél. : 02/775.03.50.

**BEBAT a.s.b.l.**

Woluwe Garden B

Woluwedal, 28B7 – 1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : 02/721.24.50.

**I.F.A.**

Rue du Gouvernement Provisoire 15 – 1000 Bruxelles

Tel. : 02/229.73.11

**A.D.E.S.A. a.s.b.l.**

Rue des Canoniers, 12 – 1400 Nivelles

Tél. : 067/21.04.42.

## Principales abréviations utilisées

<b>A.B.E.C.E.</b>	Association Belge des Eco-Conseillers et Conseillers en Environnement
<b>A.B.P.</b>	Agence Bruxelles-Propreté
<b>A.C.I.</b>	Accord de Coopération Interrégional (relatif à la prévention et à la gestion des déchets d'emballage)
<b>A.C.R./A.V.R.</b>	Association of Cities for Recycling / Association des Villes pour le Recyclage
<b>A.J.</b>	Auberges de Jeunesse
<b>B.E.P.N.</b>	Bureau Economique de la Province de Namur
<b>C.C.A.T.</b>	Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire
<b>C.C.W.</b>	Confédération de la Construction Wallonne
<b>C.E.T.</b>	Centre d'Enfouissement Technique
<b>C.I.E.</b>	Commission Interrégionale de l'Emballage
<b>C.I.F.F.U.L.</b>	Centre Interdisciplinaire de Formation de Formateurs de l'Université de Liège
<b>C.P.A.S.</b>	Centre Public d'Aide Sociale
<b>C.R.I.E.</b>	Centre d'Initiation à l'Environnement (Région wallonne)
<b>C.R.I.E.</b>	Centre d'Initiation à l'Ecologie (Région bruxelloise)
<b>C.R.I.O.C.</b>	Centre de Recherche et d'Information des Organisations des Consommateurs
<b>C.S.T.C.</b>	Centre Scientifique et Technique de la Construction
<b>D.G.P.L.</b>	Direction Générale des Pouvoirs Locaux
<b>D.G.R.N.E.</b>	Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement
<b>E.M.A.S./S.M.E.A.</b>	Environmental Management and Audit System / Système de Management Environnemental et d'Audit
<b>F.F.C.</b>	Fonds de Formation de la Construction
<b>I.B.G.E.</b>	Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
<b>I.B.W.</b>	Intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant Wallon
<b>I.D.E.A.</b>	Intercommunale pour le Développement Economique et l'Aménagement du territoire des Régions du Centre et du Borinage
<b>IDELUX</b>	Intercommunale D'Equipement économique de la Province de LUXembourg
<b>I.F.A.</b>	Institut de Formation de l'Administration fédérale
<b>I.F.P.M.E.</b>	Institut de Formation Permanente des classes moyennes et des Petites et Moyennes Entreprises
<b>ITRADEC</b>	Intercommunale de TRAitement des DEChets du Centre et du Borinage
<b>INTRADEL</b>	INtercommunale de TRAitement des DEchets de la région Liégeoise
<b>M.R.A.</b>	Module Relais d'Animation
<b>O.P.A.</b>	Opportunités Pour Améliorations
<b>O.W.D.</b>	Office Wallon des Déchets
<b>P.A.C.</b>	Parc à Conteneurs
<b>P.C.E.D.D.</b>	Plan Communal d'Environnement et de Développement Durable
<b>P.E.D.D.</b>	Plan d'Environnement et de Développement Durable (Région wallonne)
<b>P.E.</b>	Polyéthylène
<b>P.M.C.</b>	Plastiques, Métaux, Cartons à boissons
<b>P.M.E.</b>	Petites et Moyennes Entreprises
<b>P.P.</b>	Polypropylène
<b>P.V.C.</b>	Chlorure de polyvinyle
<b>S.I.A.E.E.</b>	Société Intercommunale d'Aménagement et d'Equipement Economique
<b>S.T.I.B.</b>	Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles
<b>T.A.C.</b>	Team d'Amélioration Continue
<b>T.C.F.</b>	Total Chlorine Free (Paper)
<b>T.I.C.</b>	Technologies de l'Information et de la Communication





*Cette brochure est disponible auprès de l'*

**Institut Eco-Conseil**

Boulevard de Merckem, 7 – 5000 Namur

Tél : 081/74.45.46 – Fax : 081/73.99.74

e-mail : [econseil@skypro.be](mailto:econseil@skypro.be)

<http://www.eco-conseil.be>

**A.B.E.C.E.**

Rue Van Elewijck, 35 – 1050 Bruxelles

Tél : 02/644.96.66 - Fax : 02/644.94.20

e-mail : [abece@skynet.be](mailto:abece@skynet.be)